



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume X.

Montréal (Bas-Canada), Juillet et Aout, 1866.

No. 7 et 8.

**SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—**Poésie : Auguste Soulard, par F. M. Derome.—Souvenirs historiques.—Le chien de Montgomery.—Les Marionnettes, P. A. de Gaspé.—**ÉDUCATION :** De la méthode d'enseignement, Baron de Guimps.—Table par l'abbé de Beauregard.—Exercices préparatoires, synonymie et emploi des mots.—**AVIS OFFICIELS :** Livres approuvés par le Conseil de l'Instruction publique.—Nominations : Examinateurs.—Commissaires d'école.—Diplômes accordés par les Ecoles Normales.—Instituteurs disponibles.—**PARTIE ÉDITORIALE :** La question de l'Instruction publique dans la dernière session du parlement.—Projets de loi.—Débats dans l'assemblée législative.—Distributions de prix et de diplômes dans les Ecoles Normales.—Examens et distributions de prix dans les Universités, Collèges et Académies.—Vingt-septième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes : Canada, Etats-Unis, France.—Petite Revue Mensuelle.—**DISTRIBUTIONS DE PRIX :** Liste des prix distribués dans les Ecoles Normales Laval et Jacques-Cartier, et dans les Ecoles Modèles annexes.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

AUGUSTE SOULARD.

Pendant qu'à tout lecteur les histoires passées  
Sont dites bien souvent et souvent ressassées,  
Permettez qu'à mon tour j'égaré aussi mes pas,  
En vous parlant de ceux dont on ne parle pas.  
Les venger d'un oubli dont l'amitié s'afflige,  
C'est justice sans doute aux morts que l'on néglige.  
Des intimes détails l'authentique secret  
Du commun des lecteurs éveille l'intérêt,  
Et, qu'on les donne en prose ou qu'on les versifie,  
Ne sont-ils pas un texte à la philosophie ?

Il était, à l'époque où brillait mon printemps,  
(L'histoire véridique est de plus de vingt ans)  
Un jeune campagnard d'honorable lignée,  
Au ton conciliant, à la mine soignée.  
A Québec il parut pour y suivre son droit,  
Caractère fort doux, air aimable, cœur droit,  
Il avait un talent dont la haute puissance  
Appelait la fortune et primait la naissance.  
Gai, poli, studieux, on lui connaissait l'art  
De plaire et de bien dire : il avait nom Soulard.  
Il se fit du travail une longue habitude,  
Et de livres divers il chérissait l'étude.  
Il pouvait, sans avoir médité longuement,  
Apprendre vite et bien et noter amplement.  
D'ailleurs, grand par l'esprit et noble au fond de l'âme,  
Du poétique instinct il nourrissait la flamme.

Littérateur instruit comme on l'est peu souvent,  
Jamais il ne brigua le titre de savant.  
Sa parole féconde et sans monotonie,  
S'aiguillait à propos d'une fine ironie.  
Il enfantait l'esprit, sans le chercher ailleurs  
Comme nos trissotins vaniteux et railleurs.  
Ah ! qu'il aurait brillé dans la joute oratoire,  
S'il eût pour le barreau laissé là l'écritoire,  
Et s'il eût pu, vouant son génie au métier,  
A cet unique objet se mettre tout entier !

Indulgent aux défauts et riant du grotesque,  
Il pardonnait bien moins au grand air pédantesque.  
Mieux que l'expérience, un sentiment exquis  
Au salon lui prêtait un savoir-vivre acquis.  
Du loyal gentilhomme il rehaussait l'image,  
Et l'estime de tous venait lui rendre hommage.

Il aimait, par dédain des ruses du plaideur,  
Des pères du vieux droit la docte profondeur.  
Il adorait Pothier ; en prolongeant sa veille,  
De ce rare génie il sondait la merveille.  
Il eût d'épais cahiers remplis du droit romain.  
Or, tous deux quelquefois nous y mettions la main.  
Paratitres nouveaux suscitant controverse,  
Ces notes présentaient deux thèses à l'inverse ;  
Sur quoi frère Soulard, logicien concis,  
Formulait sans encombre un résultat précis.

Aux heures de loisir il invoquait la muse,  
Dont, comme de tout temps, au jeune âge on s'amuse.  
La montagne, les bois, la plaine, le ruisseau,  
Ensemble accommodaient son mobile pinceau.  
Une nuit il chantait et la voûte azurée,  
Et les mondes sans fin qui peuplent l'empyrée.  
Cet hymne eut une place au rang des beaux essais.  
D'autres qu'il a laissés montèrent au succès.  
A " Mon Pays," un jour, avec âme il dédie  
D'harmonieux accents : c'est une mélodie.  
De sa muse inédite un fragment est resté,  
Où s'épanchent la grâce et la suavité.

S'échappant de la ville, amant de la nature,  
Il se livrait près d'elle à la littérature,  
Lisant et Ségalas et Berthet et Deschamps.  
Il savourait leur prose, il retenait leurs chants.  
Vous souvient-il ici comment il savait rendre  
Les vers qu'il déclamaient, nous les faisant apprendre ?  
Combien *La jeune mère au berceau de son fils*  
Par sa bouche entraînait les auditeurs ravés ?

Il avait, au barreau, plaidant à la campagne,  
Ses livres pour amis, la gaieté pour compagne.

Il aimait à narrer chaque fait plaisamment,  
A joindre l'anecdote au solide argument.  
Un bon mot, comme appoint à sa dialectique,  
Transportait les clients d'un rire frénétique.

Auditeur à son tour, personne mieux que lui,  
D'un trop long plaidoyer ne sut tromper l'ennui.  
Saisissant l'air comique ou de sinistre augure,  
Il dessinait au mieux toute humaine figure.  
L'œuvre de son crayon avait même un fini,  
Des contours que peut-être eût aimés Gavarni.  
Ces pochades souvent délectaient l'auditoire,  
Et le Juge en riait, à ce que dit l'histoire.

Une fois il advint un incident très neuf :  
En Circuit, à l'auberge, un soir nous étions neuf.  
C'était par aventure à la fin de l'automne ;  
Le ciel était lugubre et le vent monotone.  
Un pareil temps abime, on peut le maugréer.  
Mais nous cherchions un mode à nous mieux récréer,  
Quand l'un des neuf soudain, pour ménager surprise  
Et mettre en tout son jour une idée inconnue,  
Traça nombre de mots amalgamés sans art,  
Qui n'offraient aucun sens et rimaient au hasard.  
A ces rimes sans choix l'une à l'autre agencées,  
Il fallut joindre un thème et coudre des pensées ;  
Qu'avec elles le vers aisément s'arrimât,  
Et que chacun ainsi pour la palme rimât.  
Ce tournoi, sérieux sans être une malice,  
Au grand plaisir de tous mit deux champions en lice.  
Soulard, puis maître Angers accédant au combat :  
Un troisième avec eux l'accepte sans débat.  
(Il eut tort en cela de se montrer bon homme ;  
Vous direz comme moi sans que je vous le nomme.)  
Donc, pour mener à bien cette tâche en courant,  
On devait rimailler cinq minutes durant.  
Chacun des trois joûteurs condamnés à la rime,  
A l'envi l'un de l'autre avec hâte s'escrime.  
S'il triomphe à ce jeu par un sublime effort,  
Quelle gloire au rimeur proclamé le plus fort !  
Enfin, la triple tâche ou la triple corvée,  
Même avant l'heure dite était parachevée.  
Différent en sa forme ainsi qu'en sa teneur,  
Chaque chef-d'œuvre obtint la mention d'honneur,  
Sauf que, ses vers parfaits, nombrant une vingtaine,  
Firent juger Soulard l'égal de Lafontaine !  
Alors, statuant net sur les trois impromptus,  
Angers dit : " Soulard gagne et nous sommes battus !"  
Il en décidait bien ; chose légère ou grave,  
Une preuve en subsiste aux mains de Delagrave.

Soulard, homme capable, était insoucieux ;  
L'argent et le renom, qu'étaient-ils à ses yeux ?  
De sa courte existence enfin que vous dirais-je ?  
Ses ennuis ? et pourquoi vous les retracerais-je ?  
Son avenir, à lui, qu'on avait peint si beau,  
Il le vit s'effeuiller à l'aspect du tombeau.  
Il s'affaissa ; l'espoir, dans son âme inactive,  
N'embellissait pour elle aucune perspective,  
Et ses penses, longtemps avant son dernier jour,  
N'avaient plus d'aliment au terrestre séjour.

Le trépas abrégeant ta carrière mortelle,  
Ami, tu nous disais : " L'existence qu'est-elle ?  
Un combat où la mort, ardente à nous saisir,  
Sans compter les instants immole sans choisir.  
Apprendre à la quitter c'est connaître la vie :  
Ici-bas il n'est rien qui soit digne d'envie.  
Les devoirs imposés, remplis avec honneur,  
De nos derniers moments sont l'unique bonheur."

Et maintenant tu dors sur ta lointaine plage,  
A l'ombre du clocher de ton humble village,  
Dont jadis tant de fois le site m'enchantait,  
Près de ce bord natal que ta muse chantait.  
Et ce temple, non loin de ton foyer rustique,  
Où les tiens ont gardé leur sépulture antique,  
Le rocher, la prairie où tu guidais mes pas,  
Je les vois et te cherche aux lieux où tu n'es pas.  
Mais là-bas, écoutant les clameurs de la brise,  
En voyant une Pointe où la vague se brise, (1)

(1) Pendant ses vacances, et même avant son temps de collège, Soulard aimait à s'asseoir à une des aspérités culminantes de la Pointe de Saint-

J'aime et de la tempête et du flot murmurant  
Le bruit tant solennel qui te semblait si grand.  
Vivant moi-même aux bords que la marée inonde,  
Ma course imitera le destin de son onde,  
Et déjà, n'existant que par le souvenir,  
Je touche presque au seuil du terrible avenir !

F. M. DEROME.

Saint-Germain de Rimouski, avril 1866.

Foyer Canadien.

## Souvenirs Historiques.

### LE CHIEN DE MONTGOMERY.

L'hospice de l'Hôpital-Général, situé hors des murs de la cité de Québec, et protégé, du consentement du général anglais, Lord Dorchester, par le drapeau noir, servait d'asile, en 1775, pendant le siège de Québec, aux malades et aux blessés de l'armée américaine commandée par le général Montgomery. L'abbé de Rigaudville passant dans les salles, le matin du premier janvier, entend des lamentations dont il ne peut deviner la cause, ne comprenant pas un mot de la langue anglaise. Les Américains élevaient les mains au ciel en criant : " *Montgomery is dead !* " L'abbé comprenait parfaitement que Montgomery voulait bien dire Montgomery leur général, mais là s'arrêtait toute sa science. Supposant, avec raison, que la nouvelle que l'on venait de communiquer aux Américains n'avait rien de flatteur pour eux, mais qu'elle devait nous être favorable, il s'empresse de raconter à la supérieure et aux religieuses du couvent les paroles qu'il a entendues. Mais les pauvres religieuses sont aussi empêchées que les magiciens de Balthazar à la vue des caractères tracés sur les murs de la salle de festin. On répétait sur tous les tons : " *Montgomery is dead !* " sans en être plus avancé, lorsque mademoiselle Desgoutins, jeune acadienne de Louisbourg, qui demeurait dans l'hospice, les tira d'embarras en leur apprenant que *dead* voulait dire mort, et que ce mot appliqué à Montgomery annonçait l'heureuse nouvelle que le général américain était passé de vie à trépas. Mais comme les religieuses n'étaient pas les plus fortes chez elles, elles se donnèrent bien de garde d'en témoigner de la joie ; au contraire, tout le monde feignit d'être très-sensible à cette perte, en répétant, d'un accent pitoyable, avec nos ennemis : " *Poor Montgomery is dead !* "

Que ceux qui désirent connaître où le corps de Montgomery fut transporté après avoir reçu le coup de mort en montant à l'assaut de la ville de Québec, le 31 décembre 1775, s'arrêtent dans la rue Saint-Louis, vis-à-vis une très-petite maison appartenant à cette époque à la veuve Gobert, et portant aujourd'hui le No. 44. C'est là qu'il fut déposé. Que le visiteur continue sa promenade jusqu'à la porte de la ville, s'il est curieux de savoir où il fut enterré, qu'il compte cent pas en se dirigeant vers la citadelle, que là, il se tourne du côté des murs de la ville, et il sera à quelques pieds du lieu où Montgomery a reposé jusque vers l'année 1825, que son corps fut remis à sa famille par les autorités d'alors. Il ne reste plus aujourd'hui au Canada que le souvenir de sa défaite et son épée maintenant entre les mains de monsieur l'assistant-commissaire-général Thompson, auquel son père, un des défenseurs de Québec, l'a remise en mourant.

Le rebelle Montgomery reposait depuis trois jours dans sa tombe, peu regretté des Anglais qu'il avait trahis, et encore moins des Canadiens-Français, dont il avait incendié les paisibles habitations en 1759, lorsqu'il servait sous le général Wolfe. Déjà

*Roch*, et là il méditait poétiquement au bruit de la marée montante dont les flots battaient à ses pieds. Il m'a dit cela lui-même en me citant la strophe suivante d'une de ses poésies :

J'aime de mon pays les riantes campagnes,  
Ses étés si brillants et ses joyeux hivers,  
Ses bosquets enchantés de sapins toujours verts,  
Et ses lacs transparents et ses hautes montagnes.  
J'aime du Saint-Laurent les rivages si beaux,  
J'aime à les contempler le soir lorsque la brise  
Agite mollement la surface des eaux,  
Assis sur le rocher où la vague se brise.

peut-être il était oublié de ceux qui avaient été naguère ses amis, lorsqu'on s'aperçut qu'un seul et dernier ami, le plus fidèle quoique privé de la raison, ne l'avait pas abandonné.

Quelqu'un informa mon oncle Charles de Lanaudière, aide-de-camp de Lord Dorchester, qu'un superbe chien de la grande race des épagneuls était couché, depuis trois jours, sur le sépulcre de Montgomery, et qu'il grattait la terre avec ses pattes en poussant des hurlements plaintifs et douloureux, quand une personne en approchait.

Ce fidèle gardien de la tombe implorait-il dans son langage la pitié des passants pour rappeler son maître à la vie, pour l'aider à déblayer la terre qui l'étouffait ? Que se passait-il dans ce cœur fidèle et affectionné ? Il devait souffrir des angoisses bien cruelles, puisqu'il implorait la commisération même des meurtriers de son maître !

Lorsque monsieur de Lanaudière arriva sur les lieux, le chien était accroupi sur le sol, la tête tournée du côté des assistants qu'il regardait avec méfiance, mais sans colère. Mon oncle lui dit quelques paroles d'une voix affectueuse en langue anglaise et prononça le nom de Montgomery. Le pauvre animal fut aussitôt debout, et poussa un hurlement plaintif en le regardant avec tristesse. M. de Lanaudière s'approcha de lui d'un air caressant, et lui présenta de l'eau et du pain. Le chien but quelques gorgées d'eau à la hâte et se coucha sur la tombe de son maître, sans vouloir prendre d'autre nourriture. Bref, ce ne fut qu'à l'expiration d'une huitaine de jours, que M. de Lanaudière réussit, à force de soins, de caresses, et en lui donnant à boire et à manger lui-même, à l'arracher du sépulcre de son maître.

Montgomery (ce fut le nouveau nom qu'on lui donna) devint bien vite le favori de la famille de son bienfaiteur, sur laquelle il finit par reporter toute son affection. Six à sept mois après, mon oncle laissant Québec avec sa famille pour sa seigneurie de Sainte-Anne de La Pérade, donna l'ordre à ses domestiques de tenir le chien renfermé pendant une couple de jours. Soit négligence, soit adresse de la part de l'animal, Montgomery recouvra la liberté le soir même. Douze heures environ s'étaient écoulées depuis le départ de son maître. Le lendemain, vers quatre ou cinq heures du matin, ma tante, réveillée par les aboiements d'un chien, dit à son mari : " J'entends la voix de Montgomery. "

— Tu rêves, Babet (Elizabeth) (1) ! lui dit son époux ; le chien n'est jamais venu ici avec nous auparavant, il est impossible qu'il ait deviné la route que nous avons prise.

Mais c'était bien Montgomery qui avait suivi, l'espace de vingt-deux lieues, pendant la nuit, la piste des chevaux de son maître parti vers les six heures du matin.

### Les Marionnettes.

Il m'arrive assez souvent, lorsque je descends la rue des Glacis, dans le faubourg Saint-Jean, de porter mes regards vers les premières maisons de la rue d'Aiguillon, mais j'y cherche en vain celle qui me causait des émotions si vives pendant mon enfance. Il était difficile de la passer jadis sans arrêter un instant, lorsque la porte d'un tambour attendant à cette maison était ouverte, à la vue d'un grenadier de grandeur naturelle peint en couleurs vives et éclatantes sur la porte d'entrée.

Ce chef-d'œuvre de grenadier était dû au pinceau du père Marseille, fondateur du théâtre des Marionnettes de la capitale du Canada, et mort nonagénaire il y a soixante-et-sept ans. Oh ! oui ! bien mort ! ainsi que tous ceux, hélas ! de mes jeunes compagnons de collège, qui, comme moi, contemplant les traits sévères de ce vieillard qui pendant cinquante ans avait désopilé la rate des nombreux spectateurs avides d'entendre les saillies qu'il prêtait à ses poupées.

Voici ce qui lui procura l'honneur d'une visite, dont il aurait, sans doute, été très-flatté quelques dix ans auparavant, mais à laquelle il était alors insensible.

C'était un jeudi, pendant la belle saison de l'été, et toute

la bande joyeuse des pensionnaires du séminaire de Québec se rendait à la Canardière (1) pour y passer la journée, lorsque nous vîmes endebouchant sur la rue bordée de peupliers qui conduisait à l'ancien pont Dorchester, un groupe de femmes devant une maison de pauvre apparence située à l'est de la voie royale. Une d'elles, la femme d'un hôtelier des environs nommé Frédéric, nous informa que le père Marseille, l'ancien joueur de marionnettes, était passé de vie à trépas.

Le père Marseille était à peu près qu'un mythe dans mes souvenirs : j'avais bien entendu mes parents parler des jouissances que Monsieur et Madame Marseille leur avaient procurées pendant leur enfance ; je les avais souvent ouï faire des remarques tout à l'avantage de ces deux illustres artistes, en comparant leur théâtre à celui de leur successeur Barbeau ; et l'envie me prit de voir les restes de cet homme dont j'avais entendu parler, mais que je croyais mort depuis longtemps.

Quoique je fusse l'enfant le plus turbulent du séminaire, ou peut-être à cause de cette précieuse qualité, notre directeur, M. Bédard, avait un grand faible pour moi ; et j'en profitais souvent pour solliciter des grâces que d'autres n'auraient osé lui demander.

— Je n'ai jamais vu de mort, lui dis-je, et je vous prie de me laisser voir le père Marseille.

— Si je croyais, reprit Monsieur Bédard, que cette vue fit sur toi une impression salutaire, j'accorderais avec plaisir ce que tu me demandes.

— Vous pouvez en être certain, répliquai-je en faisant des clins d'œil à mes amis : il ne me manque que cela pour me rendre sage comme un ange.

Le directeur se pinça les lèvres et dit :— Que ceux qui veulent entrer dans cette maison me suivent.

Une douzaine seulement des plus petits écoliers entrèrent dans le réduit funèbre. Monsieur Bédard découvrit le visage du trépassé et nous dit :

— Contemplez la mort et faites de sérieuses réflexions, car un jour, qui n'est peut-être pas éloigné, le même sort vous attend.

Il m'est difficile de me rendre compte aujourd'hui de ce que j'éprouvai au premier aspect de la mort. Vingt ans plus tard j'aurais peut-être, comme Hamlet palpant dans un cimetière, tête d'Yorick, cherché à démêler sur ce visage terreux, dans ce grand nez aquilin, dans ce long menton comprimé par une bande de toile blanche pour tenir fermée l'immense bouche du défunt, j'aurais peut-être, dis-je, cherché à démêler sur ce visage rigide un seul des traits du vieux joueur de marionnettes qui accusait son ancien métier. Si la bouche n'eût été comprimée, je me serais peut-être écrié, avec le jeune prince Danois : " Après avoir fait rire les autres pendant un demi-siècle, ris maintenant de ton affreuse grimace. "

— Eh bien ! me dit le directeur, songes-tu, Gaspé, que demain tu seras peut-être, toi si turbulent, aussi inanimé que ce vieillard ?

— Je ne serai toujours pas si laid, répliquai-je par forme de consolation.

— Allons ; viens-t-en, tête folle ! fit Monsieur Bédard.

Le directeur avait dit demain, et il s'est écoulé près de soixante-et-dix années depuis cette scène ! Oh ! oui, c'était pourtant demain : le digne homme ne s'est pas trompé ! S'il m'est donné de calculer les dernières minutes qui s'écouleront entre la vie et la mort, je me rappellerai, sans doute, la prédiction de mon ancien directeur, et je dirai : Il avait raison : c'était demain ! La virgule, la sève de la jeunesse, l'exubérance du sang me présageaient alors une longue vie, mon demain est pourtant déjà arrivé, car il me semble que je n'ai vécu qu'un jour. Et qu'est-ce en effet que soixante-et-dix ans dans la durée infinie de l'éternité ?

Mais je retourne à cette maison, à ce grenadier, que je cherche en vain aujourd'hui. Le théâtre des marionnettes, source de tant de jouissances pour les enfants, s'ouvrait régulièrement à six heures du soir, la seconde fête de Noël (il y avait alors trois

(1) Elle était fille du chevalier de Saint-Luc.

(1) Maison de campagne appartenant au Séminaire de Québec.

fêtes de Noël), pour ne fermer que le mercredi des cendres. L'entrée n'en était pas dispendieuse : pour la somme de six sols l'enfant pouvait s'abreuver de délices. Comme le local n'était pas à beaucoup près si spacieux que celui de Convent-Garden à Londres, ou de l'Odéon à Paris, on fermait la porte lorsque toutes les places étaient prises, et ceux qui arrivaient ensuite, ou qui n'avaient pu entrer, attendaient patiemment pendant deux heures, sur la neige, le second jeu qui suivait le premier sans interruption : il y avait quelquefois trois jeux dans la même soirée.

Il est inutile d'ajouter que depuis l'introduction des marionnettes dans cette cité par le sieur Marseille et sa femme, jusqu'à la clôture de ce brillant théâtre, il y a vingt-cinq ans, il est inutile d'ajouter, dis-je, que ces poupées parlantes et dansantes firent les délices de plusieurs générations d'enfants pendant plus d'un siècle. Marseille et sa femme, tant qu'ils furent valides, transportaient même, pour la somme de huit piastres, le personnel de leur théâtre aux domiciles des chefs de famille de la première société canadienne qui désiraient amuser leurs enfants et les enfants de leurs amis. Ces réunions, auxquelles étaient conviés les parents de cette belle jeunesse, finissaient toujours par un souper et souvent même par un bal et un souper.

Les Marseille, comme tous les acteurs célèbres, eurent aussi leur soirée de grand triomphe, dont ils conservèrent le souvenir jusqu'à leur mort. Son Altesse Royale le Duc de Kent, père de notre gracieuse Souveraine, daigna honorer un soir leur théâtre de sa présence. Il fallait inventer quelque chose de nouveau, d'imprévu, pour un si grand personnage : et le génie des Marseille ne leur fit pas défaut dans cette occasion solennelle. Et comme le Prince avait fait louer le théâtre pour lui et sa société quelques jours d'avance, nos artistes eurent le temps de tout préparer pour la surprise qu'ils lui réservaient.

Les Marseille avaient déjà réussi à amuser le Prince avec leurs marionnettes, mais ils tenaient aussi à l'attendrir, il fallait faire succéder le drame touchant à la comédie. Le rideau tombe, et Madame Marseille, assise comme de coutume pendant le spectacle, au bas de la scène, en qualité de commère de son digne époux, près de l'orchestre, renforcé, pour l'occasion d'un fifre ajouté au violon unique et au tambour qui composaient la musique ordinaire, Madame Marseille, dis-je, se lève, fait une profonde révérence au Duc de Kent, et dit :

“ Mon Prince, il n'y a plus de marionnettes : le diable les a toutes emportées ; ” en effet, Sa Majesté Satanique, sous la forme d'une perdrix de savanne, venait de balayer le théâtre de polichinelle et de sa compagnie au milieu d'une danse des plus animées, et la mère Marseille avait tiré le rideau.

“ Mais, mon Prince, ajouta la mère Marseille, nous allons, pour dédommager votre principauté d'une si grande perte, lui donner le divertissement du siège de Québec par les Américains en 1775, et de la raclée soignée que les Anglais et les Canadiens leur administrèrent en conséquence, pour leur apprendre à vivre poliment avec leurs voisins. ”

Et la mère Marseille, après avoir accouché de cette harangue belliqueuse, chanta pour amuser, sans doute, le Prince : “ Malbrouk s'en va-t-en guerre, mirliton, mirlitaine : ” depuis le premier jusqu'au dernier couplet.

On lève le rideau ; et les spectateurs voient avec étonnement la cité de Québec : il est bien vrai que cette ville en miniature est faite de carton, mais il n'y a pas à s'y méprendre : au sommet de la haute citadelle flotte le pavillon britannique, les troupes et les citoyens bordent les remparts, les canonnières sont à leur poste, mèche allumée, les bataillons américains montent à l'assaut, le canon tonne, une vive fusillade se fait entendre, les assiégeants prennent la fuite et la ville est sauvée.

L'orchestre joue le “ God save the King ” et toute la famille Royale d'Angleterre défile sur la scène : le Roi George III ouvre la marche, monté sur un cheval pur sang portant la Reine Charlotte sur sa large croupe ; et les deux souverains, couronne en tête, sont suivis par leur nombreuse famille de Princes et de Princesses montés sur de fiers coursiers. Mais laissons la mère Marseille, ne serait-ce que pour consoler ses mânes, raconter elle-même cette scène si flatteuse pour son amour-propre :

“ Lorsque le Prince reconnut son cher père et sa chère mère qu'il n'avait pas vus depuis longtemps, il se tint à quatre pour cacher son émotion, mais quand il aperçut son petit frère Rodolphe, le cœur lui crevit et il se cacha le visage avec son mouchoir. ” Et les yeux de la mère Marseille se voilant de larmes à ce souvenir, elle aspirait une forte prise de tabac pour s'éclaircir la vue.

Comme le sieur Barbeau, gendre et successeur des Marseille, refusait de déplacer ses marionnettes, un de nous (j'étais alors *pater familias*) louait le théâtre ; et il donnait à cinq heures du soir, moyennant la somme de quatre piastres, une représentation *extra* à laquelle était admise notre société seulement. Il était entendu qu'après le spectacle, nous passions la soirée chez celui qui avait loué le théâtre. On sait que le rire est contagieux ; et aussi ai-je rarement vu toute une société rire de meilleur cœur qu'à un jeu de marionnettes chez le sieur Barbeau. Ayant loué cette année-là le théâtre, j'avais invité madame Pierre de Sales Laterrière, née Bulmer, jenne Anglaise arrivée récemment en Canada, et qui n'avait aucune idée du spectacle auquel elle allait assister. Nous voyant d'abord assez indifférents aux faits et gestes du sieur polichinelle et consorts, que nous avions vus cent fois, elle se tenait à quatre, et se pinçait même pour garder son sérieux ; mais il lui fallut enfin éclater, et tout en se tordant de rire sur son siège, elle s'écria : *It is so ridiculous !* (c'est si ridicule), et comme le rire est contagieux, ainsi que je l'ai observé, jamais depuis le sieur Barbeau n'obtint un si grand succès. Quant à notre jeune Anglaise, elle passa la soirée chez moi avec mes autres amis, et chaque fois qu'elle pensait au théâtre du sieur Barbeau, elle éclatait de rire ; et à nos questions sur la cause de son hilarité, elle répondait : “ C'est si ridicule ! ” et recommençait à rire de nouveau.

Il y a des anecdotes si insignifiantes qu'elles devraient être bien vite oubliées ; en voici pourtant une qui date d'au moins soixante ans et dont on parle encore aujourd'hui. C'était pendant la guerre continentale, et la consigne était si sévère qu'on aurait cru les Français campés sur les plaines d'Abraham. Dès neuf heures du soir il fallait répondre au qui vive ! des sentinelles postées dans tous les coins de la ville de Québec. On racontait même des histoires bien lamentables de personnes sur lesquelles les sentinelles avaient fait feu, parce que, ignorant la langue anglaise, elles n'avaient pas répondu *friend !* (ami) au qui-vive de la sentinelle.

Trois jeunes sœurs canadiennes, âgées de douze à quinze ans, revenaient gaiement du théâtre du sieur Barbeau, vers neuf heures du soir, lorsque la sentinelle postée à la porte St-Jean leur cria d'une voix de stentor : *Who comes there ?* (qui vive !) Soit frayeur, soit ignorance de la réponse qu'elles devaient faire, les jeunes filles continuèrent à avancer, mais à une seconde sommation faite d'une voix encore plus éclatante que la première, l'aînée des jeunes filles répondit en tremblant : “ Trois petites Dorionne *come from* de Marionnettes ! ” La sentinelle voyant ces jeunes filles leur dit en riant : *Pass* trois petites Dorionne *come from* de Marionnettes !

Les marionnettes, comme tout ce qui faisait la joie de mon enfance, n'existent plus que dans mon souvenir : la main d'un despote en a fait une *razzia* pendant les troubles de 1837 et 1838. On craignait, je suppose, que polichinelle ne grossît avec sa troupe les bataillons des rebelles. Il y avait en effet parmi ces poupées des guerriers très-redoutables : “ Envoyez-nous, criait le compère Barbeau, des Allemands et des Allemandes, ” et aussitôt faisaient leur entrée sur la scène une douzaine de Teutons et de Teutonnes, lesquels, après avoir dansé, le sabre nu à la main, finissaient par se battre entre eux, au grand effroi de mesdames les Allemandes, jusqu'à ce que deux ou trois des guerriers restassent sur le carreau.

Les hommes de police, après avoir démoli et pillé le théâtre de Sasseville qui avait succédé à Barbeau, se promènèrent dans les rues, avec leurs dépouilles opimes sur leurs épaules, en criant : “ Voici le rebelle A ! ” le “ rebelle B ” le “ rebelle C ! ” suivant les noms des chefs de la prétendue rébellion qui n'existaient certainement pas dans le district de Québec, au grand regret des Cana-

diens-Français qui cherchaient à les y pousser par toutes sortes de vexations. Le règne de la terreur est heureusement passé ; mais les Anglais semblent avoir oublié que même dans le district de Montréal, un bien petit nombre de Canadiens-Français prirent part à la rébellion de 1837, tandis que dans le Haut-Canada, peuplé d'Anglo-Saxons, elle prit des proportions beaucoup plus considérables. Mais hâtons-nous de jeter un voile sur l'histoire de cette époque désastreuse ; si le Canadien-Français au cœur noble et généreux ressent vivement les injures, il est aussi prompt à les oublier, dès que son ennemi lui présente la branche d'olivier.

P. A. DE GASPÉ.  
*Mémoires.*

## EDUCATION.

### De la Méthode d'Enseignement.

Si par méthode on entend tout moyen employé systématiquement pour instruire les enfants, la méthode varie selon l'objet de l'enseignement et selon le nombre des élèves qui le reçoivent. A ce point de vue il n'y a pas de méthode générale, et nous devons renvoyer le lecteur aux chapitres de cet ouvrage qui traitent des diverses branches d'instruction ; nous y exposons pour chacune d'elles la méthode à suivre, soit que l'enseignement se donne à un seul enfant, soit qu'il s'adresse à une classe entière.

Mais il existe des règles générales qui s'appliquent également à tous les objets d'étude et à toutes les circonstances particulières dans lesquelles l'instituteur peut se trouver ; ce sont elles qui constituent pour nous la méthode générale dont nous avons à nous occuper ici.

Cette méthode n'est autre chose que l'ordre à suivre dans la mise en activité des facultés de l'enfant, dans les objets qu'on expose à son observation, dans les idées qu'on soumet à son pouvoir d'assimilation ; c'est l'ordre naturel qui préside au développement de son organisme ; c'est l'ordre dans lequel se manifestent ses goûts et ses besoins intellectuels ainsi que ses divers genres de capacité ; c'est enfin l'ordre suivi par l'humanité pour réaliser ses progrès de tout genre. Cet ordre est un, universel ; il ne peut donc y avoir qu'une seule méthode générale de laquelle doivent dériver les différentes modes de procéder que nécessite la diversité des branches d'enseignement, des individualités, et de toutes les circonstances spéciales de but ou de moyen dans lesquelles l'éducation peut se trouver.

Nous croyons devoir citer une page de Pestalozzi, dans laquelle il cherche à donner une idée de l'unité et de la généralité de la méthode :

“ N'existe-t-il pas un point de départ général et primitif de toute culture ; un point de départ duquel sortirent dès le premier jour de la création du genre humain les germes de tout son savoir et de toute son activité, duquel surgit le développement qui amena toute découverte et toute science, tout savoir-faire et tout art, toute coutume et toute institution ; un point de départ derrière lequel il n'y a plus rien et il ne peut y avoir plus rien, dans lequel tous les éléments de la culture se trouvent *en puissance d'être*, duquel tous les objets et tous les moyens de l'enseignement rayonnent comme des directions diverses qui doivent être embrassées graduellement ? Ce point de départ devrait nécessairement exister dans la nature humaine, dans ses facultés essentielles, dans ses dispositions immuables. Il serait donné à chaque enfant comme il fut donné au premier homme ; et chaque enfant devrait commencer comme le premier homme commença. ” (1)

Le point de départ dont parle Pestalozzi est le premier élément, la première condition de cet ordre qui pour nous constitue la méthode ; l'instituteur ne peut rien sans l'avoir trouvé et adopté ; aussi devons-nous donner ici les explications nécessaires à cette recherche.

Pour trouver le point de départ absolu du développement d'un enfant, il faudrait remonter à sa naissance. L'enseignement n'est

point appelé à reprendre les choses de si haut ; aussi ne peut-il adopter qu'un point de départ relatif : ce sera pour chaque enfant le point où son travail intellectuel est déjà parvenu, ce sera pour chaque science les idées intuitives qui lui servent de prémisses. Examinons successivement, sous ces deux points de vue, ce qu'il faut faire pour reconnaître le point de départ.

Pour pouvoir constater le point auquel est parvenu le développement d'un enfant, il faut bien connaître la marche de ce développement ; il faut remonter par la pensée aux premiers actes par lesquels il s'est manifesté, et suivre la chaîne de leurs progrès successifs. Cette évolution des pouvoirs de l'intelligence a été exposée dans la première partie de cet ouvrage (ch. III) ; nous n'avons donc pas à y revenir ici.

Pour l'instituteur qui connaît cette marche, il n'est point difficile de se rendre compte, dans un moment donné, de l'état de développement de l'esprit d'un enfant. Il suffit de le mettre à l'œuvre ; de le faire observer, comparer, juger et parler ; mais il est essentiel de s'assurer que ses paroles correspondent bien à des idées qui lui appartiennent, qu'elles expriment ses propres observations, ses propres jugements, que ce n'est point sa mémoire seule qui a été exercée. Alors on le voit en quelque sorte élaborer des idées ; on reconnaît la puissance de son attention, de sa mémoire, de sa réflexion, de son jugement ; on apprécie par la forme de son langage son pouvoir d'abstraction ; on découvre en même temps ses idées déjà acquises, et les rapports qui les coordonnent dans sa mémoire.

Un pareil examen ne peut guère être fait par chaque instituteur et pour chaque enfant ; aussi bien n'est-il nécessaire que dans des cas exceptionnels, c'est-à-dire lorsqu'une première phase de développement a manqué, lorsqu'elle a été faussée, lorsqu'elle n'est point en harmonie avec celle qui doit suivre. C'est alors qu'on voit des enfants ne montrer pour l'étude que du dégoût, n'y faire aucun progrès, et paraître incapables d'apprendre. C'est alors qu'il est nécessaire de rechercher avec soin le point où en est resté le développement de leurs facultés, afin d'y revenir, et d'y trouver cette activité d'esprit qui produit seule un travail agréable et fructueux.

Dans les cas ordinaires, l'enseignement prend les choses par le commencement ; il s'adresse à des enfants qui n'ont encore été développés que par une bien courte expérience de la vie ; il ne doit pas leur supposer des idées claires, solides et bien ordonnées ; il ne peut s'appuyer que sur le fondement qu'il lui aura lui-même posé, c'est-à-dire sur les notions intuitives les plus rudimentaires.

Chaque branche de la science trouve ainsi son point de départ dans certaines idées spéciales fournies par l'intuition ; nous le montrerons avec les détails nécessaires, dans les chapitres qui traitent des divers objets d'enseignement. Mais ici nous pouvons déjà poser quelques principes généraux qui caractérisent sous ce rapport la méthode que nous cherchons à faire connaître.

Le véritable point de départ n'est point dans les livres, il est dans la nature ; il n'est point dans les mois, il est dans les choses ; il n'est point dans le discours du maître, il est dans l'expérience personnelle de l'enfant ; il n'est point dans ce qui le laisse distrait, il est dans ce qui attire son attention ; il n'est point dans ce qui lui est indifférent, il est dans ce qui l'intéresse ; il n'est point dans ce qui l'ennuie, il est dans ce qui lui fait plaisir. On voit par là combien nos anciennes pratiques d'enseignement élémentaire manquent du point de départ vraiment nécessaire ; elles supposent à l'enfant toutes les idées d'intuition, même certaines idées abstraites et générales, sur lesquelles leur œuvre doit se fonder ; et cependant l'enfant ne les possède point.

Ce vice avait déjà été signalé par Comenius qui, à son point de vue incomplet, en indiquait le remède en disant : *Dico et alta voce repetito postremum hoc eruditionis esse fundamentum at sensilia recte presententur sensibus.* (1) Mais Pestalozzi est le premier qui, tout en restant fidèle aux principes spiritualistes qui le dirigeaient, ait replacé l'enseignement à son véritable point de départ, en lui donnant la base expérimentale qui lui manquait.

Pour que l'enseignement réalise l'ordre qui constitue la mé-

(1) Pestalozzi, *Wochenschrift für Menschenbildung*, t. 1. p. 188.

(1) Comenius, *Didactica magna*.

thode, il ne suffit pas qu'il se place au véritable point de départ ; il faut encore qu'il reste fidèle à la loi de l'enchaînement.

L'enchaînement est une condition essentielle de l'organisme ; il est à la fois la cause et la conséquence de la genèse des idées ; il établit entre les diverses notions qui constituent notre savoir un lien tel, que tout esprit sain peut passer de l'une à l'autre par ses propres forces. Souvent, il est vrai, une intelligence paraît faire un pas de géant, et s'appropriér tout d'un coup une idée qui reste inaccessible à une autre intelligence ; c'est que la première a saisi promptement les idées intermédiaires qui devaient lui servir d'échelons, tandis que la seconde ne les a point aperçues. Mais rétablissez pour cet esprit lent et faible les degrés dont l'absence laissait une lacune dans l'enchaînement, présentez-les-lui l'un après l'autre, et vous le verrez parvenir aussi à cette idée qui paraissait au-dessus de sa portée.

La puissance de l'esprit tient essentiellement à la promptitude avec laquelle il franchit de lui-même les degrés de l'enchaînement des idées. Lorsque l'enseignement s'adresse à un esprit cultivé, il omet une multitude d'idées intermédiaires ; mais l'intelligence du disciple y supplée, elle parcourt rapidement tous les degrés nécessaires à l'enchaînement, elle n'en néglige aucun : *Nihil fit per saltus*.

Mais plus l'intelligence à laquelle on s'adresse est encore faible et novice, plus il est nécessaire de lui présenter successivement et dans leur ordre logique toutes les idées qui doivent lui servir de degrés pour s'élever à la vérité qu'on veut lui faire connaître.

Les maîtres chargés d'instruire de petits enfants négligent souvent cette observation rigoureuse de l'enchaînement, soit parce que leur esprit, accoutumé à l'allure d'un âge plus avancé, oublie plusieurs de ces idées intermédiaires par lesquelles il a passé lui-même ; soit parce que, dans leurs propres études, ces maîtres n'ont jamais été initiés à ces idées auxiliaires, qu'ils ne sont point parvenus par leurs propres forces à la vérité qu'ils veulent enseigner, qu'ils n'ont fait que l'accepter et la retenir dans leur mémoire, et qu'enfin ils ne la comprennent pas eux-mêmes d'une manière complète.

Ces lacunes de l'enchaînement ont pour l'éducation de l'enfance des effets désastreux : l'activité des facultés se perd faute de trouver un aliment à sa portée ; l'esprit s'habitue à accepter passivement des idées qui ne lui appartiennent point, dont il ne retient que la formule, et qui lui donnent tout au plus que la contrainte et l'ennui ; dans son maître, il ne voit plus qu'un tyran.

L'enchaînement, au contraire, entretient l'activité des facultés ; il permet à l'esprit de conquérir un savoir qui sera bien à lui ; il donne aux leçons la vie et l'attrait d'un exercice dans lequel, par ses propres forces, l'intelligence marche de découverte en découverte ; et en associant ainsi dans la vie du premier âge le plaisir et l'étude, il pose le maître vis-à-vis de l'enfant comme un ami qui contribue à ses progrès et à ses jouissances, et par conséquent comme un bienfaiteur qui mérite sa reconnaissance et son affection.

L'enchaînement enfin est indispensable dans l'enseignement élémentaire pour que la méthode puisse être heuristique, c'est-à-dire pour que l'enfant parvienne par ses propres efforts d'un progrès à un autre, pour qu'il découvre lui-même la vérité, pour qu'il invente en quelque sorte sa conscience. (1)

Mais si l'élève doit tout faire par ses propres forces, s'il doit trouver lui-même chaque idée nouvelle, quel rôle restera-t-il à l'instituteur, et pourquoi lui recommander un ordre et un enchaînement qui ne dépendent pas de lui ?

Pour son développement physique, l'enfant doit marcher lui-même ; mais il a besoin d'être dirigé, quelquefois d'être aidé et soutenu. Il en est de même du travail de son intelligence ; nul ne peut le faire pour lui, mais il a besoin du maître pour le diriger, souvent même pour l'aider et le soutenir.

En quoi consistent cette direction et cet appui que l'institu-

teur doit à son élève ? et dans quelle mesure celui qui enseigne coopérera-t-il avec celui qui apprend ?

Ce sont là des questions d'une extrême importance, mais auxquelles il est bien difficile de répondre sans entrer dans des détails qui ne peuvent trouver ici leur place, et pour lesquels nous devons renvoyer le lecteur aux chapitres qui traitent d'une manière spéciale chacun des objets d'enseignement. Nous croyons cependant utile de donner dès à présent sur ce sujet quelques indications générales, bien que nous les jugions insuffisantes pour diriger le praticien dans ses leçons.

S'il s'agit de fait d'observation, l'ancien usage est que le maître tte les expose tout d'abord, sauf peut-être à les corroborer ensuite dans l'esprit de l'élève en lui présentant les objets de cette étude ; ainsi l'enfant est pour ainsi dire entraîné à la suite de l'instituteur sans faire un seul pas par lui-même. Pour nous, nous voulons que ce soit son intelligence même qui travaille, mais qu'elle soit dirigée et aidée. C'est pourquoi, le maître commencera par lui indiquer l'objet à observer, par offrir cet objet à son observation directe ; ce sera déjà une première direction donnée à l'activité de ses facultés ; ensuite, par des questions, il attirera l'attention de son élève sur telle partie ou sur telle qualité de cet objet ; il rappellera à sa mémoire les faits analogues, les termes de comparaison, qui lui sont déjà connus. Quand il en sera besoin pour bien mettre l'enfant sur la voie, le maître ne craindra pas d'énoncer lui-même quelques observations à titre d'exemple ; il en restera toujours assez à faire à l'élève lui-même, si l'on veut bien laisser marcher son intelligence dès qu'elle se mettra en mouvement dans la direction voulue, ou plutôt à lui aider à se redresser elle-même par un examen plus attentif.

S'il s'agit de faits de raisonnement, l'ancien usage est que le maître donne à son élève et l'énonce de la vérité à établir et la chaîne des déductions qui servent à la démontrer, sauf ensuite à lui faire répéter et retenir et le théorème et la démonstration. Ici encore l'enfant n'a rien à faire qu'à suivre pas à pas une intelligence étrangère. Pour nous, nous voulons qu'il travaille lui-même et qu'il trouve la vérité, mais nous savons aussi qu'il a besoin d'être dirigé et aidé ; en quoi donc consisteront ce secours et cette direction ? Dans toute vérité de raisonnement on peut distinguer deux parties : la vérité elle-même, et le raisonnement qui la prouve ; on peut considérer la première comme le but, le second comme le chemin qui y conduit. Tantôt l'instituteur montrera le but, et l'enfant trouvera le chemin ; tantôt il montrera le chemin à suivre, et l'enfant découvrira le but. Le premier de ces procédés suppose en général une marche synthétique, et le second une marche analytique.

La synthèse et l'analyse sont deux procédés également naturels et également nécessaires à l'esprit humain, parce que celui-ci a besoin, pour parvenir à la vérité, tantôt d'un travail de composition, tantôt d'un travail de décomposition. La marche de l'enseignement n'est donc ni essentiellement synthétique ni essentiellement analytique ; sa règle générale est d'aller du connu à l'inconnu. L'enfant, il est vrai, saisit plus souvent le particulier que le général, et c'est pourquoi les études élémentaires procèdent surtout par synthèse ; cependant il lui arrive aussi de posséder un fait ou une idée dont il doit rechercher les éléments constituants, et alors le procédé analytique lui devient nécessaire.

Le développement des facultés de l'enfant exige d'ailleurs que, dans la mesure de ses forces, il soit exercé à l'analyse aussi bien qu'à la synthèse ; et ces deux modes de procéder, employés alternativement, apportent dans l'enseignement une variété bienfaisante. Ces changements n'auront rien d'arbitraire ; il seront amenés par la nature des choses, car dans toute science il est des cas qui exigent un travail de composition, et il en est d'autres où il faut opérer par décomposition. Les occasions se présenteront donc naturellement à l'instituteur de faire trouver à son élève, tantôt le chemin qui conduit au but indiqué, tantôt le but auquel conduit un chemin déterminé.

Mais ce travail lui-même sera souvent encore au-dessus des forces de l'enfant, et la coopération du maître se montrera nécessaire. Cette coopération consistera généralement à décomposer la

(1) " Nul ne possède réellement et à fond que les connaissances qu'il a pour ainsi dire créées lui-même. " (BACON.)

" L'éducation doit faire en sorte que l'élève, par sa propre activité, édifie la science à l'aide de ses éléments, c'est-à-dire qu'il la procède, qu'il l'invente en quelque sorte. " (PESTALOZZI.)

difficulté en plusieurs autres que l'esprit de l'élève surmontera successivement. Ainsi l'on proposera les cas particuliers les plus simples avant d'aborder la question générale; ou bien on partagera en plusieurs parties le chemin à parcourir par le raisonnement, en s'arrêtant aux diverses vérités intermédiaires par lesquelles il faut passer pour parvenir au but, et en proposant successivement à l'élève chacune de ces vérités auxiliaires comme étant elle-même le but.

Tous ces moyens, par lesquels on met l'enfant en état de trouver lui-même ce qu'il doit savoir, ont pour effet naturel de rendre plus lente à ses débuts la marche de l'enseignement. Et cependant, loin d'augmenter en définitive le temps nécessaire à l'instruction de l'enfance, ils contribueront puissamment à le réduire assez pour laisser aux autres parties de l'éducation la place qui leur appartient et qui en général leur a manqué jusqu'à présent.

En effet, en adoptant cette marche, graduée avec tant de soin pour l'approprier aux forces intellectuelles de l'enfance, on avance de quelques années le moment où peuvent commencer des études vraiment fructueuses; alors aussi les leçons, si elles ne sont pas prolongées au delà des forces de l'enfant, sont bien réellement pour lui un temps employé à un travail productif, parce que son activité y est constamment soutenue par le plaisir que lui causent ses progrès; en même temps ses facultés, incessamment fortifiées par l'exercice, rendent sa marche de plus en plus rapide, et lui font bientôt devancer des élèves, même plus âgés, qui n'ont fait que recevoir passivement l'instruction; enfin, ce que l'enfant a trouvé lui-même, il le possède bien et ne l'oublie pas, en sorte qu'on ne voit plus l'instituteur obligé souvent de recommencer son cours, parce que ses élèves n'en savent plus le commencement lorsqu'ils en atteignent la fin.

Nous avons cherché à donner à nos lecteurs une idée générale de la méthode d'enseignement conforme à la loi de l'organisme, et qui n'est autre chose que la méthode indiquée et essayée par Pestalozzi; nous les prions de ne point la juger sur une ébauche si insuffisante, et sans avoir vu dans la suite de ce livre comment elle s'applique aux diverses branches de l'instruction élémentaire.

BARON ROGER DE GUIMPS.

*La Philosophie et la pratique de l'Éducation.*

**Exercices préparatoires de Style.**

SYNONYMIE ET EMPLOI DES MOTS.

Le devoir se donne en plaçant les mots,—compléments, ensemble, dans une même parenthèse (quelquefois dans un autre ordre que celui qui doit être choisi) et en laissant choisir l'élève:

Ebauche—esquisse—plan (*d'un monument, d'un tableau, d'une statue*), etc. Il ne suffit point d'indiquer la différence, il faut aussi la raisonner et la faire comprendre à l'élève.

CORRIGÉ.

- Le discours de l'orateur—L'allocation du maître—La harangue du général.
- L'ébauche d'une statue—L'esquisse d'un tableau—Le plan d'un monument.
- L'achèvement d'un pont—La fin d'un combat—Le terme d'un procès.
- L'affranchissement d'un esclave—L'élargissement d'un prisonnier.
- La superficie de la terre—La surface d'un solide.
- Défaut de mémoire—Faute de français—Manque de savoir-vivre
- Vice de prononciation.
- Indifférence de caractère—Insensibilité de cœur.
- Corruption du cœur—Dépravation de l'esprit.
- Correction du maître—Châtiment du père—Punition du juge.
- Contrition du pécheur—Remords du coupable—Désespoir du réprouvé.
- Différent du corps—Laideur du visage.
- La coutume du pays—L'habitude du travail—Les usages de notre siècle.
- L'appréhension d'une mauvaise nouvelle—La crainte de Dieu—La peur des revenants.
- Les emblèmes de la royauté—Le symbole de la pudeur.

*L'Ecole Normale.*

**AVIS OFFICIELS.**



LIVRES APPROUVÉS.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, par ordre en date du 3 juillet dernier, sanctionner la délibération prise à la séance semi-annuelle du Conseil de l'Instruction Publique tenue à Montréal, le 13 juin dernier, approuvant les livres suivants pour les écoles élémentaires, savoir:

- 1o Grammaire française élémentaire, par F. P. B.
- 2o Lectures instructives et amusantes en manuscrit, par F. P. B.
- Et les ouvrages suivants pour écoles modèles et élémentaires:
- Traité de calcul mental, par F. E. Juneau.
- Traité élémentaire d'arithmétique, par F. X. Toussaint.

Tenue des livres en partie double et en partie simple, par Napoléon Lacasse.

NOMINATIONS.

EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par Ordre en Conseil en date du 6 juillet dernier, nommer William James Anderson, écr., membre du Bureau Protestant d'Examineurs de Québec, en remplacement du Rév. G. V. Housman, qui a résigné.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Il a plu à Son Excellence, par Ordre en Conseil en date du 12 de juillet dernier, nommer Commissaires d'école:

- Comté de Richelieu.—Village de St. Ours: M. Clément Dupré.
- Comté de St. Jean.—Blairfindie: M. David Brosseau.

Comté de Richelieu.—Municipalité de St. Ours: Le choix fait, en vertu de la 46e clause du chap. 15 des statuts refondus, de MM. Tréflé Poitevin et Eugène Leriche comme commissaires d'école nommés en remplacement de MM. Magloire Turcot et Tréflé Poitevin commissaires sortant de charge, a été confirmé par l'hon. Surintendant de l'éducation, le 10 de ce mois.

DIPLOMES OCTROYÉS DANS LES ÉCOLES NORMALES.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Pour académies.—MM. L. H. Bellerose, directeur de l'Académie de Chambly, Joseph Godin.

Pour écoles modèles.—MM. Félix Alphonse Valois, Julien Provost, Félix Lalonde, Raymond Savignac, Hyacinthe Dostaler, Achille Fleury.

Pour écoles élémentaires.—MM. Pierre Provost, Joseph Octave Pelletier, Léon Charbonneau, Napoléon Boire.

ÉCOLE NORMALE LAVAL.

Pour écoles modèles.—MM. Fortunat Rouleau, Louis Alfred Blanchet, Silfrid Fortin, Louis Jules Ferland, Stanislas Fréchette, Godefroi Bernard, Edouard Tremblay, Joseph Thibault.

Mlles. Julie Noël, Joséphine Larose, Wilhelmine Couture, Amaryllis Bernier, Olympe Fortin, Ludvine Paré, Callixte Gagné, Soulange Leclair, Lumina McDonald, Mary Catherine Ahern.

Pour écoles élémentaires.—MM. Thomas Duchesne, Joseph Maltais, Evagre Côté.

Mlles. Anne Lacroix, Marcelline Ethier, Agnès Morrisset, Elmire Gosse-lin, Alvina Ratté, Eugénie Genest, Léonille Bernard, Léoza Lafond, Léda Quentin (Cantin), Philomène Bilodeau, Maria McAvee.

ÉCOLE NORMALE M'GILL.

Pour académies.—MM. Edward H. Krans, B. A.; John Morrison, B. A. et Ezra Ball.

Pour écoles modèles.—MM. Duncan McCormick, qui a obtenu le prix de la médaille du Prince de Galles; James Alexander Hume, Melles. Eliza Curry, Letitia Barlow, Lucy Maria Gillies, Henrietta Fuller, Mary Graham et Louisa Teresa Coates.

Pour écoles élémentaires.—Melles. Agnès Cairns, Margaret Ritchie, Louise Chappuis, Lucy Ann Lawless, Harriet Newell Jiggins, Elizabeth Strickland, Mary J. Graham, Isabella Mathieson, Valeria Mansur Taylor, Margaret Fleck, Elizabeth Dingwall, Eliza Luthel, Helen Henry, Agnès Ogilvie, Margaret L. Blow, Cordelia Young, Esther Mayer, Marion R. C. Holmes, Mary Ross, Jane Fraser, Agnès Stewart, Adelia Elsie Fessenden, Alison E. Taylor, Jane Powell, Elizabeth Hamilton, Esther Millen, Henrietta Rallit, Sarah C. Lampard, Mary St. James and Alice L. Warren.

Jun 1866.

## INSTITUTEUR DEMANDÉ.

MM. les Commissaires de la municipalité scolaire No. 1 de St. Anicet ont besoin d'un instituteur capable d'enseigner le français et l'anglais, dans une école élémentaire située à environ deux milles du village. Salaire offert, \$180.00.

## INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un instituteur muni de diplôme et de très-bons certificats, recommandations, etc., et ayant l'expérience de dix années d'enseignement, tant de l'anglais que du français, désire avoir une place comme tel. S'adresser à ce bureau ou à Alex. Bourgeau, écr., Aylmer, Ottawa.

## INSTITUTRICES DISPONIBLES.

Mademoiselle Philomène Mercier, qui est munie d'un diplôme d'école élémentaire, pouvant enseigner l'anglais, le français et la musique, désire avoir une place d'institutrice.

Mlle. Rosa Bissillon, munie d'un diplôme d'école élémentaire de 1ère classe, et pouvant enseigner l'anglais et le français, désire avoir une situation.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL (BAS-CANADA), JUILLET ET AOUT, 1866.

## La question de l'Instruction publique dans la dernière session du Parlement.

Comme nos lecteurs ont dû prendre un grand intérêt à tout ce qui s'est passé dans la dernière session du parlement, nous croyons devoir consigner dans nos colonnes le projet de loi présenté par l'hon. solliciteur-général Langevin, ainsi que les débats qui ont eu lieu dans l'Assemblée législative lors de l'abandon de cette mesure et de la résignation de l'hon. M. Galt, ministre des finances.

Le projet de loi de M. Bell, en faveur des catholiques, auquel il est fait allusion dans ces débats, non-seulement étendait au Haut-Canada les dispositions qui ont rapport à l'éducation supérieure, aux écoles communes, au Conseil de l'Instruction Publique et au député surintendant, mais encore ordonnait l'établissement d'une école normale catholique dans cette partie de la province. Du reste, nous reproduisons également ce projet de loi *in extenso*. Nous traduisons les débats du rapport publié par le *Montreal Gazette*, lequel nous a paru être le plus complet.

## BILL.

Acte pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas Canada, intitulé : *Acte concernant l'allocation provinciale en faveur de l'Education Supérieure—et les Ecoles Normales et Communes.*

Considérant qu'il est expédient d'amender le chapitre des Statuts Refondus pour le Bas Canada concernant l'allocation provinciale en faveur de l'Education Supérieure et les Ecoles Normales et Communes : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. L'allocation provinciale pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, sera de trois cent mille piastres, et répartie comme suit :

1. Une somme de quarante-cinq mille piastres pour l'Education Supérieure ;

2. Une somme de trente mille piastres pour les Ecoles Normales et leur fonds de construction ;

3. Une somme de trente mille piastres pour les académies ;

4. Une somme de cent soixante-treize mille piastres pour les écoles modèles et communes et les autres dépenses prévues par le chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, et non mentionnées ci-dessus ou ci-dessous ;

5. Une somme de vingt-deux mille piastres pour salaires et dépenses contingentes du département de l'Education.

2. L'éducation supérieure comprendra les universités et les collèges ou séminaires classiques et industriels, et l'allocation provinciale affectée à ces institutions, ainsi qu'aux académies, sera annuellement divisée entre les institutions catholiques romaines et protestantes en

proportion de la population catholique romaine et protestante, respectivement, d'après le recensement alors dernier.

3. Les sous-chefs et premiers commis du département de l'éducation seront comme suit : Deux députés-surintendants, l'un catholique romain et l'autre protestant, et trois premiers commis.

4. Les députés-surintendants seront *ex officio* membres du conseil de l'Instruction publique pour le Bas-Canada, lequel se composera de dix-sept membres, et les catholiques romains et les protestants qui en feront partie resteront d'ailleurs dans la même proportion que celle qui existe actuellement.

5. Les dissidents ne seront assujettis à aucune cotisation ou taxe scolaire qui pourra être imposée par les commissaires d'école, sauf la cotisation de l'année alors courante, ni aux cotisations imposées pour la construction de maisons d'école données précédemment à l'entreprise, ni non plus au paiement de dettes précédemment encourues ; pourvu toujours que ces cotisations seront prélevées dans les six mois qui suivront la date de la signification du dissentiment mentionné dans la cinquante-cinquième section du dit chapitre, ou de la déclaration ci-dessous.

6. Le mot "habitants," partout où il se rencontre dans la cinquante-cinquième section du dit chapitre, sera et est par le présent remplacé par les mots "propriétaires, locataires ou contribuables."

7. Tout dissident pourra, en aucun temps, déclarer par écrit son intention de cesser de supporter l'école dissidente ; et la réception de sa déclaration par le président des syndics d'école, et par le président des commissaires d'école respectivement, le replacera sous le contrôle des dits commissaires d'école, sauf cependant les restrictions ci-dessus à l'égard des cotisations.

8. Les commissaires d'école de la majorité dans toute municipalité scolaire auront seuls le pouvoir de prélever des taxes sur les terres et propriétés immobilières des compagnies incorporées ; mais ils remettront annuellement aux syndics de la minorité une proportion de toutes les taxes prélevées par eux sur ces compagnies, dans la même proportion que l'allocation du gouvernement pour la même année aura été divisée entre eux et les dits syndics ; et la proportion des taxes prélevées pour la construction de maisons d'école et pour le paiement des dettes, ainsi remise aux syndics susdits, sera réservée par eux pour la construction ou la réparation de leurs propres maisons d'école.

9. Lorsque les syndics d'école de la minorité dans deux municipalités adjacentes seront incapables de supporter une école dans chaque municipalité, il leur sera loisible de s'unir et d'établir et maintenir sous leur administration collective, une école qui sera située aussi près que possible des limites des deux municipalités, de manière à être accessible à toutes deux ; les dits syndics feront conjointement rapport de leurs délibérations au surintendant de l'éducation, qui remettra la part de l'allocation des écoles communes au secrétaire-trésorier dont le nom se trouvera le premier inscrit sur le rapport.

10. Lorsqu'il n'y aura pas d'école dissidente dans une municipalité, il sera loisible à tout chef de famille y domicilié, professant la croyance religieuse de la minorité de la dite municipalité et ayant des enfants en âge de fréquenter l'école, de déclarer par écrit au président des commissaires d'école qu'il a l'intention de contribuer au soutien d'une école située dans une municipalité voisine, laquelle école ne sera pas éloignée de plus de trois milles de son domicile ; et il devra dès lors payer, sauf les réserves ci-dessus mentionnées, ses taxes aux commissaires ou syndics, selon le cas, auxquels l'administration de la dite école sera confiée ; mais il sera fait dans tous les rapports scolaires une mention spéciale des enfants venant d'une municipalité voisine, et il ne sera tenu aucun compte de ces enfants dans la répartition des allocations scolaires entre les commissaires et les syndics.

11. Lorsque les syndics des écoles séparées dans aucune municipalité auront laissé passer une année sans avoir d'école soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'il sera établi qu'ils ne mettent pas de bonne foi la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, il sera loisible au surintendant de l'éducation, après trois avis consécutifs publiés dans le "Journal de l'Instruction Publique," à cet effet, de recommander au gouverneur général en conseil, trois mois après la publication du premier de ces avis, que la Corporation des Syndics des Ecoles Séparées pour telle municipalité soit déclarée dissoute ; et les contribuables qui auront été sous le contrôle des dits syndics seront assujettis à toutes les taxes et cotisations prélevées par les commissaires d'école ; mais une année après que telle corporation des syndics aura été déclarée dissoute dans la *Gazette du Canada*, aucun nombre de contribuables professant la croyance religieuse de la minorité de telle municipalité pourra élire de nouveau des syndics et former une nouvelle corporation en la manière prescrite par la loi.

12. Lorsque quatre des membres protestants du conseil de l'Instruction publique du Bas-Canada seront d'avis que l'administration des écoles protestantes doit être distincte et séparée de celle des

écoles catholiques, ils pourront faire connaître leur opinion au gouverneur en la lui transmettant par écrit sous leurs signatures respectives, par l'entremise du secrétaire provincial.

13. Trois mois après que le gouverneur aura reçu l'opinion ainsi transmise, il sera passé un ordre en conseil divisant l'administration des écoles du Bas-Canada, et confiant au député surintendant de l'éducation, appartenant à la dénomination protestante, l'administration des écoles protestantes aux mêmes conditions qu'elles se trouvent aujourd'hui placées sous l'administration du surintendant de l'éducation.

14. Dans les trois mois ci-dessus mentionnés, les dits membres protestants transmettront au gouverneur les noms de trois personnes habiles à remplir la charge de député surintendant; et le député-surintendant sera choisi parmi ces trois personnes et revêtu, dans sa juridiction, des mêmes pouvoirs et devoirs que ceux inhérents à la charge de surintendant de l'éducation.

15. A compter de la date du dit ordre en conseil, tous les dits membres protestants cesseront de faire partie du conseil de l'instruction publique du Bas-Canada, qui dès lors sera composé des membres restants du conseil; et les dits membres protestants, ainsi que formeront, pour les écoles protestantes, un conseil semblable au conseil de l'Instruction Publique, et le dit conseil sera revêtu, dans sa juridiction, des mêmes pouvoirs et devoirs que ceux inhérents au dit Conseil de l'Instruction Publique.

16. Depuis et après les trois mois susdits, ou aussitôt après que faire se pourra, l'allocation provinciale sera divisée annuellement comme suit, savoir: la partie afférente aux écoles modèles et communes sera divisée de la manière et suivant le principe suivi aujourd'hui; et la balance de la dite allocation provinciale sera divisée entre les institutions catholiques et protestantes, d'après la proportion respective des populations catholique et protestante constatée par le dernier recensement, et les dépenses occasionnées par les départements d'éducation, catholique romain et protestant respectivement, seront acquittées sur la part correspondante de la dite allocation provinciale.

17. Les deux premières sections du présent acte n'entreront pas en vigueur avant que cette partie de la province du Canada, appelée Bas-Canada, ne soit constituée en province séparée sous un gouvernement séparé.

18. Le présent est réputé acte public.

BILL.

Acte pour amender l'acte du Parlement du Canada, passé en la vingt-sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé: *Acte pour réintégrer les catholiques romains du Haut-Canada dans l'exercice de certains droits concernant les écoles séparées*, et pour étendre à la minorité catholique romaine dans le Haut-Canada des avantages semblables et égaux à ceux accordés par la législature à la minorité protestante dans le Bas-Canada.

Considérant qu'il est désirable d'amender le dit acte et d'accorder à la minorité catholique romaine, dans le Haut-Canada, les mêmes droits et privilèges, à l'égard des écoles séparées de l'éducation supérieure, que ceux qui appartiennent ou sont concédés à la minorité protestante dans le Bas-Canada: à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit:

1. Dans les cités et villes, la municipalité, si elle en est requise par écrit par le président du conseil des écoles séparées dans telle cité ou ville, percevra annuellement les taxes et cotisations d'écoles séparées, et à cette fin inscrira ces taxes et cotisations dans une colonne distincte du rôle de cotisation pour telle cité ou ville, et le percepteur devra, de temps à autre, aussitôt que ces taxes et cotisations seront perçues, les remettre au trésorier du conseil des écoles séparées; mais rien de contenu dans la présente section n'empêchera les syndics des écoles séparées de percevoir leur propres taxes, tel que le veut aujourd'hui la loi, s'il le désirent.

2. Les taxes et cotisations des écoles séparées catholiques romaines seront une hypothèque sur la propriété foncière sur laquelle elles auront été imposées, et sur défaut du percepteur de les percevoir de la manière ordinaire, tous les arrérages non payés seront perçus par la vente de ces propriétés foncières de la manière ordinaire, tel que pourvu par la loi dans les cas de taxes municipales non payées; mais cette disposition ne s'appliquera pas aux arrérages de taxes ou cotisations qui auront pu s'accumuler ou échoir avant le premier jour de janvier dernier.

3. Les propriétaires fonciers non-résidents, qui seront catholiques romains, pourront supporter les écoles séparées de la manière ordinaire, et dans ce cas les taxes imposées sur leurs propriétés seront versées au fonds des écoles séparées où se trouvent situées ces propriétés.

4. Les syndics des écoles communes dans toute municipalité auront seuls le droit de prélever des taxes sur les terres et propriétés immo-

bilières des compagnies incorporées; mais ils remettront annuellement aux syndics des écoles séparées catholiques romains la proportion de toutes les taxes prélevées par eux sur ces compagnies, dans la même proportion que l'allocation du gouvernement pour la même année aura été divisée entre eux; et la proportion des taxes prélevées pour la construction de maisons d'école et pour le paiement des dettes, ainsi remise aux syndics catholiques romains, sera réservée par eux pour la construction ou la réparation de leurs propres maisons d'école.

5. La dix-septième section du dit acte vingt-six Victoria, chapitre cinq, sera amendée en y ajoutant les mots suivants:—“Pourvu toujours que ces taxes seront prélevées dans les six mois qui suivront la date de la réception, par le greffier de la municipalité, de l'avis de l'établissement de telle école séparée.”

6. Il sera établi dans le Haut-Canada, à tel endroit que le gouverneur en conseil choisira, une école normale en rapport avec les écoles séparées catholiques romaines, et il sera affecté une somme à même le fonds des écoles du Haut-Canada, qui aura la même proportion, relativement à la somme annuellement accordée à l'école normale de Toronto, qu'est la population catholique romaine à la population protestante dans le Haut-Canada, d'après le dernier recensement.

7. Toutes les allocations provinciales pour l'éducation supérieure, y compris les universités, collèges classiques et industriels, écoles de grammaire et séminaires, seront annuellement divisées entre les institutions protestantes et catholiques romaines en proportion des populations protestante et catholique romaine respectivement.

8. Il sera nommé un député-surintendant catholique des écoles du Haut-Canada, dont les devoirs seront exclusivement limités à ces écoles et dont le traitement sera fixé par le gouverneur général en conseil, et sera payé sur des fonds mis à part pour le maintien du bureau de l'éducation, et le dit député-surintendant aura la surveillance générale des écoles catholiques romaines séparées du Haut-Canada.

9. Il sera nommé par le gouverneur en conseil trois membres additionnels du conseil de l'instruction publique du Haut-Canada, qui seront choisis parmi les évêques catholiques romains du Haut-Canada, les supérieurs et professeurs des universités et collèges catholiques romains du Haut-Canada.

10. Lorsque les membres catholiques du conseil de l'instruction publique du Haut-Canada seront d'avis que l'administration des écoles catholiques romaines séparées doit être distincte et séparée de celle des écoles communes, ils pourront faire connaître leur opinion au gouverneur en la lui transmettant par écrit sous leurs signatures respectives, par l'entremise du secrétaire provincial.

11. Trois mois après que le gouverneur aura reçu l'opinion ainsi transmise, il sera passé un ordre en conseil divisant l'administration des écoles du Haut-Canada, et confiant au député-surintendant catholique de l'éducation l'administration des écoles séparées aux mêmes conditions qu'elles se trouvent aujourd'hui placées sous l'administration du surintendant de l'éducation.

12. Dans les trois mois ci-dessus mentionnés, les dits membres catholiques transmettront au gouverneur les noms de trois personnes habiles à remplir la charge de député-surintendant; et le député-surintendant sera choisi parmi ces trois personnes et revêtu, dans sa juridiction, des mêmes pouvoirs et devoirs inhérents à la charge de Surintendant de l'Éducation.

13. A compter de la date du dit ordre en conseil, tous les dits membres catholiques cesseront de faire partie du Conseil de l'instruction publique du Haut-Canada; et les dits membres catholiques, avec le surintendant catholique romain, formeront, pour les écoles séparées, un Conseil semblable au Conseil de l'Instruction Publique, et le dit Conseil sera revêtu, dans sa juridiction, des mêmes pouvoirs et devoirs que ceux inhérents au Conseil de l'Instruction Publique.

14. Depuis et après les trois mois susdits, ou aussitôt après que faire se pourra, l'allocation provinciale sera divisée annuellement comme suit, savoir: la partie afférente aux écoles communes sera divisée de la manière et suivant le principe suivi aujourd'hui; et la balance de la dite allocation provinciale sera divisée entre les institutions catholiques et protestantes, d'après la proportion respective des populations catholique et protestante constatée par le dernier recensement, et les dépenses occasionnées par les départements d'éducation catholique romain et protestant respectivement, seront acquittées sur la part correspondante de la dite allocation provinciale.

15. La septième section du présent acte n'entrera pas en vigueur avant que cette partie de la province du Canada, appelée Haut-Canada, ne soit constituée en province séparée sous un gouvernement séparé.

16. Le présent est réputé acte public.

Assemblée Législative.

Séance du 7 août 1866.

M. LE SOLICITEUR-GÉNÉRAL LANGEVIN demande la seconde lecture du projet de loi sur l'instruction publique dans le Bas-Canada.

L'HON. PROCUREUR-GÉNÉRAL MACDONALD dit que cette proposition lui donne l'occasion d'offrir à la Chambre certaines explications. Le gouvernement était tenu de proposer le projet de loi dont on demande maintenant la seconde lecture, et cela pour ne point manquer à la parole qui avait été donnée.

Les membres du gouvernement, d'après la libéralité des représentants du Bas-Canada, libéralité tant de fois éprouvée, n'ont jamais douté que si ce projet de loi eût été soumis isolément aux délibérations du parlement, il n'eût obtenu un vote favorable. Mais on a soumis en même temps un autre projet de loi, étendant à la minorité catholique du Haut-Canada les privilèges que l'on voulait accorder à la minorité protestante du Bas-Canada. Le gouvernement est certain que ce dernier *bill* rencontrera l'opposition et le vote hostile de la très-grande majorité des représentants du Haut-Canada, comprenant tous les membres du gouvernement pour cette section de la province, avec la seule exception de celui qui a l'honneur de vous adresser la parole. (Écoutez ! écoutez !)

Je le répète, M. l'Orateur, si le *bill* qui a rapport au Bas-Canada se fût trouvé seul devant nous, il n'y aurait eu aucune raison de douter de son succès ; mais les deux projets de loi étant proposés simultanément, les membres qui représentent la majorité du Bas-Canada croient qu'ils doivent à leurs co-religionnaires du Haut-Canada d'insister sur l'adoption des deux mesures. Nous aurions alors le spectacle regrettable d'un conflit entre la majorité du Haut-Canada et la majorité du Bas-Canada, et cela à la veille de notre séparation. Les dispositions de ces *bills* auraient fait partie des garanties qui doivent être accordées aux minorités par la constitution fédérale, et toutes les lois en force sur ce point au moment où la confédération aura lieu, ne pourront plus ensuite être changées ; ainsi chaque section de la province aurait eu à souffrir de griefs pour lesquels il n'aurait plus existé de remède dans la constitution. Au lieu d'entrer dans la confédération et de commencer une nouvelle existence en paix et en bonne harmonie, nous eussions présenté aux provinces du Golfe le spectacle d'un pays profondément divisé par des dissensions intérieures. Au lieu d'une double majorité, nous aurions eu deux minorités imposant leurs volontés aux majorités. Sur le tout ayant donné à cette mesure toute l'attention que mérite sa grande importance, le gouvernement quoiqu'avec le plus profond regret, se trouve obligé d'abandonner le *bill*, et à l'avenir les minorités respectives du Haut et du Bas-Canada devront s'en rapporter à la générosité des majorités. (Écoutez ! écoutez !)

J'espère qu'elles n'en appelleront pas en vain à ce sentiment. Je suis certain que la majorité du Haut-Canada montrera que si elle est forte, elle est également généreuse. (Écoutez !)

Je dois le répéter, c'est avec un profond regret que le gouvernement vous annonce cette détermination ; mais l'intérêt et la tranquillité du pays sont les motifs qui nous ont décidés.

C'est encore pour nous un sujet de regret bien plus grand d'avoir à vous annoncer que cette détermination nous a fait perdre un de nos collègues les plus habiles et les plus distingués—je fais allusion au ministre des Finances—qui s'est identifié avec cette mesure, et qui était considéré dans cette Chambre et dans le Bas-Canada comme l'organe des vœux et des désirs de la population protestante de cette partie de la province. Mais cet honorable ministre a senti que s'il restait maintenant dans le cabinet, son influence et son utilité seraient détruites, et qu'il s'exposerait par là à être accusé de manquer de sincérité et de préférer sa charge aux intérêts et aux sentiments de ceux pour qui il avait travaillé et combattu avec tant de zèle. (Écoutez ! écoutez !)

M. Galt a donc cru que c'était pour lui un devoir impérieux d'informer ses collègues qu'il ne pouvait point partager la responsabilité de leur conduite dans cette affaire, et il a offert son portefeuille à Son Excellence le Gouverneur-Général, qui a bien voulu l'accepter. Le gouvernement ressent vivement, et le pays, je n'en doute pas, ressentira encore davantage une si grande perte. C'est cependant pour nous une consolation de penser que, malgré cela, aucun des liens d'amitié qui ont si longtemps existé entre l'honorable ministre des Finances et chacun de nous ne se trouve rompu. De plus, je suis heureux de pouvoir vous dire que nous avons prié M. Galt de nous aider à conduire dans cette Chambre les diverses mesures qu'il avait jusqu'ici si habilement proposées et défendues, et qu'il a bien voulu y consentir. Je dois aussi annoncer à cette Chambre que, par suite de l'abandon de la loi sur l'instruction publique, la session sera promptement terminée, et que c'est l'intention de Son Excellence de proroger le parlement samedi prochain.

L'HON. M. GALT : Ce n'est pas sans une parfaite appréciation de la grande responsabilité que j'allais prendre que je me suis décidé à résigner. Mon honorable ami vient de vous expliquer les motifs qui ont décidé le gouvernement à la démarche qui m'a forcé de résigner. Je dois dire bien candidement que la démarche prise par le gouvernement peut se justifier par des motifs d'intérêt public ; mais il ne m'était point permis d'y donner mon concours. Ce n'est pas que je pense que la minorité protestante du Bas-Canada ait quelqu'injustice

à redouter de la part de la majorité catholique, mais c'est que j'ai pris dans cette Chambre sur cette question une position qui ne me permet point de partager la responsabilité de la démarche que le gouvernement vient de prendre. (Écoutez ! écoutez !)

Quant à la ligne de conduite que je suivrai moi-même à l'avenir sur cette question, j'aurai occasion de consulter mes amis dans le pays ; mais je suis certain que le futur parlement du Bas-Canada admettra que l'intérêt public exige que l'on presse le règlement de cette question. Je suis également certain que la minorité du Bas-Canada ne souffrira aucunement de ce délai. Ce n'est pas une chose que j'ai pu traiter légèrement, puisqu'il s'agissait de me retirer de la position que j'occupe et d'abandonner des amis avec qui je suis lié depuis tant d'années ; mais il est des considérations qui ont dû l'emporter sur toutes les autres. Je le répète, je suis d'avis que le gouvernement agit avec sagesse et avec patriotisme, bien que sa conduite me mette dans la position que je viens de décrire. La Chambre comprendra facilement que de froisser une section considérable de la province par le dernier acte de cette législature, ce serait agir d'une manière très-peu judicieuse. Il serait extrêmement dangereux de donner à la population catholique du Haut-Canada un juste sujet de plainte contre le gouvernement. Il n'est que juste envers mes collègues du Bas-Canada de déclarer qu'ils ne se sont montrés aucunement disposés à manquer aux promesses qui ont été faites lors de la formation de la coalition. Cette déclaration leur est due en toute justice, et particulièrement à l'honorable Procureur-Général du Bas-Canada. De grands intérêts publics ont pesé sur leurs opinions et les ont contraints d'agir comme ils l'ont fait.

L'HON. M. SANFIELD MACDONALD : Le gouvernement a suivi une conduite très-sage en prenant la décision qui vient de nous être annoncée. Les observations que viennent de faire les orateurs qui m'ont précédé ont fait voir les raisons très-graves qu'il y a de ne point insister sur une mesure qui peut produire un bien sérieux conflit entre le Haut et le Bas-Canada. Vers la fin des débats sur le projet de confédération proposé par la conférence de Québec, j'ai indiqué tout le mal qui pourrait résulter du désir d'enchaîner pour toujours une majorité soit dans le Haut, soit dans le Bas-Canada, et de lui ôter tout contrôle sur la minorité. On n'attachait alors aucune importance à mes remarques ; mais le gouvernement est forcé aujourd'hui d'en venir à la même conclusion ; et je suis heureux de voir que, par respect pour l'opinion publique du Haut-Canada, le gouvernement vient de prendre la décision qui nous a été communiquée. J'ai prétendu alors que les protestants du Bas-Canada n'auraient rien à redouter, et le Procureur-Général du Haut-Canada vient de me donner raison en répétant exactement la même chose, en exprimant la même confiance. C'eût été une bien singulière législation que celle qui eût placé la minorité dans une position telle qu'elle n'eût pas été, au moins dans une certaine mesure, à la merci de la majorité.

Je n'en suis pas moins convaincu que, dans l'une et l'autre province, les minorités obtiendront justice. Quand la confédération sera un fait accompli, les deux minorités se trouveront sur le même pied ; je ne crains point qu'alors l'une ou l'autre soit opprimée ; et pensant ainsi, je félicite les ministres sur leur décision, et particulièrement ceux du Haut-Canada, dont l'opinion a prévalu. L'avenir sous la confédération me paraît maintenant bien moins alarmant. J'ai toujours considéré que cette séparation était une chose inévitable ; mais j'ai toujours fait tout ce que j'ai pu pour établir de bons rapports entre les deux sections du pays. La confédération étant donc inévitable, je n'ai jamais désiré prendre la responsabilité de l'établir en enlevant le pouvoir au parti qui le possède maintenant. Ce projet pouvait échouer dans leurs mains ; j'ai même cru qu'il échouerait ; mais s'il eût échoué dans les nôtres, on n'eût pas manqué de s'en prendre à nous et de nous accuser d'un manque de sincérité et de bonne foi.

L'HON. M. CAUCHON : Je regrette vivement le résultat de la lutte qui a eu lieu au sujet de l'instruction publique, dans les deux sections de la province. Je suis également fâché de voir que la province va se trouver privée des services du ministre des Finances. J'ai toujours été prêt, pour ma part, à voter pour les amendements que le gouvernement avait promis en 1864 ; mais aujourd'hui qu'il s'agit de briser tout notre système, de nommer un député-surintendant de l'éducation, ce sont là des choses que je ne saurais accepter. C'est une insulte à toute la race franco-canadienne que d'insérer dans une de nos lois les preuves d'une aussi injuste défiance. Si l'on veut retrancher du projet de loi les dispositions auxquelles je viens de faire allusion, ce projet pourra encore devenir loi.

M. POPE : J'ai toujours eu raison de m'applaudir ainsi que toute la population d'origine britannique du Bas-Canada, de l'esprit de justice et d'impartialité qui a caractérisé la conduite du Surintendant actuel de l'instruction publique, et en autant que cela peut me concerner personnellement, en autant que cela peut concerner la plupart des honorables députés qui représentent des comtés anglologues ; bien

plus, en autant que cela concerne l'hon. ministre des Finances lui-même, nous n'aurions ni les uns ni les autres aucune répugnance à confier, à l'avenir, nos intérêts à la majorité franco-canadienne. Mais cela ne contenterait point nos électeurs dans nos comtés respectifs, dont nous devons défendre les intérêts, et dont nous devons respecter les craintes, quoiqu'elles puissent être fondées sur des préjugés. Nous déclarer contents ne satisferait point non plus et ne tranquilliserait point ces agitateurs, ces fauteurs de dissensions locales, qui, en faisant appel aux préjugés, ont éveillé des craintes et des alarmes qu'une mesure de la nature de celle qui a été proposée et qui vient d'être abandonnée pouvait seule apaiser. Nous voulions régler cette question afin qu'à l'avenir elle ne fût point une pomme de discorde entre les différentes origines et les diverses croyances. La population anglologue du Bas-Canada croyait avoir fait, de son côté, de très-grandes concessions. Cédant à un sentiment de crainte bien naturel chez la population franco-canadienne, ils avaient consenti à la confédération, qu'ils n'aimaient point, tandis qu'ils désiraient une union législative; ils avaient consenti à se séparer de la population anglo-saxonne du Haut-Canada, ce qui répugnait à tous leurs sentiments; et ayant fait toutes ces concessions pour apaiser les craintes que la population d'origine française ressentait pour sa religion, sa langue et ses institutions, ils pensaient avoir le droit d'exiger en retour des concessions bien moins importantes, qui, si elles n'étaient point, dans l'opinion des membres de cette Chambre, d'une absolue nécessité, étaient au moins réclamées par l'opinion publique dans la partie du pays qu'ils représentaient. C'est avec un profond regret que je vois que cette demande de notre part a été la cause de la retraite de celui des membres de l'administration que nous regardions comme notre représentant dans le cabinet, et ait privé le pays de ses services.

**M. DUNKIN :** Je concours pleinement dans l'opinion que l'honorable préopinait a exprimé au sujet du Surintendant de l'Éducation. Je puis rendre témoignage de l'esprit d'équité qui l'anime, ayant eu peut-être plus d'affaires à régler avec lui qu'aucun autre membre de la Chambre. Je ne me suis jamais plaint de son administration; je n'ai jamais eu occasion de m'en plaindre. Mais il existe chez toute la population anglologue et protestante du Bas-Canada, une opinion bien arrêtée que, sous le nouvel ordre de choses, il devrait leur être donné quelque garantie de protection, qu'il devrait y avoir dans le département de l'instruction publique quelqu'un qui parle leur langue, qui connaisse bien leurs vues et leurs besoins, qui puisse les représenter et agir pour eux; et ils ont eu du gouvernement la promesse qu'il en serait ainsi. Je ne fais point ici allusion à des promesses faites par écrit en secret, promesses auxquelles je n'ai jamais pris aucune part; mais M. Cartier, interrogé en Chambre sur ce point, a répondu de manière à faire croire que les demandes des protestants seraient écoutées. Je n'ai aucun doute que cette promesse a été faite en toute sincérité, et j'admets que l'on a fait de consciencieux efforts pour la remplir. Je regrette que la pression qui a été exercée de part et d'autre au sujet de ces mesures ait forcé le gouvernement à les abandonner.

Personnellement, cependant, je ne partage point les appréhensions que d'autres paraissent avoir, et je ne vois point de dangers si menaçants pour l'avenir. J'espère que nous nous entendrons, malgré les difficultés que nous éprouverons au commencement du nouveau système, sous la confédération.

**L'HON. M. DORION :** J'ai été très-heureux d'entendre l'hon. représentant de Compton déclarer qu'il ne redoutait ni injustice ni tyrannie de la part de la majorité franco-canadienne sous la confédération. Lui et ses amis n'ont en effet rien à craindre. Il est cependant regrettable que l'hon. député de Compton n'ait point formé plus tôt cette opinion, ou du moins n'ait point agi d'après cette opinion. Il n'eût pas exigé de l'hon. ministre des Finances des promesses qui ont imposé à l'administration une mesure qui ne peut être considérée que comme une insulte à la majorité de la population du Bas-Canada. Après avoir exigé une promesse écrite du ministre des Finances, et une confirmation de cette promesse de la part du procureur-général, l'honorable député de Compton fait maintenant profession d'une confiance un peu tardive dans la majorité du Bas-Canada. Il y avait deux dispositions très-regrettables dans le projet de loi: la première, c'était l'appropriation de \$300,000 par année, qui eût été imposée au parlement local sans qu'on pût la réduire; la seconde, c'était la création d'une seconde charge de Surintendant dans le département, et la permission d'établir un second conseil de l'instruction publique. C'était une fatale erreur que de vouloir accorder à la minorité dans l'une ou l'autre section de la province des privilèges exceptionnels qui ne pourraient qu'exciter les préjugés et l'hostilité de la majorité, et diviser la population en deux camps ennemis. Il vaut bien mieux que les minorités s'en reposent sur la justice des majorités. Je suis opposé au bill du Bas-Canada; mais si on nous l'avait imposé, j'aurais certainement insisté, avec toute l'influence dont je puis disposer, pour que des dispositions exactement semblables en faveur de la minorité du Haut-Canada fussent adoptées en même temps.

**L'HON. M. BROWN :** Je suis heureux que le Bas-Canada ait échappé à cette nouvelle législation, et que le projet plus regrettable encore qui avait été présenté par le député du comté de Russell soit également abandonné. Je ne puis certainement souscrire aux éloges et aux regrets que le procureur-général du Haut-Canada a accordés à ces deux mesures, ni je ne puis non plus m'accorder avec l'hon. député d'Hochelaga, lorsqu'il dit que si la Chambre eût voté le bill du Bas-Canada, elle eût été tenue de voter en même temps celui qui avait rapport au Haut-Canada. Il a été démontré mainte et mainte fois que les deux systèmes sont bien différents, et qu'un changement opéré dans l'un de ces systèmes ne nécessite point nécessairement un changement dans l'autre. Les déclarations qui viennent d'être faites par des députés qui représentent des comtés d'origine britannique dans le Bas-Canada, prouvent qu'il n'y a pas une bien grande urgence de légiférer sur cette matière; que la minorité du Bas-Canada peut se reposer sur la justice de la majorité; de même que je sais que la minorité du Haut-Canada peut également se fier à la majorité. Il est fâcheux que ces honorables membres n'en soient pas venus plus promptement à cette conclusion. Pas un seul membre du Haut-Canada, à l'exception du procureur-général, n'aurait voté pour le bill du représentant de Russell. Les catholiques eux-mêmes ne veulent point des écoles séparées, à raison de la dépense qu'elles occasionnent, et ils ne se trouvent point maltraités si on les leur refuse.

**L'HON. PROCUREUR-GÉNÉRAL MACDONALD :** Comment l'honorable membre peut-il faire cette assertion, lorsque tous les évêques catholiques de la province ont signé un document par lequel ils déclarent que l'on commettra une grande injustice, si l'on n'accorde point aux catholiques du Haut-Canada les mêmes privilèges qu'aux protestants du Bas-Canada?

**M. BROWN :** Peut-être sont-ils de cette opinion; mais je n'ai jamais rencontré de laïque intelligent qui, si on l'eût laissé faire, ne fût disposé à envoyer ses enfants à l'école commune avec ceux des protestants, excepté peut-être dans les grandes villes où les catholiques sont réunis en grand nombre. Quant à ce qui est de la résignation du ministre des Finances, cet honorable membre, après les grandes dissidences d'opinion qui ont existé entre nous au sujet de sa politique, n'a aucun droit de s'attendre à ce que je regrette de voir les finances du pays échapper à son contrôle. Mais je puis dire sincèrement que je me réjouis d'apprendre qu'il n'a pas hésité d'abandonner le pouvoir, et tous les privilèges et les avantages qui s'y rattachent, par suite d'un scrupule honorable, et parce qu'il lui était devenu impossible de tenir la parole qu'il avait donnée. Non-seulement cette conduite lui fait le plus grand honneur, mais elle est bien propre à élever le niveau des choses dans notre vie publique. Je puis ajouter avec une égale sincérité, que bien que l'honorable membre puisse être remplacé par quelque ministre dont j'approuverais plus volontiers la politique commerciale, il est à peine permis d'espérer que l'on puisse lui trouver un successeur qui, dans ses rapports avec cette Chambre, par son éloquence persuasive et par sa conduite envers les membres de la Chambre, se maintienne en aussi grand faveur. (Applaudissements.)

**L'HON. M. MCGEE :** Il n'y avait certainement rien d'insulté ni de déraisonnable, de la part des minorités dans chaque section de la province, à désirer et à demander des garanties et des protections dans le pacte fondamental qui doit régir le nouvel ordre de choses. Que l'on consulte l'histoire, on verra que chaque fois que de petits états se sont unis à de plus grands, il a toujours été fait quelque stipulation de cette nature; quand l'Écosse a été annexée à l'Angleterre, quand l'Irlande a été unie à la Grande-Bretagne, on a toujours vu la plus faible des sociétés qui contractait une semblable alliance protéger ses intérêts particuliers par des réserves et des garanties. Dans l'union des états qui nous avoisinent, on a stipulé dans le pacte fédéral que tous les états n'auraient que le même nombre de membres dans le sénat, tandis que dans la Chambre basse la représentation serait basée sur la population, et cela afin de protéger les états les plus faibles contre les plus forts.

Si je résidais moi-même dans le Haut-Canada, je pourrais me fier à la majorité dans l'état normal des choses, mais je redouterais ses décisions dans les moments d'irritation et d'effervescence. Cette majorité est susceptible comme toute autre d'être excitée et entraînée par des appels à ses passions et à ses préjugés. Elle a été ainsi surprise et égarée plus d'une fois. Je croirais à ses bonnes intentions; mais encore une fois, je redouterais ses emportements. L'hon. député d'Oxford a parlé comme quelqu'un qui serait parfaitement au courant des vues et des idées de la minorité catholique du Haut-Canada. Il doit en effet en savoir quelque chose, car personne n'a écrit plus abondamment et aussi plus cruellement sur leur compte. S'il y a des craintes chez les catholiques du Haut-Canada, le *Globe* en est en grande partie responsable. Je n'ai jamais été plus profondément affligé et humilié à l'aspect des affaires publiques dans ce pays, que je ne l'ai été depuis quelques heures. Il eût été infiniment préférable pour les deux sections de la province—infiniment mieux pour notre

réputation et notre crédit—qu'il nous eût été permis de discuter sans passion les prétentions et les droits respectifs des deux minorités, de nous élever au-dessus des préjugés et des animosités religieuses, au-dessus de l'esprit de secte, et de disposer avec calme et sérénité de cette importante question. Nous sommes, au contraire, obligés de confesser à la face du monde entier, que nous sommes incapables d'en agir ainsi, qu'il nous est impossible de discuter raisonnablement et équitablement toute question ou l'élément religieux entre pour une part. Nous avons tous les jours de très-importantes discussions sur des questions d'un intérêt vital; elles ont lieu la plupart du temps devant des banquettes vides ou des auditeurs distraits ou à moitié endormis; mais la trompette du fanatisme religieux se fait-elle entendre, aussitôt les représentants accourent de toutes parts, jaloux d'être témoins de la lutte ou d'y prendre part. Il est très-possible que quelques-unes des prétentions qui ont été émises d'un côté ou de l'autre, soient exagérées; il est très-probable qu'il nous eût fallu en rejeter quelques-unes; mais dire que nous sommes obligés de les rejeter toutes sans les entendre, de fermer la porte à la discussion, c'est là un trait de mœurs publiques qui est loin de nous faire honneur.

M. BROWN: Il n'y a aucune analogie entre notre position et celle de l'Ecosse et de l'Irlande. La meilleure preuve que la minorité du Haut-Canada peut se fier à la majorité, c'est que depuis plusieurs années le ministère a été plus fort dans le Haut que dans le Bas-Canada. C'est par les votes du Haut-Canada qu'a passé le dernier bill des écoles séparées.

M. McGEE: Ce bill n'a point été passé par une majorité haut-canadienne. L'hon. membre et ses amis s'y sont violemment opposés.

M. C. CAMERON: Je ne regrette point la perte du bill, mais je regrette la résignation du ministre des Finances et la manière dont elle a été amenée. Cet hon. ministre n'était point seul tenu en honneur de faire passer le bill qui avait rapport au Bas-Canada; cependant les autres ministres du Bas-Canada n'ont point résigné. Certainement que les promesses qui ont été faites publiquement, contre lesquelles personne n'a protesté, doivent lier dans une certaine mesure tous les partisans du gouvernement. Il y a comme une violation de la foi jurée, et cela seul peut faire craindre à la majorité du Haut-Canada, qu'en se séparant de la minorité bas canadienne, elle ne la laisse exposée à d'injustes traitements; mais je suis certain que si l'une ou l'autre majorité veut essayer d'opprimer la minorité, elle recevra une leçon qui la fera renoncer à de tels desseins.

Ici finirent les débats, et l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill fut déchargé.

#### Distributions de Prix et de Diplômes dans les Ecoles Normales.

La séance solennelle pour la distribution des prix et des diplômes à l'Ecole Normale McGill a eu lieu le 30 juin dernier, à 3 heures de l'après-midi.

Elle était présidée par le Surintendant de l'Instruction Publique, auprès de qui se trouvaient M. le Principal Dawson et les professeurs, plusieurs membres des divers clergés protestants de la ville, et MM. les membres du Bureau des Examineurs protestants. M. le Surintendant et M. le Principal Dawson prononcèrent des discours. Ce dernier dit que quarante diplômes allaient être donnés dans cette séance, ce qui, avec un diplôme accordé dans le cours de l'année, portait le nombre total depuis l'inauguration de l'école à 396. Ce nombre a été distribué entre 302 élèves, plusieurs ayant reçu d'abord le diplôme pour école élémentaire et ensuite celui pour école modèle. De ce nombre 200 enseignent actuellement, sans compter un bon nombre d'autres qui ont cessé d'enseigner. Il n'est que raisonnable de supposer qu'au moins cinq mille enfants reçoivent leur éducation sous la direction d'anciens élèves de cette école; et, ajoute M. le Principal, comme nous en sommes rendus à notre dixième année d'enseignement depuis la fondation de l'école, on ne trouvera point mauvais que je récapitule en peu de mots les résultats qui ont été obtenus dans cet espace de temps. Cette école a contribué largement à améliorer la condition des instituteurs et à élever le niveau de leurs connaissances et de leurs aptitudes; elle a disséminé dans tout le pays un grand nombre de jeunes personnes, qui eussent sans cela peut-être été peu utiles à la société et qui, au moyen de l'éducation spéciale qu'elles ont reçue, rendent aujourd'hui les plus grands services. Elle a contribué puissamment à l'établissement de bonnes écoles dans une foule de localités, qui sans cela auraient encore longtemps été privées d'un aussi grand bienfait.

Elle a offert un asile dans une profession honorable à de pauvres orphelins, aux enfants d'excellentes familles réduites à la pauvreté, et a tiré de l'oubli et de l'inaction des talents quelquefois très-remarquables. Elle a contribué aussi à faire élever quelque peu la rémunération des instituteurs et à faire mieux apprécier leurs services. Enfin, elle a agi comme un centre intellectuel, comme un foyer d'instruction et d'éducation dont l'influence s'est fait sentir dans toutes les parties de la Province; car nous avons maintenant de nos élèves qui enseignent dans les districts les plus éloignés, sur les confins du pays et dans toutes les directions. Ce que je dis de cette école, l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique, qui a pris un si vif intérêt à l'établissement de ces institutions, qui les a surveillées avec tant de sollicitude, et qui a suivi leurs progrès et constaté les résultats obtenus avec tant de soin, est prêt à le corroborer et qui plus est, il est prêt à en dire autant des deux autres écoles normales plus particulièrement destinées à fournir des maîtres et des institutrices aux écoles catholiques. C'est à l'influence de semblables écoles que les provinces britanniques doivent en grande partie l'excellence de l'éducation élémentaire qui y est maintenant répandue, et c'est sur elles que doit également reposer en grande partie l'espoir de tout progrès futur. Ma première expérience des écoles normales date de la visite que je fis en 1851 de celles des états de New-York et de Massachusetts, dans le but d'en établir une à la Nouvelle-Ecosse. Une des dernières choses que j'ai faites avant de quitter cette province, c'a été d'agir comme commissaire pour l'établissement de l'école normale qui a été dirigée avec tant de succès par mon ami M. Forrester.

Le savant Principal parla ensuite des difficultés qui ont présidé à l'établissement des écoles normales et qui sont connues de nos lecteurs, et il termina en rendant un juste tribut d'éloges aux professeurs de l'école, qui, presque tous, avaient débuté avec lui lors de la fondation de l'institution, il y a maintenant dix ans.

Les prix et les diplômes furent ensuite distribués. On trouve la liste des diplômes ainsi que de ceux des autres écoles normales parmi les avis officiels.

Le prix fondé par S. A. R. le prince de Galles et la médaille frappée par ordre du Conseil de l'Instruction publique furent donnés à M. Duncan McCormick, de St. Louis de Gonzague.

Des discours furent prononcés par un des élèves sortant, au nom de ses confrères, par M. le Professeur Robins, comme représentant le corps des professeurs, par le Rév. M. Jenkins, et par le Rév. D. Wilkes. Les exercices furent entremêlés de musique vocale et instrumentale, sous la direction de M. le Professeur Fowler.

Les séances des deux départements de l'Ecole Normale Laval ont eu lieu le 3 et le 4 de juillet. Celle des élèves-institutrices s'est tenue au pensionnat des Ursulines. Les élèves ont subi un brillant examen sur la mythologie, la géographie, la tenue des livres, l'histoire du Canada, l'histoire de France et la littérature; plusieurs compositions littéraires d'un grand mérite ont été lues; des récitation, un dialogue sur les peines et les plaisirs de l'étude, et divers morceaux de musique instrumentale et vocale ont relevé l'intérêt de cette séance et ont mérité les applaudissements de l'auditoire distingué qui l'honorait de sa présence.

Après la distribution des prix et des diplômes, un discours de remerciement a été prononcé par Mlle Julie Noël. Le prix fondé par S. A. R. le prince de Galles a été donné à Mlle Noël. M. le grand-vicaire Cazeau, qui présidait, a prononcé une de ces heurieuses allocutions par lesquelles il sait si bien récompenser le mérite des professeurs et des élèves.

La séance des élèves-instituteurs a eu lieu le lendemain au château St. Louis, où l'école, qui y avait été d'abord établie et qui avait ensuite été transportée dans la maison des Révérends Pères Jésuites lors de la translation du siège du gouvernement à Québec, pour faire place aux bureaux publics, a été réinstallée au printemps dernier.

On remarquait dans l'auditoire la présence de M. Gautier, consul-général de France. Les élèves ont été interrogés sur la mécanique, l'agriculture, la physique et la tenue des livres. Ils ont fait la lecture d'un choix de leurs compositions littéraires de

l'année et ont exécuté divers morceaux de musique vocale et de musique instrumentale. Il a été donné diplômes pour école-modèle et pour école élémentaire. Le discours d'adieu a été prononcé par M. Rouleau et a été suivi d'une touchante allocution par M. le Principal.

Le 12 juillet, a eu lieu la distribution des prix et des diplômes à l'École Normale Jacques-Cartier à Montréal. La séance était présidée par M. le Surintendant de l'Instruction publique. M. Bayle, supérieur du séminaire de St. Sulpice, M. Campion et un grand nombre d'autres prêtres de cette maison, M. Thibault, curé de Longueuil, plusieurs Révérends Pères Jésuites et Oblats, et plusieurs clercs de St. Viateur du collège de Joliette, plusieurs prêtres du collège de Ste. Thérèse et un grand nombre d'autres membres du clergé et de laïques distingués formaient partie de l'auditoire.

La distribution des prix aux jeunes élèves de l'école modèle a été précédée d'un excellent discours de M. le Professeur Boudrias sur l'éducation domestique. M. Boudrias, qui est l'instituteur français de l'école-modèle depuis la fondation de l'école normale et qui est en même temps professeur adjoint à cette dernière école, a acquis dans l'enseignement une expérience qui doit donner du poids à sa parole. Il n'est point du reste le seul à s'apercevoir que les plus grandes difficultés que l'on rencontre dans la tâche proviennent des mauvaises habitudes contractées à la maison, du manque d'autorité et de discipline dans la famille, de l'affaiblissement dans notre pays de son respect et de cette soumission que les enfants étaient autrefois contraints de témoigner d'abord à leurs parents et dont leurs maîtres profitaient ensuite tout naturellement. Que de fois de jeunes instituteurs, de jeunes institutrices de talent ont été injustement privés de leurs situations ou exposés à mille tracasseries parce qu'ils avaient encouru le déplaisir de parents influents, eux-mêmes soumis aux caprices de leurs enfants! Quelle discipline peut-on espérer, quels progrès peut-on attendre d'écoles où les enfants sont ainsi les maîtres, où, au lieu d'avoir un juste respect, une crainte salutaire de l'instituteur et de son autorité, les élèves exercent une odieuse tyrannie sur ceux qui sont chargés de les instruire?

S'appuyant sur l'autorité des meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'éducation domestique, l'orateur entra dans une foule de détails et de considérations pleines d'un sens pratique très-remarquable sur l'éducation de la famille, et fit voir qu'il avait su ajouter au résultat de son expérience celui de l'étude de bons auteurs tels que Rollin, Fénelon, Dupanloup, Barreau, etc.

Il fut donné 2 diplômes pour académie, 6 pour écoles modèles et 4 pour école élémentaire.

Plusieurs morceaux de musique vocale par le chœur des élèves des deux écoles, accompagnés sur le piano par leur professeur, M. Brauneis, obtinrent un succès bien mérité.

M. le Surintendant prononça une allocution dans laquelle il passa en revue les diverses mesures qui avaient été prises depuis l'union des Canadas pour le développement de l'Instruction publique, et comme cette distribution de prix et de diplômes était peut-être, dit-il, la dernière à laquelle il présidait sous la constitution actuelle, il fit un tableau de l'état de l'Instruction publique, insistant sur les diverses améliorations suggérées dans ses rapports et qui restaient encore à accomplir. Il paya en terminant un tribut d'éloges à la mémoire du regretté M. Granet, qui s'était toujours fait un devoir d'honorer par sa présence les solennités de l'école normale, et il invita M. Bayle, le digne successeur de M. Granet, à adresser aux élèves quelques paroles d'encouragement.

M. le Supérieur de St. Sulpice voulut bien ajouter faire l'éloge de nos écoles normales et appuyer de sa haute autorité les conseils qui venaient d'être donnés aux élèves et aux parents. Il dit que l'excellente tenue de MM. les élèves-maîtres, la manière dont ils paraissaient s'être acquittés de leur tâche pendant l'année, le bon esprit qui régnait dans toute cette institution lui inspirait la plus grande confiance pour l'avenir. Autant des écoles normales dépouillées de tout enseignement religieux et livrées à des mains indifférentes ou hostiles à la conservation des principes qui font la sécurité de l'ordre social, auraient pu faire de mal et inspirer de justes sujets de crainte, autant des institutions comme celles que

nous avons dans ce pays peuvent faire de bien et contribuer à la véritable force et à la véritable grandeur de notre patrie. Il voulut bien aussi faire une allusion toute gracieuse au discours de M. le professeur Boudrias et le féliciter sur les excellentes doctrines qu'il y avait si habilement exposées.

La séance fut terminée par le *God save the Queen*, que les élèves chantèrent avec beaucoup d'harmonie et d'entrain.

### Examens publics et distributions de prix dans les Universités, Collèges, Pensionnats, et autres maisons d'éducation.

C'est pour nous une tâche aussi agréable que difficile de condenser ainsi chaque année, dans un seul article, les divers comptes-rendus des solennités littéraires de fin d'année auxquelles il nous a été donné d'assister ou que nous trouvons publiés dans les journaux. Plaisir et difficulté sont également diminués cette année par le fait qu'un certain nombre de maisons d'éducation, en vue de l'épidémie dont nous étions menacés, et à laquelle la Providence a bien voulu nous soustraire jusqu'ici, ont fait la clôture de leurs classes à petit bruit, et quelques-unes sans même donner de prix à leurs élèves.

Au nombre des abstentions les plus remarquables, nous citerons celle des diverses maisons de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, dont les exercices publics avaient coutume d'être de véritables fêtes littéraires et artistiques.

Le séminaire de Québec et l'Université Laval ont eu, comme d'ordinaire, leur distribution de prix et de diplômes en une même séance, le 9 juillet, dans la grande salle de l'Université. Le discours d'adieu de la part des élèves sortants du séminaire, a été prononcé par M. A. Papineau, de St. Martin, dont l'éloquence a fait honneur à son nom et à sa parenté. Après la distribution des prix, qui fut deux fois interrompue par le chant et la musique, les grands dignitaires et les professeurs de l'Université firent leur entrée dans la salle avec la solennité usitée, et s'étant placés en hémicycle sur l'estrade, le Recteur occupant le fauteuil du centre, M. le grand-vicaire Taschereau, qui remplissait pour la dernière fois cette charge, passa en revue les événements de l'année universitaire, et n'oublia point de mentionner la perte douloureuse que l'on avait faite dans la personne du doyen de la Faculté de droit, feu le juge Augustin-Norbert Morin. Mais on ne se contenta point de cette mention, et M. Langelier, professeur de cette faculté, prononça l'éloge du doyen-fondateur, éloge que nous espérons voir figurer dans le prochain *Annuaire*. Les diplômes dans les trois facultés de droit, de médecine et des arts, furent ensuite distribués. Un seul candidat fut promu au doctorat en médecine, degré qui, à l'Université Laval, ne s'obtient qu'après de très-sérieuses épreuves. L'heureux élu, M. Conrad Gill, fut admis au doctorat avec tout le cérémonial d'usage.

Avant de clore la séance, M. le Recteur de l'Université invita l'assemblée à se rendre à la cathédrale, où un *Te Deum* solennel fut chanté.

Quelques jours plus tard, eut lieu l'élection des officiers pour le séminaire de Québec. M. l'abbé Méthot fut élu supérieur en remplacement de M. le grand-vicaire Taschereau, et devient par là même Recteur de l'Université. M. Taschereau a été élu directeur du grand séminaire, et M. Cyrille Légaré, préfet des études et directeur du petit séminaire.

La distribution des prix au Collège de Montréal a eu lieu le deux juillet. Elle était présidée par le Supérieur, le Rév. M. Bayle, auprès de qui se trouvaient l'hon. Surintendant de l'Instruction publique, M. le Dr. Meilleur, ancien surintendant, le Rév. Père Vignon, Supérieur du Collège Ste. Marie, et un grand nombre de membres du clergé et de laïques éminents.

Une thèse de philosophie fut soutenue en latin par M. T. Dagenais, M. Jannel faisant les objections; le sujet de cette thèse était: *Mens humana est libera*.

M. Derome lut une étude historique sur le fondateur de Montréal. Ce travail, qui mettait surtout en relief la grande figure trop oubliée de Paul Chomedey de Maisonneuve, qui fut pour Montréal, ce que Champlain avait été pour toute la Nouvelle-France, inspira un vif intérêt et fut bien légitimement couvert d'applaudissements.

MM. Dubuc et Doherty donnèrent une conférence sur la production artificielle du froid, et l'accompagnèrent d'expériences et de détails très-précieux. Ils expliquèrent l'importance des résultats obtenus par la machine Carré, qui a eu un si grand succès à la dernière exposition universelle à Londres, et ils fabriquèrent eux-mêmes, d'après cinq ou six procédés différents, des blocs de glace, qui durent étonner d'autant plus la partie non initiée de l'auditoire, qu'il faisait une chaleur tropicale.

Les prix furent apportés dans la salle dans de vastes corbeilles recouvertes des couronnes de feuilles d'érable, destinées à ceindre le

front des jeunes lauréats, et aux sons réjouissants du corps de musique du Collège, qui ouvrait la marche.

Pendant la séance, plusieurs morceaux de musique vocale et instrumentale firent preuve chez les élèves d'une aptitude peu ordinaire. Nous avons entendu de nouveau avec un plaisir mêlé de tristesse une composition musicale d'un jeune ecclésiastique de cette maison, enlevé il y a quelques années, à la fleur de l'âge, à sa famille et à ses amis. Les paroles mises en musique sont celles de la chanson patriotique si connue : *O Canada, mon pays, mes amours*, par l'hon. M. Cartier. Le *chemin de fer*, morceau de musique imitative, tout nouveau ici, obtint un très-grand succès.

Le discours d'adieu fut prononcé par M. Jannel, et fut dit avec âme et de manière à impressionner vivement l'auditoire.

M. le Supérieur termina la séance par une courte allocution, et invita les auditeurs à se rendre à la chapelle, où fut chanté un salut solennel.

Nos lecteurs trouveront dans notre journal anglais d'amples détails sur les séances de clôture à l'Université McGill, à l'Université de Lennoxville, et au Collège St. Francis de Richmond. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer de détails sur les deux séances qui ont eu lieu au Collège Ste. Marie à Montréal; nous savons cependant qu'elles ont eu tout l'éclat dont les Révérends Pères Jésuites savent entourer ces solennités.

Au Collège de St. Hyacinthe, il y eut également deux séances; la première fut occupée par la représentation du drame de Joseph en langue latine. Le sujet étant tiré de l'Écriture Sainte, et une très-grande proportion de l'auditoire étant familière avec la langue latine, la pièce, qui fut d'ailleurs très-bien représentée, obtint un très-grand succès.

Le lendemain eut lieu la distribution des prix, qui fut faite par Sa Grandeur Mgr. Taché, évêque de St. Boniface, en présence, dit le *Courrier* de cette ville, de plus de soixante prêtres. Un discours dans lequel l'on reconnaît facilement la plume si éloquente de M. le grand-vicaire Raymond, supérieur du collège, fut prononcé par M. H. Larue, élève de rhétorique. Le sujet était: "Notre littérature nationale," et l'auteur, quel qu'il soit, s'est souvenu sagement du précepte classique: *In medio tutissimus ibis*. Il a su également se tenir éloigné du système de persiflage et de négation qu'ont adopté quelques-uns de nos critiques, et de l'enthousiasme excessif de quelques autres. Comme complément de ce discours, d'autres élèves ont déclamé des vers de MM. Crémazie et Lemay, et des extraits des œuvres en prose de MM. D. B. Viger, Ferland, Garneau, De Gaspé et Chauveau, et de l'auteur encore inconnu du bel ouvrage qui a pour titre: *Les Ursulines de Québec*. Une aimable surprise avait été ménagée au prélat qui présidait la séance. On lut, comme modèle de style épistolaire, une lettre de Mgr. Taché à Mgr. Prince sur les missions de la Rivière-Rouge. "Écrite sur le ton badin, dit le *Courrier*, elle est toute pétillante d'esprit et de grâce naïve. Mais ce qui lui donne surtout de l'intérêt, c'est cette abnégation, cette profonde humilité et cette teinte religieuse qui respirent dans toute cette missive. La lecture en a été à plusieurs reprises interrompue par des applaudissements."

Le discours sur la littérature canadienne avait de plus signalé plusieurs autres noms, et parmi ceux-là, nul ne l'avait été avec plus de justice et d'à-propos que celui de l'homme éminent, du patriote sincère et dévoué, du grand homme, pouvons-nous dire dans toute la force et la portée de ce mot, dont les restes mortels furent déposés dans l'église de St. Hyacinthe, l'année dernière, précisément à cette époque.

"Il n'est pas besoin, dit l'orateur, de rappeler ici, en confirmation de cette assertion, des noms connus et honorés de tous. Je ne saurais pourtant passer sous silence celui d'un homme que nous voyions il y deux ans, dans une réunion semblable, encourager de sa présence nos exercices littéraires, et dont la riche bibliothèque de droit et d'agriculture, composée d'environ 2,000 volumes, est devenue un héritage précieux pour cette maison.

"Une haute intelligence, un goût littéraire très-marqué, des connaissances vastes et profondes pouvaient faire de lui un écrivain remarquable, s'il se fût exclusivement adonné au culte des lettres. (1) Mais la politique et la jurisprudence ont absorbé, dans l'intérêt de sa patrie, l'action de son talent si éminent. Il n'a pas laissé d'ouvrage littéraire

(1) L'auteur du discours nous paraît ici avoir péché par excès de prudence. M. Morin a été de fait un écrivain remarquable, et peut-être le premier qui, en Canada, ait commencé à débarrasser notre journalisme des tournures anglaises, et à créer, pour bien dire, chez nous la langue politique et diplomatique. Ses nombreux écrits politiques, les documents officiels dus à sa plume, sa rédaction de la *Minerve*, sans parler des poésies recueillies dans le *Repertoire National*, forment une œuvre littéraire d'autant plus importante, que M. Morin peut être considéré comme un des pionniers de notre littérature. Nous aurons plus tard, nous l'espérons, l'occasion de développer et de prouver notre assertion.

à la postérité; mais il a imprimé son nom à ce code de nos lois qui va régir notre société et dont la rédaction est due en grande partie à ses travaux. Ah! son nom, il lui a laissé une mémoire plus glorieuse encore dans ces belles qualités civiques et morales qui lui ont fait la renommée de l'homme de bien par excellence de son pays. Puisse Augustin-Norbert Morin, rappelé au souvenir et à l'imitation de ses compatriotes, conserver toujours, pour notre honneur plus encore que pour le sien propre, le titre qu'on lui a donné de type du caractère loyal et moral du Canadien!"

A la fin de la séance, des allocutions furent prononcées par M. le supérieur du collège et par Mgr. Taché.

Les exercices du collège de Ste. Thérèse nous ont habitué depuis longtemps à voir traiter dans cette maison des sujets d'actualité. La guerre, qui malheureusement dans les deux hémisphères est revenue plus que jamais à l'ordre du jour, a été le sujet de la discussion morale et philosophique qui a précédé la distribution des prix. 1o. *La guerre dans l'ordre providentiel*. 2o. *Quelles sont les guerres justes et les guerres injustes*. 3o. *Devoir du citoyen dans la guerre*. 4o. *Nature et influence de la gloire militaire*; tels ont été les thèmes des discours prononcés par MM. O. Dubois, Albéric Ouimet et F. Kavanagh. Les exercices furent terminés par un discours très-remarquable de M. Dagenais, supérieur du collège, dont une partie a été reproduite par la *Minerve*. On remarquait dans l'auditoire la présence de l'hon. M. Dumouchel, de M. le Principal de l'École Normale Jacques Cartier, et d'un grand nombre de membres du clergé.

Le collège de l'Assomption et l'École Normale Laval sont, croyons-nous, aujourd'hui les deux seules institutions qui persistent dans le système des anciens examens publics. Aux examens du collège de l'Assomption, les élèves ont été interrogés sur le grec, le latin, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la philosophie et les sciences naturelles. Les Pères de l'Église dans cette institution partagent avec les anciens classiques les études grecques et latines. Une très-jolie pièce de vers composée par M. Dugas, un des élèves, plusieurs scènes dramatiques, un essai sur le pouvoir temporel du Pape, par M. Lactance Archambault, animèrent la séance, qui fut terminée par un discours de M. le Professeur Bibaud, doyen de l'école de droit du collège Ste. Marie.

Au collège Joliette, dirigé par les Clercs de St. Viateur, dans la florissante petite ville de ce nom, plusieurs pièces dramatiques, et un discours sur la vocation du Canada, ont fait les principaux frais de la séance.

Parmi les pensionnats, nous retrouvons en première ligne, comme les années précédentes, la vénérable maison des Ursulines de Québec. Nous empruntons au *Courrier du Canada* les détails suivants:

"Le dialogue des *aimables études* a soulevé les plus vifs applaudissements.

"Sur la scène étaient disposées trois pyramides de coquillages, de fleurs et d'oiseaux, autour desquelles sont venues se grouper les élèves, divisées en trois camps.

"Une vive discussion s'est engagée; la victoire, qui paraissait d'abord facile, a été disputée avec tant d'habileté, de chaleur, d'entraînement, d'esprit, qu'elle a paru, pour un moment, hésiter. Les coquillages, miroitant entre les mains des jeunes filles, étalaient aux regards tous les reflets du prisme, leurs chatoyantes spirales, leurs contours si harmonieux, les mille nuances de l'émeraude, de l'améthyste, du rubis, de la topaze.

"Puis sont apparues les fleurs avec leurs formes variées à l'infini, la grâce de leur pose, la richesse et l'éclat de leurs teintes.

"Mais lorsqu'est venu le tour des oiseaux, la discussion a pris son vol avec eux, et au milieu du plus doux ramage, du gazouillement le plus gracieux, a emporté la palme dans les nues bien loin de la portée des coquillages et des fleurs.

"Toutefois la victoire ne s'est reposée un moment sur la gent ailée, que pour s'envoler sur un quatrième groupe plus heureusement doué que les trois autres ensemble et qui ne s'y attendait pas: celui des jeunes combattantes elles-mêmes, pour qui l'auditoire montrait une préférence, une partialité trop bien marquées.

"Vers la fin de la séance, un nuage de mélancolie, que présageaient les longues ceintures de deuil dont toutes les élèves étaient uniformément revêtues, est venu jeter un voile discret sur ces bruyants triomphes.

"Depuis quelques semaines, en effet, quatre fois la mort a frappé à la porte du monastère, et a enlevé de précieuses victimes, celle même qui venait d'être réélue supérieure, et trois autres sujets, dont les places, restées vides, ne seront pas remplies d'ici longtemps. Ce deuil a été rappelé avec émotion par Mlle Marguerite Casgrain, dans la pièce de vers intitulée: *Hommage à celle qui n'est plus*, écrite par une plume monastique d'un rare talent.

"Cette pièce touchante, récitée avec des larmes dans la voix, a vivement impressionné l'auditoire."

M. le grand-vicaire Cazeau, qui présidait, fut l'heureux interprète

de l'assemblée en remerciant les jeunes élèves des agréables instants qu'elles venaient de procurer à tous les assistants, et en témoignant aux Dames Ursulines toute la reconnaissance qui leur est due.

Nous aurions encore un grand nombre d'autres institutions à mentionner, mais l'espace nous fait déjà défaut. Qu'il nous soit permis de dire un mot des *académies commerciales* dirigées à Montréal par M. Archambault, à Québec par les Frères des écoles chrétiennes, et à St. Hyacinthe par des ecclésiastiques. Ces institutions nous paraissent répondre à un besoin depuis longtemps signalé par les meilleurs esprits, elles rendent des services dont les effets commencent déjà à se faire sentir dans les rangs de notre commerce et de notre industrie; et le résultat des examens publics qui ont eu lieu a confirmé pleinement la bonne réputation qu'elles se sont faite.

**Vingt-septième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue les 25 et 26 de Mai 1866.**

SÉANCE DU 25, A 7 HEURES P. M.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin, M. l'abbé Faucher, M. J. B. Cloutier, président; M. E. Carrier, secrétaire *pro-tempore*; M. l'Inspecteur Juneau, MM. F. X. Toussaint et Lacasse, N. Thibault, D. McSweeney, O. Legendre, C. G. L. Lafrance, T. Simard, F. Pagé, G. Gagné, H. Rousseau, L. Dion, F. Chabot et les élèves-maîtres de l'Ecole Normale Laval.

Après que le procès verbal de la dernière séance eût été lu et adopté, M. le président proposa à l'assemblée d'adopter les conclusions suivantes, qu'il avait rédigées, touchant la discussion de la dernière conférence, et elles furent unanimement adoptées :

1o La règle d'Intérêt est d'une si grande utilité qu'il est très-important que les Instituteurs mettent tous les soins possibles à la bien enseigner à leurs élèves ;

2o Pour enseigner avec avantage cette règle aux enfants, il faut qu'ils possèdent très-bien toutes celles qui précèdent, mais particulièrement les proportions, sur lesquelles elle est appuyée ;

3o Leur rendre familiers tous les termes employés dans la règle d'Intérêt tels que les mots *Capital, Intérêt, Montant*, etc. On obtient ce résultat de deux manières différentes ; 1o En leur faisant apprendre par cœur les différentes définitions qui se trouvent dans l'arithmétique au commencement de cette règle ; 2o En les exerçant oralement et leur donnant quelques problèmes où ils doivent trouver eux-mêmes quel nombre est le capital, l'intérêt, le montant, etc., suivant le cas ;

4o Lorsqu'ils savent parfaitement leurs définitions, on commence par leur donner des problèmes très-faciles, et l'on augmente en difficulté à mesure qu'ils avancent ; par exemple : 1o On leur fait chercher l'intérêt de différents capitaux pour une année seulement ; 2o l'Intérêt des mêmes capitaux pour plusieurs années ; 3o pour des mois seulement ; 4o pour des jours ; 5o pour des années, des mois, des jours, etc. ;

5o Ne se servir, autant que possible, que d'un seul procédé pour la plupart des cas qui se rencontrent dans la règle d'Intérêt, et s'adresser au jugement des enfants plutôt qu'à leur mémoire. On évite par là l'inconvénient qu'il y a de la surcharger de règles et de formules qu'ils ne raisonnent pas et qu'ils oublient bien plus vite qu'ils ne les apprennent. Il y a cependant dans cette règle certains problèmes qu'on ne peut résoudre sans avoir recours à une proportion composée, et si parfois on en fait quelques-uns par une simple proportion, il y a toujours en alors préalablement une opération mentale qui équivaut à une autre proportion ;

6o Bien que la règle d'Intérêt soit du domaine de la règle de Trois, elle doit cependant conserver son titre, vu qu'elle n'est qu'une subdivision de la dernière, comme le sont les règles de Commission, de Courtage, d'Assurance, etc. ;

7o L'Instituteur ne saurait mieux faire que d'adopter, pour l'enseignement des règles d'Intérêt, la méthode suivie par M. F. X. Toussaint dans ses deux traités d'arithmétique.

M. Toussaint proposa d'ajouter ce qui suit, aux conclusions précédentes ; ce qui fut agréé :

La méthode la plus expéditive pour trouver l'Intérêt composé, consiste à multiplier le montant composé de \$1.00 par lui-même, pour avoir le montant composé de \$1.00 pour deux ans ; ce dernier montant multiplié par lui-même, donne le montant de \$1.00 pour quatre ans ; ce dernier montant par le montant de \$1.00 donnerait le montant de \$1.00 pour cinq ans, etc, etc. Ce procédé est appuyé sur ce raisonnement : si \$1.00 donne à la fin de la première année \$1.05 en supposant le capital prêté au taux de cinq pour cent, le capital à la fin de la première sera de \$1.05 ; on doit donc dire : si \$1.00 donne \$1.05, \$1.05 doit donner plus ; donc \$1.00 : \$1.05 :: \$.05 : x. Donc en multipliant \$1.05 par \$1.05 j'ai le montant de \$1.00 pour deux ans. Lors-

qu'on a trouvé le montant de \$1.00 pour le nombre d'années proposé, il faut le multiplier par le capital et on obtient le montant proposé, dont il faut extraire les intérêts composés.

M. le Principal entretint ensuite l'assemblée sur les différents phénomènes de la lumière.

Et la séance s'ajourna au lendemain matin.

SÉANCE DU 26.

Furent présents : M. le Principal J. Langevin, M. l'abbé Faucher, M. J. B. Cloutier, président ; M. L. Lefebvre, secrétaire *pro-tempore* ; MM. les Inspecteurs F. Juneau et P. M. Hardy ; MM. N. Lacasse, N. Thibault, F. X. Toussaint, D. McSweeney, F. Fortin, G. Tremblay, P. Drolet, Jos. Létourneau, Ed. Carrier, J. B. Dugal, F. Gilbert, Jacob Gagné, D. Pichet, C. Gauvin, P. A. Roy, L. Dion, A. Esnouf, Jos. Chabot, F. Pagé, T. Turgeon, Z. Bergeron, W. H. Taylor, F. Simard, C. Huot et les élèves-maîtres de l'Ecole Normale Laval.

M. N. Thibault propose, secondé par M. F. Fortin, et il est résolu : que M. Lefebvre soit nommé secrétaire en remplacement de M. E. St. Hilaire.

Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

M. J. B. Cloutier, président, fit une lecture sur la botanique, dans laquelle il expliqua clairement les différentes parties des plantes.

M. le Président informa ensuite l'assemblée de la publication des ouvrages qui avaient été annoncés à la conférence de Janvier dernier ; il en fit ressortir les nombreux avantages, et fit surtout remarquer que les méthodes employées dans ces ouvrages sont beaucoup plus simples et plus à la portée des élèves que celles employées dans les ouvrages de même genre publiés jusqu'à ce jour.

M. le Principal dit aussi quelque chose touchant les ouvrages nouvellement publiés. Il félicita les auteurs et leur témoigna le désir de voir tous les instituteurs introduire ces nouveaux livres dans leurs écoles.

Vint ensuite la discussion du sujet choisi à la dernière conférence, savoir : " Sur quelles parties du calcul mental est-il le plus important d'insister dans les écoles ? " M. le Principal, MM. les Inspecteurs Juneau et Bardy, ainsi que plusieurs membres de l'association prirent part à la discussion, qui fut très-animée. M. le Président résuma ainsi cette discussion ;

1o S'efforcer de bien faire apprendre aux élèves les tables de l'Addition, de la Soustraction, de la Multiplication et de la Division ; car elles sont le fondement du calcul mental et du calcul écrit ;

2o Les calculs par douzaines, par vingt, par cent et les intermédiaires ;

3o Réserver les parties plus relevées pour les classes avancées.

M. Jos. Létourneau, secondé par M. Ed. Carrier, propose et il est résolu : Que l'Association offre de sincères remerciements à MM. F. Juneau, F. X. Toussaint et N. Lacasse, pour la publication de leurs excellents ouvrages sur le Calcul mental, l'Arithmétique et la Tenue des Livres.

Proposé par M. N. Thibault, secondé par M. Lefebvre, il est résolu : Que le Bibliothécaire soit autorisé à écrire aux membres de cette association qui n'ont pas encore remis les livres qu'ils ont été priés de remettre, pour les requérir finalement d'avoir à les remettre sans délai ultérieur, ou à les payer suivant le règlement de cette association. Qu'il soit également autorisé à faire l'estimation des dits livres et à en envoyer le compte à chacun des membres retardataires.

Les MM. suivants promirent de préparer chacun une lecture pour la prochaine conférence : M. le Principal J. Langevin ; MM. N. Lacasse, J. B. Cloutier, C. Dufresne, Jos. Létourneau et L. Lefebvre.

Le sujet suivant sera discuté à la conférence du mois d'Août prochain : " De quelle manière est-il préférable d'enseigner l'Histoire du Canada dans les différentes espèces d'écoles ? "

Et la séance s'ajourna au dernier vendredi d'Août, à sept heures du soir.

J. B. CLOUTIER,  
Président.  
LOUIS LEFEBVRE,  
Secrétaire.

**Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes.**

CANADA.

LES URSULINES DE QUÉBEC, volumes 3e et 4e. 741 p. Québec, 1866. Darveau.

Nous attendions, comme tout le monde, avec impatience la fin de cet important ouvrage. Comme dans les deux volumes précédents, l'histoire du pays, la biographie de ses hommes les plus distingués, la généalogie des anciennes familles canadiennes marchent de pair avec la chronique du monastère. Une foule de détails charmants, d'anecdotes précieuses à recueillir, de descriptions aussi remarquables par le style que par l'intérêt du sujet, émaillent ce grand et consciencieux ouvrage. Le passage suivant,

qui fixe et explique un point jusqu'ici controversé dans l'histoire du Canada, donnera à la fois la mesure de l'importance historique de ce livre, et un échantillon de la manière de l'auteur :

" Blessé à mort en opérant la retraite de sa petite armée, le marquis de Montcalm avait été transporté au château St. Louis et entouré des soins les plus touchants, tant de la part du clergé et de ses officiers inconsolables, que de celle des médecins et chirurgiens. Mgr. de Pontbriand surtout ne négligea rien de ce qui pouvait adoucir les angoisses du héros mourant, nourrissant sans cesse son cœur de ces sentiments chrétiens qui élèvent l'âme si fort au-dessus des disgrâces et des infortunes de ce monde. Le général, que nous avons vu souvent rendre gloire à Dieu sur le champ de bataille, ne fut pas moins digne d'admiration à l'heure suprême. Pendant cette dernière nuit, on l'entendait prier à haute voix, remerciant Dieu de lui ménager, dans sa défaite, les ineffables consolations de la foi. Si d'abord, en guerrier dont l'âme ne faillit pas, il discuta avec ses officiers la ligne de conduite à tenir dans l'intérêt de l'armée, bientôt toutes les pensées de la terre s'effacèrent de son esprit ; il ne voulut plus s'occuper que de Celui qui allait être son juge.

" Le marquis de Montcalm avait fait sa confession avec une piété admirable, et reçu dans les mêmes dispositions, des mains de Monseigneur, le consolant Viatique et les Onctions saintes, quand il rendit avec calme son âme à son Créateur, le 14 au matin, vers les cinq heures.

" Telle était la confusion qui régnait alors dans Québec, qu'il fut impossible de trouver un ouvrier pour faire la bière de l'illustre général. Voyant cet embarras, notre contre-maître, vieux Français du Dauphiné connu dans nos traditions sous le nom de "Bonhomme Michel," ramassa à la hâte quelques planches, et parvint à confectionner, "en versant des larmes abondantes," une boîte informe, peu en rapport avec la précieuse dépouille qu'elle devait renfermer.

" Quant au lieu de sépulture, notre église, dont le toit et le plancher avaient été en plusieurs endroits traversés par des boulets, se trouvait cependant la seule en état d'abriter un peu convenablement les restes du héros.

" Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher de bas, assez près de la grande grille, on en profita pour creuser la fosse du général ; de là sans doute l'opinion si généralement reçue que "M. de Montcalm fut enterré dans un trou de bombe," tradition conservée dans l'inscription composée en 1763, par l'Académie française. Cette fosse se trouvait à la place la plus honorable hors le sanctuaire, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le monument érigé en 1859, portant l'inscription mentionnée ci-dessus.

" Ce fut le soir même du 14, vers les 9 heures, "à la lueur des flambeaux," que se fit la cérémonie funèbre ; les tentes et le silence planaient tristement sur les ruines de la cité, pendant que défilait du château St. Louis aux Ursulines le lugubre cortège, composé du clergé, des officiers civils et militaires, auxquels se joignirent, chemin faisant, les hommes, les femmes et les enfants qui erraient çà et là au milieu des décombres. Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour le plus vaillant des soldats.

" Mais quelle scène à l'intérieur de la petite chapelle ! Les sanglots comprimés jusque-là éclatèrent ; il semblait qu'avec la dépouille du général allait s'ensevelir la dernière espérance de la colonie. Aux chants de l'Eglise se mêlait aussi l'ardente prière de nos huit religieuses présentes à cette cérémonie, offrant au défenseur de la patrie, au nom de la communauté, le tribut de leur reconnaissance, et tenant en grand honneur d'être établies gardiennes de si précieuses dépouilles.

" Ne nous éloignons pas de cette tombe, sans retracer brièvement la carrière de celui qui, depuis plus d'un siècle, dort en paix au milieu de nous.

" Né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, le marquis de Montcalm avait embrassé de bonne heure la carrière des armes et obtenu le grade de colonel. Ce fut dès ses premières campagnes en Italie, en Allemagne et en Bohême, qu'il établit sa réputation militaire. Il reçut trois blessures à la bataille de Plaisance, le 13 juin 1746, et deux autres à la sanglante action d'Exilles, le 8 juillet suivant. Il laissait en Europe une femme et cinq enfants, lorsqu'il fut appelé à commander en Canada.

" Nos lectrices du Monastère, qui ont souvent contemplé avec une respectueuse admiration une partie des restes de cet homme célèbre, n'ignorent pas combien il y avait en lui de qualités rares et précieuses. Son goût du travail et de l'étude, secondé par une prodigieuse mémoire, lui avait fait acquérir des connaissances étendues dans les lettres et dans les langues ; cela ne diminuait en rien cependant l'attention qu'il devait aux devoirs de sa charge. Irréprochable dans ses mœurs, généreux, désintéressé, il a laissé sur le sol canadien une mémoire qui ne saurait périr. Aux historiens à discuter s'il a montré dans l'occasion trop de fougue et d'impétuosité, et si, comme général de troupes disciplinées, il n'a pas un peu méconnu les services et l'habileté des milices canadiennes, en même temps que les qualités du marquis de Vaudreuil.

" Le tableau historique de la mort de Montcalm, qui se voit au grand parloir du Monastère, est une composition aussi touchante que poétique. Ce tableau, peint par le jeune Watteau d'après le désir des officiers français, fut depuis gravé en Angleterre. On y voit le général Montcalm, blessé à mort, étendu sur un lit de camp à la porte de sa tente. Il est soutenu, d'un côté, par M. de Montreuil, maréchal de camp et son ami ; de l'autre, par M. de Bougainville, son élève et son aide-de-camp : tous deux le re-

gardent avec un profond attendrissement. Un groupe d'officiers, parmi lesquels figure Bourlamaque (1) et des soldats, placé auprès de lui dans l'attitude la plus noble, rappellent bien l'affection de tous ces braves guerriers pour le héros mourant."

DE GASPÉ : Mémoires par Philippe A. de Gaspé. Ottawa, 1866. in-8o, 563 p. Desbarats.

Les notes si intéressantes dont M. de Gaspé avait fait suivre son roman "les Anciens Canadiens" avaient donné un très-vif désir de lui voir publier des mémoires sur une époque qui est peut-être moins connue de la nouvelle génération que ne le sont les premiers temps de la colonie. En laissant couler sa plume à travers les souvenirs de sa jeunesse, M. de Gaspé a ouvert tout un vaste champ à l'imagination de nos futurs romanciers. On trouve dans son livre une foule de détails intimes et piquants, qui font revivre un passé bien oublié quoiqu'encore bien près de nous. Que de changements en effet dans quelques années ! Que de différence entre les usages, les mœurs, la physionomie du pays, le langage même de nos compatriotes !

Le style de l'aimable annaliste est vif et plein de charmes, sa phrase est alerte et vigoureuse comme à quinze ans, et aussi narquoise pour le moins. Nous devons cependant protester contre une foule de négligences et d'incorrections qui ôtent beaucoup de la valeur de cet ouvrage.

Nous donnons dans notre partie littéraire deux extraits du livre de M. de Gaspé. Le premier, le *Chien de Montgomery*, est un touchant épisode de la guerre de 1775, inconnu, croyons-nous, jusqu'ici ; le second, les *Mariionnettes*, présente un joli tableau de mœurs du temps passé, rehaussé par la présence d'un personnage royal qu'on ne s'attendait guère à voir dans cette affaire.

LES JEUNES CONVERTIES, traduit de l'anglais. Montréal, 1866. 196 p. in-8o. Senécal.

Ce volume, imprimé et relié absolument dans le genre des livres de la collection Mame, contient l'histoire touchante de la conversion et de la mort des trois jeunes demoiselles Barlow. Plusieurs passages de la correspondance et du journal qui y sont cités rappellent le journal d'Eugénie de Guérin, dont la publication a causé une si grande sensation dans le monde littéraire. La traduction elle-même est loin d'être sans mérite et dénote une plume habile et exercée.

LAFÈCHE : Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion et la famille, par l'abbé L. Lafêche, ancien missionnaire de la Rivière-Rouge, vicaire-général du diocèse des Trois-Rivières. 268 p. in-12. Montréal, 1866. Senécal.

Dans cet ouvrage, le savant et éloquent écrivain démontre l'existence providentielle de la nationalité franco-canadienne, et l'importance de la mission également providentielle qui est échuë au million d'hommes issus, dans le court espace de deux siècles et demi, des quelques centaines de familles jetées par la France sur les bords du St-Laurent. Dans la plus grande partie de ce livre, l'auteur traite un sujet extrêmement difficile et délicat, comme l'indique le titre ; il parle avec de grands détails des devoirs et des droits politiques en rapport avec la morale et la religion.

ETUDES PHILOLOGIQUES sur quelques langues sauvages de l'Amérique, par N. O., ancien missionnaire. Montréal, 1866. 160 p. gd. in-8o. Dawson. Prix, 75 cts.

HISTOIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT, 339 p. in-18. La Vie de Jésus d'après les Evangélistes, 396 p. in-18, en langue algonquienne. Les deux ouvrages reliés ensemble, \$1.

LE LIVRE DES SEPT NATIONS, xxiv-460 p. in-12 (recueil de chants, prières, etc., en langue iroquoise), \$1.

VADE-MECUM du chantre Iroquois, 132 p. in-12. 25 cts.

En mettant en vente ces quatre ouvrages, notre savant collaborateur N. O. vient de rendre à la science philologique un important service ; et l'histoire de notre pays en retirera également une très-grande lumière. Cette histoire serait nécessairement incomplète sans une étude approfondie de l'ethnologie de ces races malheureuses et condamnées que la civilisation a fait presque disparaître, dont il nous reste à peine quelques familles, et dont la nationalité va s'oblitérant chaque jour.

La première idée des *Etudes Philologiques* a été inspirée à l'auteur par le succès qu'ont obtenu ses articles publiés dans notre feuille en réponse à quelques assertions hasardées du trop célèbre Renan. N. O., dans la préface de son nouveau livre, attribue modestement ce succès au nom si universellement connu de l'écrivain qu'il prenait à partie. C'est cependant beaucoup plus, croyons-nous, au mérite intrinsèque de son travail et à l'intérêt philosophique du sujet qu'il a dû les pressantes exhortations qui d'Europe et d'Amérique l'ont déterminé à publier ce volume. "C'était, comme l'a très-bien dit une revue parisienne, un service que réclamaient la science, la vérité et la religion."

L'ouvrage est en trois parties ; dans la première, l'auteur examine (traduisez : démolit) certains ouvrages d'indianologie qui ont joui jusqu'ici

(1) Le brigadier-général de Bourlamaque était un des plus vaillants officiers de Montcalm. Il fut blessé dans toutes les batailles où il se trouva, à Carillon, à Montmorency, à la bataille des Plaines et au combat de Ste-Foye. Il mourut gouverneur de la Guadeloupe.

d'une grande vogue ; dans la seconde, il étudie successivement les langues iroquoise et algonquine dans leur génie grammatical, et les compare au sanscrit, à l'hébreu et aux langues européennes les plus directement issues des sources primitives ; enfin, dans la troisième partie, il s'occupe du vocabulaire et de l'étymologie des deux langues sauvages, mères, paraît-il, de toutes les autres. Les deux dernières parties sont, nous l'admettons, difficiles à digérer pour le commun des lecteurs ; mais la première peut s'absorber aussi lestement qu'un feuilleton quelconque. C'est de l'érudition doublée de malice. Notre indianologue paraît être d'avis que ce qui est bon à penser est bon à dire, et il referait volontiers comme ceci les deux fameux vers de Boileau :

Ce qui se conçoit bien s'énonce rudement,  
Et les mots pour le dire arrivent rondement.

Défunt M. Schoolcraft surtout (Dieu ait pitié de son âme!) est fort malmené ; et après cela, il est difficile de se dissimuler qu'au moins en fait de philologie le grand travail publié aux frais du gouvernement américain n'est qu'un immense *humbug*. M. Schoolcraft, même de son vivant, nous eut cependant inspiré assez peu de sympathie, car nous avons sur le cœur l'épithète de *philological geese* qu'il donne assez libéralement à des écrivains canadiens. Il en est autrement de feu M. Duponceau, savant aussi consciencieux que modeste. L'auteur, il est vrai, fait lui-même cette distinction.

Voici quelques-unes des énormités que notre missionnaire reproche à Schoolcraft :

« A la page 17 de son livre, il dit : "The apple is the iroquois BANANA." Ainsi, premièrement, il suppose que *banana* est un mot iroquois, ce qui est faux, et même impossible, la lettre B étant absolument inconnue dans cette langue. En second lieu, il ignore l'unique équivalent en iroquois de notre mot *pomme*, savoir : *sebahiohane*, littéralement : le gros fruit.

« A la page 47, on lit : "The term ONKWE HONWE means a people surpassing all others."

« D'abord, cette traduction n'est pas exacte ; mais n'importe, *transeat*, et passons vite à l'explication littérale que notre savant veut nous donner de ces deux mots :—"The word *honwe* means *man*; by the prefixed term " *onkwe*, it is qualified according to various interpretations, to mean *real*, " as contradistinguished from *sham men* or *cowards* . . . ."

« M. Schoolcraft a mis le char devant les bœufs ; trompé apparemment par le génie de sa langue naturelle, il a cru que l'adjectif précédait le nom, aussi bien en iroquois qu'en anglais, ce qui n'a pas lieu. Ce n'est pas *honwe*, mais bien *onkwe* qui veut dire *homme* ; et pareillement, ce n'est pas *onkwe*, mais bien *honwe* qui signifie *vrai*.

« Ce qu'ajoute ensuite M. Schoolcraft comme commentaire du mot *REAL*, *réel*, n'est qu'un pur étalage d'érudition. Il est faux, du reste, que les Iroquois se donnent le titre de *vrais hommes* par opposition à celui de *lâches* et de *poltrons*. Cette idée est trop particulière et trop restreinte, et ils ne sauraient s'y renfermer. Le mot *ONSE* a une toute autre portée que celle que M. Schoolcraft assigne ici au terme anglais *real* ; et jamais on ne pourra traduire *ONSE* non plus que *real*, par *brave* ou *par courageux*.

« Cette dénomination de *vrais hommes* que prennent non-seulement les peuples de langue iroquoise, mais généralement tous les sauvages, doit s'entendre dans le sens d'*hommes proprement dits*, d'*hommes par excellence*, d'*hommes SINE ADDITO*!

« A la page 40, se trouve une note ineffable et dont tous les mots sont dignes d'attention, la voici : "The term *NEO*, God, is generally used reverently, with a syllable prefixed in the different iroquois dialects, as " *YawaiNEO* in the Tuscarora, *HowaiNEO* in the Seneca, *HawaiNEO* in the Onondaga, *LawaiNEO* in the Mohawk . . . ."

« Nous prions nos lecteurs de croire qu'il n'est nullement intéressant pour nous de nous arrêter à réfuter de pareilles imaginations ; elles nous inspirent au contraire un profond dégoût ; et pour le surmonter, il ne nous faut rien moins que l'espoir de leur être agréable en leur faisant connaître la vérité. Nous dirons donc qu'il n'y a pas un seul mot de vrai dans tout ce fatras de prétendue science, et il n'y aurait pas plus d'absurdité à dire ceci,—il est important de bien saisir cette équation :

« En latin, le terme *DOMI*, Dieu, est généralement employé par respect avec une syllabe affixe dans les différents auteurs, comme *DOMINor* dans Cicéron, *DOMINaris* dans Suétone, *DOMINatur* dans la Vulgate, *DOMINamur* dans St. Augustin.

« C'est exactement le pendant du morceau que nous venons de citer. Il faut à présent descendre dans les détails :

« Le *NIO* (nous rectifions l'orthographe) de M. Schoolcraft ne signifie pas Dieu, pas plus que notre *DOMI* n'a cette signification.

« *Son NIO* n'est pas même un mot, pas plus que notre *DOMI* n'en est un.

« Des deux syllabes (M. Schoolcraft n'y en voit qu'une, *a syllable*, dit-il), qui précèdent *NIO*, la première pourrait absolument être appelée *syllabe préfixe*, mais non pas la seconde, laquelle fait partie essentielle du mot.

« Les diverses modifications que subit le radical ne sont nullement attribuables à la diversité des dialectes.

« Elles ne renferment pas non plus un signe caractéristique de respect et de révérence.

« Et enfin—dernière erreur de notre iroquologue—ce qu'il a pris pour un substantif n'est nullement un substantif, mais bien un verbe dont voici

la conjugaison absolue au présent de l'indicatif avec la traduction littérale en latin et en français."

Comme nous l'avons dit plus haut, la seconde et la troisième partie du livre contiennent une grammaire et un vocabulaire comparés des langues huronne et algonquine. Par leur analogie avec les langues anciennes, par le mécanisme ingénieux et compliqué qui les distingue, ces grammaires offrent aux linguistes un vaste champ d'étude. Nous croyons donc devoir exhorter l'auteur à continuer ses publications et à nous donner plus tard des grammaires et des dictionnaires complets et séparés de ces deux idiômes.

Il y a au bout de ces travaux quelque chose de plus que la satisfaction d'une simple curiosité de savant : il y a la preuve de l'unité primitive du langage, et par conséquent celle de l'unité de l'espèce humaine et la confirmation du récit sacré que tant d'écrivains de mauvaïse foi cherchent à déconsidérer et à miner plus ou moins ouvertement.

GRAHAM : *Letters on Public Education in Canada*, by J. H. Graham, A. M., in-8, 28 p. John Lovell.

Cette seconde série de lettres contient la réédition d'avancés qui ont déjà été réfutés, et quelques nouvelles assertions qui ne sont pas mieux fondées. M. Graham propose gravement un *impeachment* contre les membres du Conseil de l'Instruction Publique pour avoir donné leur approbation à un livre intitulé ; le *Devoir du Chrétien*. La série des livres de lecture dite *Metropolitan* est vivement attaquée, et les attaques sont justifiées au moyen d'ex traits faits de l'ancienne édition qui n'a pas été approuvée, de même que les attaques faites contre l'abrégé de l'*Histoire du Canada* de M. Garneau pour les écoles, sont soutenues pour la plupart au moyen de citations du grand ouvrage en trois volumes. Nous regrettons que l'espace ne nous permette point de donner d'autres échantillons du savoir-faire de l'auteur. Nous renvoyons nos lecteurs à la brochure en leur recommandant surtout la page 10, où ils apprendront que l'évêque et les prêtres du Séminaire de Québec sont des *franciscains* et possèdent 693,294 acres des *terres publiques*, dont il propose de séquestrer au moins une partie !

CREVIER : *Etudes sur le choléra asiatique*, par J. A. Crevier, M. D., St., Césaire. 16 p.

Après de longues recherches et études faites au moyen du microscope, l'auteur s'est convaincu que le choléra asiatique est dû à l'absorption d'une énorme quantité d'infusoires de la famille des *vibrions*, genre *bactéries*. Le remède indiqué consiste dans une substance qui détruit instantanément ces animalcules et agit comme stimulant pour rétablir les forces du système épuisé par cette terrible maladie.

PLINGUET : *Souvenirs sur les commencements de l'Union St. Joseph de Montréal*, par J. A. Plinguet, président de la société. 72 p. in-18. Montréal, 1866. Plinguet et Laplante.

L'Union St. Joseph est la plus ancienne des institutions de secours mutuel fondées par la classe ouvrière en Canada. Elle n'a que quinze ans d'existence ; en juillet 1851, les fonds de cette société se montaient à \$4,50, et l'on était très-inquiet à cause du départ du trésorier pour les Etats-Unis avec la moitié de ces fonds. Heureusement il revint et rapporta fidèlement les *deux piastres*. Aujourd'hui la société est riche de \$21,662. Dans son capital figure un très-bel édifice où se tiennent ses séances. Le mouvement de ses finances pour l'année 1865 est comme suit : contributions et autres revenus, \$2,711. Dépense : payé aux veuves et orphelins, \$932 ; aux malades, \$753 ; autres dépenses, \$504 ; total : \$2,711 ; balance, \$521.

Depuis la fondation de cette société, il s'en est formé du même genre dans Montréal pas moins de quatorze et trois autres dans les villages voisins ; il s'en est de plus fondé dix autres en Canada et aux Etats-Unis, et nos concitoyens d'origine britannique, suivant cette fois notre exemple, ont aussi commencé à en établir. L'année dernière et cette année, plusieurs de ces associations se sont réunies pour chômer le même jour leur fête patronale, et la célébration, qui s'est composée de procession, messe solennelle, banquet et concert-promenade, a été des plus brillantes et des plus gaies. Les Unions St. Joseph de Lévis, de Joliette et des Trois-Rivières y étaient représentées.

PANET : *Journal du siège de Québec en 1759*, par M. Jean-Claude Panet. Montréal, 1866, in-80, 24 p. Senécal.

Notre imprimeur a tiré quelques exemplaires à part de ce document intéressant que nous avons reproduit du *Courrier du Canada*. Le prix de cette brochure est de 25 cts., et comme le tirage est très-restreint, les amateurs feront bien de se hâter.

REVUE CANADIENNE : Les livraisons d'avril, mai, juin et juillet de cette publication contiennent la suite de la nouvelle acadienne de M. Bourassa, qui sait faire entrer dans son récit des développements historiques du plus grand intérêt ; une étude sur la question du démembrement de la paroisse de Montréal, par M. de Bellefeuille ; une étude sur la poésie anglo-canadienne, par M. Lanigan ; des impressions de voyage, par M. Faucher ; des poésies, par MM. Sempé et Benjamin Sulte ; des articles bibliographiques, par MM. Lemoine, de Bellefeuille, Royal et Lemay ; enfin, les événements du mois, par le chroniqueur maintenant attitré et que nous n'avons plus besoin de nommer.

LE FOYER CANADIEN : Les livraisons de mai et de juin contiennent : 1o. une charmante poésie à la mémoire de M. Auguste Soulard, par M. F.

Derome. Nous la reproduisons comme modèle du genre biographique versifié, et surtout comme ayant à un haut degré le mérite de la difficulté vaincue; 2o un article biographique de M. Gérin sur M. Girouard, suivi d'une lettre de ce dernier, écrite à la suite des événements de 1837; 3o une revue de la publication récente du Père Carayon sur les premières missions des Jésuites en Amérique. M. l'abbé Edmond Langevin, l'auteur de cette notice, a profité de cette occasion pour publier plusieurs fragments de la correspondance de Mgr. de Laval avec le général des Jésuites à Rome. C'est ainsi que de tous côtés viennent se produire les documents propres à compléter l'histoire de notre pays, et à peine pouvons-nous suffire à enregistrer tous ces nobles efforts pour la conservation de nos souvenirs nationaux.

**JUNEAU :** Traité de calcul mental à l'usage des écoles canadiennes, par F. E. Juneau, inspecteur d'écoles. Québec, 1866, 92 p. in-12.

**LACASSE :** Tenue des livres en partie simple et en partie double, ou comptabilité générale, par Napoléon Lacasse, professeur à l'école normale Laval, in-8o, 212 p. Québec, 1866.

Ces deux ouvrages, comme on le verra par nos colonnes officielles, viennent de recevoir l'approbation du Conseil de l'Instruction publique du Bas-Canada.

## ÉTATS-UNIS.

**SHEA'S CHARLEVOIX :** History and General Description of New France, by the Rev. P. F. X. de Charlevoix, S. J., translated with notes, by John Gilmore Shea. New-York, 1866. iv-286 p. 8o royal. Shea.

Cette traduction *princeps* et *princière* de l'Histoire de la Nouvelle France comprendra six volumes; le premier qui vient de paraître contient la préface de Charlevoix, ses tables chronologiques et bibliographiques, qui dans l'original sont dans le dernier volume, et les trois premiers livres avec de nombreuses notes. Il s'y trouve aussi trois cartes *fac-simile* et trois beaux portraits sur acier : ceux de Charlevoix, de Jacques Cartier et du cruel Menendez. Sous tous les rapports c'est une véritable édition de bibliothèque.

**WOOD :** Homes without Hands, being a description of the habitations of Animals classed according to their principle of constructions, by the Rev. J. G. Wood. New-York, 1866, pp. 646, 8o royal.

Ce volume, qui est la reproduction d'une série d'articles publiés dans le *Harper's Magazine*, est illustré d'un grand nombre de gravures. C'est un charmant ouvrage d'histoire naturelle, et il laisse peu de chose à dire, croyons-nous, sur l'architecture domestique des animaux.

## FRANCE.

**BEAUREGARD :** Morale amusante, en actions et en apologues, par l'abbé Barthélemy de Beauregard. 211 p. in-12.—Paris, Vermont.

C'est un joli recueil de fables dont quelques-unes frisent même la satire; telle est, par exemple, celle qui a pour titre *Le Bal et les danseurs parasites*. Nous avons emprunté à ce volume les *vers à apprendre par cœur* qui se trouvent dans les *exercices* de la présente livraison.

**LESCARBOT :** Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français en Indes Occidentales et Nouvelle-France, avec les Muses de la Nouvelle-France, par Marc Lescarbot, 3 vols. Paris, 1866. Librairie Tross, imprimerie Jouaust, 26 fr. sur papier velin, 60 fr. sur papier de Hollande.

**SAGARD :** Le grand voyage au pays des Hurons, réimpression figurée de l'édition de 1632, 2 vols. in-8o. Paris, librairie Tross. Papier velin, 24 fr. Papier vergé, 30 fr. Papier de Hollande, 40 fr.

**SAGARD :** Histoire du Canada et voyages que les Frères Mineurs Récollects y ont faits pour la conversion des infidèles depuis l'année 1615, avec un dictionnaire de la langue huronne, par le Frère Gabriel Sagard Théodat, 4 vols. in-8o. Réimpression de l'édition rarissime de 1636. Librairie Tross, papier velin, 48 fr.; papier de Hollande, 80 fr.

La réimpression de ces trois rarissimes ouvrages, quoiqu'elle ne les mette pas encore à la portée des bourses les plus modestes, rend cependant un service important à l'histoire de notre pays. Le quatrième volume de l'*Histoire du Canada* de Sagard contient une notice de 64 p., par M. Emile Chevalier, successivement rédacteur de plusieurs journaux en Canada, notice sur laquelle nous aurions beaucoup à dire si l'espace ne nous faisait défaut. On a déjà relevé l'inexactitude du reproche adressé à M. Ferland au sujet de Sagard, que notre historien connaissait parfaitement. M. Chevalier demande à tout venant : Ne connaissez-vous point Sagard? comme LaFontaine autrefois : Avez-vous lu Barruch? Le fait est que malgré son excessive rareté, cet ouvrage était parfaitement apprécié par tous nos lettrés. Presque toute l'érudition dont M. Chevalier fait preuve dans sa notice est de la science fraîchement acquise, assez mal digérée, et assaisonnée des rengaines philosophiques que tout le monde connaît. Malgré ces défauts, cependant, cette notice est d'une lecture agréable, et nos lecteurs applaudiront surtout au passage suivant que nous nous empressons de reproduire : " Jacques Cartier! une de nos illustrations. Ah! le mot est chétif : un de nos génies, devrais-je dire. Et pas une statue ne lui a été érigée chez nous! A lui pas un monument, pas une inscription, un symbole de la reconnaissance générale! O Athéniens, Athéniens! En France, il n'y a

peut-être pas mille personnes sachant qu'il a existé un Jacques Cartier!

" Un jour, je me suis pris du pieux désir d'aller visiter la ville natale de ce hardi marin, à qui nous devons la moitié de l'Amérique. Je m'attendais à ce que là au moins, à Saint-Malo, je rencontrerais quelque chose, un buste, un morceau de pierre, à l'angle d'une rue, un signe qui me rappellerait notre Jacques Cartier, lui que connaissent, que vénèrent les plus ignorants des Canadiens-Français, à qui tous ont élevé un autel dans leur cœur, lui dont j'avais vu le portrait, le nom en vingt endroits, dans les édifices publics, sur les places, les routes, les navires, soit à Montréal, soit à Québec; et à Saint-Malo, rien; je n'ai rien trouvé! Si... dans la cour d'une auberge, vous apercevez une misérable effigie en plâtre, qui se dégrade et demain tombera en poussière... Athéniens! Athéniens!

" Et cette cour d'auberge, qu'est-ce encore? La cour de l'ancien hôtel de Châteaubriand!

" Douleur sur douleur!

" A une heure de distance, si votre âme n'est pas navrée assez, vous pouvez voir, enfoncé dans le fumier, les immondices, une ferme, une mesure s'en allant, elle aussi, de décrépitude. On la nomme les *Portes Jacques-Cartier*.

" C'est là tout ce qui reste de l'habitation, de la mémoire du grand homme, de celui que François Ier n'appelait jamais que "notre cher et bien-aimé Jacques Cartier."

## Petite Revue Mensuelle.

L'espace de temps qui s'est écoulé depuis notre dernière livraison a vu s'accomplir presque autant d'événements qu'il s'en passait autrefois dans une série d'années. Où va le monde avec cette terrible rapidité? Ne serait-ce pas, d'après une loi générale de la nature, un signe de sa fin prochaine? La pierre lancée vers l'abîme, plus elle entre dans le gouffre, plus elle y est entraînée rapidement! L'insecte qui naît, se développe, et se reproduit dans quelques heures, meurt aussi le jour de sa naissance, et on le nomme *Ephémère*.

Aussi bien n'est-ce pas trop du télégraphe transatlantique pour nous apprendre les événements qui, autrement, s'accumuleraient si vite, qu'une partie des nouvelles apportées par un même *steamer* n'aurait déjà plus de rapport avec l'autre partie.

Certes, il est bien de son siècle ce câble sous-marin!

Voyez plutôt: on prend trois ou quatre cent mille hommes armés de fusils à aiguille, on les transporte en chemin de fer où l'on veut, et le soir on annonce aux antipodes que tel ou tel empire a changé de maître. Il y a seulement cette mince objection: c'est que l'on peut jouer deux à ce jeu-là, et que le câble—quoique nous le soupçonnions pour le quart d'heure d'être plus prussien que français—se prêterait à faire connaître n'importe quelle victoire à l'autre bout du monde, à juste prix, c'est-à-dire à raison de vingt louis sterling pour une dizaine de paroles.

Quoiqu'il en soit, le premier message reçu à *Heart's Content* (le nom de la station n'est pas malheureux) était un message de paix. Pour première nouvelle nous avons appris l'armistice, et depuis la paix avec l'Autriche d'abord, aujourd'hui avec la Bavière, et enfin, à l'instant même, la paix avec tout le monde! De toutes les puissances, l'Italie, sans doute parce qu'elle a été constamment battue sur terre et sur mer, se montre la plus exigeante. Elle accepterait, dit-on, d'assez mauvaise grâce, de la main de l'Empereur des Français, la Vénétie que l'Autriche a abandonnée à ce dernier pour sauvegarder sa dignité.

C'est le vendredi 27 juillet que les opérations de la pose du câble transatlantique ont été terminées, et le 28 des messages de félicitation ont été échangés entre la Reine d'Angleterre et le Président des Etats-Unis, et une dépêche dans le même sens a été expédiée par le nouveau secrétaire des colonies, Lord Carnarvon, à notre gouverneur-général. Car, entre autres événements que nous avons à constater, se trouve aussi un changement de ministère en Angleterre, l'administration de Lord John Russell ayant été contrainte de résigner à la suite d'une défaite éprouvée sur un amendement au bill de réforme, et Lord Derby ayant formé un nouveau cabinet.

Il est arrivé en Angleterre ce qui arrive assez souvent lorsqu'un parti politique a été trop longtemps au pouvoir. On s'habitue si facilement à commander que, même sous un gouvernement constitutionnel, on en vient à considérer que l'on a acquis une prescription légale; et le désappointement que l'on éprouve au moment de la défaite est mêlé d'indignation, comme si l'on était spolié et privé d'un droit acquis. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis le désespoir de perdre les hautes situations qu'ils occupaient depuis si longtemps, plus que la crainte des mesures politiques que M. Lincoln pouvait adopter, a poussé les meneurs sudistes à la levée de boucliers, qui, après une si longue lutte, a eu un résultat si déplorable.

Le parti whig, aidé des meneurs radicaux, a commencé à s'agiter violemment, et à propos d'une assemblée populaire que l'on avait projeté de tenir dans Hyde Park, Londres a eu le spectacle d'une grande émeute, passe-temps que la métropole ne s'était point donné depuis bien des années.

Si le peuple anglais est de mauvaise humeur, ses voisins d'outre-Manche ne sont point sur le tout très-heureux de ce qui se passe. A moins de

quelque profonde combinaison, de quelque *coup d'état à l'extrême*, l'Empereur est en train de perdre tout son prestige. L'abandon du Pape et de Maximilien, s'il diminuait beaucoup la confiance que l'on pouvait avoir dans la protection de la France, avait au moins l'avantage de satisfaire le cri de la bourgeoisie et du parti libéral contre les expéditions lointaines. Mais l'agrandissement soudain de la Prusse, la magnifique position faite à l'ennemi le plus farouche et le plus constant de la France, la création d'une puissance de premier ordre au nord du Rhin, les jubilsions de la presse anglaise à la nouvelle que la France ne sera plus bientôt la première puissance du continent, et que deux grands royaumes se tiendront debout à ses frontières au nord et à l'est, tout cela donne pour le moment raison à tous les ennemis de l'Empereur à la fois, et jette la nation entière dans cet état d'abattement et de dégoût, dont la réaction a été si funeste à tant d'autres pouvoirs.

Si l'étoile de Napoléon III semble pâlir, en revanche, la popularité de l'Impératrice s'accroît de jour en jour. Son dévouement auprès des cholériques d'Amiens sera célèbre dans l'histoire, et lui a valu, aux grandes fêtes de la Lorraine, les ovations les plus enthousiastes.

Ces fêtes, données à Nancy, pour célébrer le centième anniversaire de l'annexion de la Lorraine à la France, contrastent singulièrement avec la situation présente, et ont dû chatouiller assez peu agréablement la fibre nationale, au moment où Napoléon paraît reculer devant de nouvelles annexions que, jusqu'ici, sa politique faisait croire très-prochaines. On répond, il est vrai, à ces aspirations du patriotisme français, en disant qu'il faut d'abord donner le temps de mettre l'armée française sur le même pied que l'armée prussienne quant au perfectionnement des armes; qu'ensuite, en exprimant l'espoir que la Prusse ne passerait pas la ligne du Mein, l'on s'est réservé l'occasion de faire la guerre lorsque cette puissance vaudra s'agrandir encore, ce qui arrivera nécessairement avant peu.

Les succès de M. de Bismark sont d'ailleurs assez foudroyants pour l'étonner lui-même et lui faire perdre la tête. Jamais si courte campagne n'a eu d'aussi terribles résultats. Elle n'a duré qu'une dizaine de jours, et les Prussiens l'appellent avec orgueil la guerre de *sept jours*, par opposition à la fameuse guerre de *sept ans*.

La bataille de Sadowa est une triste page dans l'histoire de l'humanité : le carnage a été affreux; plus de 1500 pièces d'artillerie étaient en bataille, et l'Autriche a perdu pour sa part environ 60,000 hommes.

Les Prussiens de 1866 se sont montrés de toute manière les dignes descendants de ceux de 1815. Ils ont dévasté et massacré tout sur leur passage, et la ville de Francfort a surtout pu se convaincre que le *vix victis!* de Brennus n'est pas un vain mot dans la bouche d'un successeur de Blücher. Le général Falkenstein qui, le premier, a occupé ce chef-lieu de la confédération germanique, très-hostile comme on sait à la Prusse, a exercé ses vengeances par un crescendo d'exactions qui n'a de parallèle nulle part dans l'histoire. Il a d'abord exigé 300 chevaux de selle et 1000 chevaux de trait. On s'est empressé de les lui fournir. Il a demandé 60,000 paires de bottes; on s'est mis en devoir de les lui livrer. Enfin, il a frappé la ville d'une contribution de guerre équivalant à treize millions de francs, que l'on s'est empressé de lui fournir. Sur ces entrefaites, le général de Manteuffel a remplacé le général Falkenstein. Son premier acte a été de frapper une nouvelle contribution de guerre de soixante millions de francs, ce qui, avec les impôts de tout genre prélevés par son prédécesseur, formait plus de soixante et quinze millions de francs pour une ville de cent mille âmes. La ville, cette fois, a décidé de ne point payer et de laisser le vainqueur se payer lui-même. M. de Rotschild, dont Francfort est la patrie, et qui y a un comptoir, aurait signifié au gouvernement de Prusse qu'il se vengerait de ces atrocités, et l'on sait qu'il est en mesure de le faire. Pour mémoire, voici le menu que chaque officier, d'après les ordres du général Falkenstein, avait le droit d'exiger des habitants. C'est une curiosité historique que nous tenons à enregistrer, quoiqu'elle ne soit point à la gloire du dix-neuvième siècle :

« Les officiers ont le droit de demander le matin, du café avec accessoires; à midi, de la soupe, de la viande, des légumes, du rôt et une bouteille de vin; dans la journée, du café; le soir, un souper (à discrétion, sans doute?) et outre cela, huit bons cigares par jour. Le menu des soldats est à proportion et contient les huit cigares; mais on n'exige pas qu'ils soient bons.

La Bohême entière est dévastée, les récoltes sont détruites, les villages incendiés, et, en bien des endroits, les hommes massacrés, les femmes et les enfants sans asiles.

« Une seule classe d'habitants, dit un correspondant, paraît heureuse; ils sont gras et on ne leur demande pas de cigares: ce sont les corbeaux, qui pullulent sur les champs de bataille. »

Si la Prusse est triomphante, l'Italie battue triomphe encore plus fort. Les prétentions des Italiens, leur ingratitude déjà trop manifeste envers la France, ont irrité à bon droit les Parisiens, qui s'en sont vengés par un mot qui restera. On n'a pas oublié la réponse célèbre : *Italia farà da se*; et on en a fait un verbe. « Les Italiens n'ont pas pu *faradasser*; ou bien encore, ils ont mal *faradassé*. » On trouvera probablement dans un prochain dictionnaire de l'académie : FARADASSER, v. a. : *Faire un fiasco après beaucoup de fanfaronnades.*

Deux défaites marquantes, que ne relève aucun succès bien brillant, ont été la part de l'Italie : la bataille de Custozza et le combat naval de Lissa, près d'Ancone, où la flotte italienne, qui promettait des prodiges, a été complètement battue, son plus beau vaisseau, le *Rex Italia*,

coulé à fond et les autres gravement endommagés. L'échec a été si douloureux pour l'amour-propre national, que l'amiral Pansano subit un procès, et s'il n'a point le sort de l'amiral Byng, que l'Angleterre avait perdu, disait Voltaire, *pour encourager les autres*, il payera probablement de quelque manière les frais de la mauvaise humeur de ses compatriotes.

Si l'on ajoute à la situation européenne, telle que nous venons de l'esquisser, le prochain abandon de Rome par les troupes françaises, le deuxième anniversaire de la célèbre convention du quinze septembre étant tout proche, et la prochaine abdication de l'Empereur Maximilien, dont l'épouse envoyée en ambassade auprès de l'Empereur des Français paraît n'avoir obtenu aucun succès, on verra que des événements plus graves encore que tous ceux qui ont signalé les deux derniers mois, se préparent pour la fin de l'année.

Le dix août, Sa Majesté la Reine a prorogé le parlement par commission. Le discours du trône fait une allusion très-circonspecte aux affaires du continent, dans lesquelles *ni l'honneur, ni l'intérêt de la nation ne se trouvaient engagés*; puis, viennent les *Feniens*, leurs conspirations en Irlande et leur tentative d'invasion en Canada. Sa Majesté exprime son regret d'être obligée de maintenir la suspension de l'*habeas corpus*, malgré l'excellent résultat des mesures de répression et de la vigilance qui ont été exercées en Irlande. Voici le passage qui a rapport au Canada :

« Les chefs du mouvement à l'étranger, malgré le peu de succès de la conspiration en Irlande, n'ont point renoncé à leurs criminels projets; et prenant pour base de leurs opérations le territoire des Etats-Unis d'Amérique, ils ont fait une tentative d'invasion dans nos provinces de l'Amérique du Nord, et y ont attaqué les paisibles sujets de Sa Majesté. Cette tentative n'a fait que prouver de la manière la plus éclatante, tout ce qu'il y a de fidélité et de dévouement dans ces provinces; et tous les sujets de Sa Majesté, sans distinction de croyance ou d'origine, se sont unis pour la défense de leur Souveraine et de leur pays. Elle a également donné occasion au gouvernement des Etats-Unis de prouver sa bonne foi et son scrupuleux respect pour le droit international; l'intervention active de ce gouvernement a surtout contribué à préserver les possessions de Sa Majesté des malheurs et des pertes qui résultent toujours d'une semblable invasion. »

La crise financière, le choléra, l'épizootie sont, en sus du *férianisme*, le côté sombre du tableau de la situation tel que retracé par Sa Majesté, qui rend grâces cependant à la Providence de ce que Sa bonté ait bien voulu atténuer tous ces maux, dont les effets eussent pu être beaucoup plus sensibles qu'ils ne l'ont été.

La pose du câble transatlantique fournit le côté consolant, et Sa Majesté se réjouit de ce nouveau lien qui rattache ainsi l'ancien monde au nouveau, et l'empire à ses colonies. Elle parle avec éloge de l'habileté et de la persévérance qu'ont montrées les directeurs de cette grande entreprise, due seulement à l'esprit d'association, et dans laquelle les gouvernements n'ont encouru aucune dépense.

Tout en ne s'immisçant aucunement dans les affaires du continent, Sa Majesté étend assez rapidement ses relations de famille; Elle a marié, il y a quelque temps, son cinquième enfant, la princesse Hélène, au prince Frederick-Chrétien de Schleswig-Holstein-Sonderburg-Augustenburg. Parmi tous ces noms il en est deux qui rappellent d'assez douloureux événements, lesquels contenaient en germe les deux dernières guerres et bien d'autres encore peut-être. Le prince est en effet le fils du souverain qui avait abandonné au Danemark les fameux duchés, et le frère-cadet de celui dont les prétentions ont servi de prétexte à l'injuste spoliation de ce petit royaume par la *ci-devant* confédération germanique.

Le parlement canadien a été prorogé presque en même temps que le parlement impérial; mais pour plus longtemps, car il est très-probable qu'il n'y aura point d'autre session avant la confédération.

Donc, le quinze août, Son Excellence Lord Monck, que Sa Majesté a bien voulu tout récemment élever à la pairie du Royaume-Uni, congédiait en personne ceux qui, en toute apparence, figureront dans l'histoire comme les derniers représentants du Canada sous la constitution de 1840. La cérémonie de la prorogation, qui avait lieu dans la magnifique salle du Conseil Législatif, empruntait à ces circonstances toutes solennelles un intérêt particulier.

« Je me réjouis, a dit Lord Monck, de voir que vous avez terminé vos travaux pour l'union des colonies de l'Amérique Britannique du Nord, et je ne manquerai pas de transmettre au secrétaire d'état pour les colonies, l'adresse que vous avez adoptée à ce sujet. En fermant cette session, qui est probablement la dernière sous l'acte d'union des deux Canadas, je félicite le parlement qui a siégé en vertu de cette loi, sur les événements qui ont eu lieu en cette province depuis un quart de siècle. Cette période a été témoin de la ferme consolidation de nos institutions, tant politiques que municipales, de la colonisation de notre pays et du développement de nos ressources intérieures, et de notre commerce avec l'étranger, du perfectionnement et de la simplification de nos lois, et par-dessus tout de l'éducation et l'adoption du système municipal a donnée à nos hommes d'état dans la pratique de la constitution britannique éprouvée par tant de siècles.

« Les mêmes principes, dont l'application a été suivie d'avantages si nombreux sous l'union des Canadas, seront le guide de notre conduite dans la plus grande sphère d'action où nous sommes sur le point d'entrer; et je prie avec ferveur, que les bienfaits dont vous avez joui jusqu'à présent soient accordés en plus grand nombre à la nouvelle nationalité dont vous

formerez partie, et qui, par son importance, aura droit à une place honorable parmi les nations du globe."

Parmi les mesures les plus importantes qui ont été menées à fin dans ce parlement, se trouve celle qui a rapport au Code de procédure civile, complément du Code Civil qui est entré en force le premier d'août. Les deux projets de loi sur l'instruction publique ont été l'objet de très-vives discussions, et ont amené la résignation de M. Galt, le ministre des Finances. Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de notre feuille tous les renseignements désirables sur ce point.

C'a été, du reste, le privilège du ministre des Finances, dont tout le monde reconnaît les talents et l'habileté, de concentrer sur lui une très-grande part de l'attention publique pendant la session. Son nouveau tarif et ses autres mesures de finance avaient vivement agité l'opinion publique, en touchant à des intérêts commerciaux et industriels qui s'alarmèrent facilement et ne font acception ni de personne, ni de parti politique. La dernière session de notre législature a donc été assez féconde en luttes, malgré le chiffre imposant de la majorité ministérielle; commencée sous l'empire des émotions de l'invasion féniennne, elle s'est prolongée à travers les débats difficiles du tarif et des mesures de finance, pour se terminer par une crise de cabinet. De plus, au moment même où le parlement allait être prorogé, de sinistres rumeurs présageaient une seconde invasion, et le premier soin des ministres, après la clôture, a dû être de s'occuper de mouvements de troupes et d'organisation militaire. L'importance des nouvelles armes n'a pas été perdue de vue; des carabines à répétition de diverses espèces ont été essayées, et il y a lieu d'espérer qu'une partie de nos troupes sera avant peu munie de ces terribles engins de destruction.

Au moment où notre milice volontaire aurait plus que jamais besoin d'hommes habiles et éprouvés pour la diriger, la perte du lieutenant-colonel Suzor, assistant-adjutant-général de la milice, est doublement regrettable. Agé seulement de 32 ans, ce jeune Canadien, qu'un zèle et une aptitude très-rare avaient poussé dans la carrière des armes, avait devant lui le plus bel avenir. Simple instructeur militaire au début, M. Suzor était monté de degrés en degrés, et par la seule justice rendue à son mérite, jusqu'à une position éminente. Ce fait est également honorable et pour le gouvernement et pour celui qui a pu donner à notre pays ce bel exemple. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'art militaire, dont nous avons successivement signalé la publication, M. Suzor n'avait rien négligé pour préparer ses jeunes compatriotes à la carrière qu'il avait lui-même embrassée. Ses funérailles ont eu lieu à Québec, avec une grande pompe militaire, et nous avons remarqué, dans le programme de la cérémonie, les élèves de l'école normale Laval, dont il avait été l'instructeur pendant plusieurs années.

Ceux de l'école normale Jacques-Cartier ont eu à déplorer la perte de M. Julien Perrault, leur aumônier, prêtre d'un grand talent et universellement estimé, que la mort a frappé lorsqu'il atteignait à peine l'âge de 40 ans. C'est là une nouvelle et grande perte à ajouter à toutes celles qu'a faites la maison de St. Sulpice depuis quelques années.

La maison des Ursulines de Québec a aussi perdu sa vénérable supérieure, la mère St. André, née Isabella MacDonell. Placée en 1818 au pensionnat, par Mgr. McDonell, premier évêque de Kingston, cette dame, remarquable par ses talents et sa piété, est restée dans cette maison jusqu'à l'âge de 70 ans, ayant passé 45 ans de sa vie en religion et ayant exercé à plusieurs reprises la charge de supérieure.

Dans la sphère politique, nous avons à déplorer la mort d'un homme qui a vu les grandes luttes de l'ancien régime sous la constitution du Bas-Canada et qui y a pris une part très-active, l'honorable Frédéric Auguste Quesnel. Esprit solide et judicieux, causeur aimable et élégant, orateur distingué, jurisconsulte éminent, financier habile, il a reçu, dans le cours d'une longue carrière, de nombreuses marques de la confiance de ses concitoyens. Il a été membre de l'assemblée législative du Bas-Canada et du Canada-Uni, conseiller exécutif, conseiller législatif, président de la banque du Peuple et président de la société St. Jean-Baptiste de Montréal.

M. Quesnel était fils de Joseph Quesnel, poète et musicien, qui, né en France, mourut à Montréal en 1809, à l'âge de 59 ans. Il était aussi frère de l'honorable Jules Quesnel, homme également distingué, qui mourut en 1842.

M. Quesnel fut élu pour le parlement du Bas-Canada pour la première fois en 1820, par le comté de Kent.

Il représentait encore le comté de Chambly en 1834, époque à laquelle il se joignit à M. Neilson et à M. Cuvillier pour combattre les fameuses 92 résolutions, et prononça un discours remarquable dont on trouve la péroraison dans l'histoire du Canada de M. Garneau :

"Je crains, disait-il, qu'en nous adressant à l'Angleterre pour demander un changement à notre constitution, nous ne l'obtenions pas, et que notre démarche n'entraîne après elle des conséquences désastreuses pour le pays. En Angleterre, on n'a jamais voulu convenir des vices de notre constitution; pense-t-on qu'aujourd'hui on s'y montre plus facile? Je ne le crois pas. J'ignore où ces résolutions peuvent nous conduire. Si elles n'excitent pas de trop grands troubles, il en résultera au moins une grande réaction. Je souhaite sincèrement que mes prévisions ne s'accomplissent point; je désire me tromper. Quoique je ne partage point l'opinion de la majorité de la chambre, si elle obtient pour le pays un bien réel et durable par les moyens qu'elle emploie aujourd'hui, je me réjouirai de ses succès avec les hommes éclairés qui auront formé la majorité. Je regretterai de n'avoir

pas eu comme eux assez d'énergie pour braver le péril et pour entreprendre une chose que je regarde comme dangereuse, ou du moins comme très-incertaine. Si, au contraire, mes craintes se réalisaient; si la chambre succombe, je partagerai avec les autres les maux qui pourront peser sur ma patrie. Je dirai: Ce sont sans doute les meilleures intentions qui ont guidé la majorité de la chambre. Et l'on ne me verra point m'unir avec ses ennemis pour lui reprocher d'avoir eu de mauvais desseins. Voilà ce qui fera ma consolation."

M. Quesnel ne se présenta point aux élections qui suivirent. En 1837, il faisait partie du Conseil Exécutif de Lord Gosford. Dans le premier parlement, après l'union, il représenta le comté de Montmorency. Il ne fit point partie du second parlement, et en 1848, il fut appelé au Conseil Législatif.

M. Quesnel est décédé à Montréal le 28 de juillet dernier, à l'âge de 81 ans et quelques mois.

Nous ne saurions terminer sans mentionner un événement religieux qui a eu dans ce pays un grand retentissement: le sacre de Mgr. Charles Laroque, nouvel évêque de St. Hyacinthe, nommé en remplacement de Mgr. Joseph Laroque, qui, jeune encore, s'est vu obligé de renoncer aux labeurs de l'épiscopat, à raison de la faiblesse de sa santé. La cérémonie, qui a eu lieu à St. Jean, où M. Laroque était curé depuis grand nombre d'années, a été des plus imposantes, et réunissait presque tous les évêques de la province, un nombreux clergé et un grand nombre de laïques distingués.

Les démonstrations qui ont eu lieu en cette circonstance, tant à St. Jean qu'à St. Hyacinthe, sont également consolantes pour l'église et agréables pour les deux prélats, dont elles prouvent l'immense et très-légitime popularité.

## DISTRIBUTIONS DE PRIX.

### ECOLE NORMALE LAVAL.

#### DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTEURS.

##### ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

Excellence—1er prix Fortunat Rouleau, 2 Alfred Blanchet; 1er acc Silfrid Fortin, 2 Jules Ferland, Stanislas Fréchette. Instruction religieuse—1er pr François Turgeon, 2 Godefroi Bernard; 1er acc Fortunat Rouleau, 2 Silfrid Fortin, 3 Alfred Blanchet. Pédagogie—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Francis Turgeon; 1er acc Stanislas Fréchette, 2 Alfred Blanchet, 3 Silfrid Fortin. Enseignement obligatoire—1er pr Stanislas Fréchette et Fortunat Rouleau, 2 Silfrid Fortin et Jules Ferland; 1er acc Godefroi Bernard et Alfred Blanchet. Dictée française—1er prix Alfred Blanchet, 2 Fortunat Rouleau; acc Jules Ferland. Analyse grammaticale—1er pr Alfred Blanchet, 2 François Turgeon; 1er acc Godefroi Bernard, 2 Fortunat Rouleau, 3 Jules Ferland. Analyse logique—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Godefroi Bernard; 1er acc Silfrid Fortin, 2 Alfred Blanchet, 3 Edouard Tremblay. Littérature—prix Fortunat Rouleau et François Turgeon; 1er acc Silfrid Fortin, 2 Alfred Blanchet, 3 Stanislas Fréchette et Godefroi Bernard. Mythologie—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Edouard Tremblay; 1er acc Jules Ferland et François Turgeon, 2 Alfred Blanchet. Histoire du Canada—1er pr Fortunat Rouleau et Silfrid Fortin, 2 Jules Ferland; 1er acc François Turgeon, 2 Stanislas Fréchette. Histoire de France—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Silfrid Fortin; 1er acc Stanislas Fréchette, 2 Edouard Tremblay, 3 Alfred Blanchet. Histoire d'Angleterre—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Silfrid Fortin; 1er acc Edouard Tremblay, 2 Stanislas Fréchette, 3 Godefroi Bernard. Tenue des livres—1er pr Fortunat Rouleau et Alfred Blanchet, 2 Jules Ferland; 1er acc François Turgeon, Silfrid Fortin. Algèbre—1er pr Alfred Blanchet, 2 Edouard Tremblay; 1er acc Fortunat Rouleau, 2 Jules Ferland, 3 Stanislas Fréchette. Géométrie—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Alfred Blanchet; 1er acc Jules Ferland et Edouard Tremblay, 2 Stanislas Fréchette. Astronomie et Globes—1er pr Jules Ferland, 2 Fortunat Rouleau; 1er acc Stanislas Fréchette, 2 Silfrid Fortin, 3 François Turgeon. Agriculture—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Stanislas Fréchette et Alfred Blanchet; 1er acc François Turgeon, 2 Jules Ferland. Physique et Chimie—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Silfrid Fortin; acc Godefroi Bernard. Dessin linéaire—1er pr Alfred Blanchet, 2 Stanislas Fréchette et J.-Bte. Gosselin; 1er acc Silfrid Fortin, 2 Jules Ferland. Calligraphie—1er pr Alfred Blanchet, 2 J.-Bte. Gosselin; 1er acc Jules Ferland, 2 Fortunat Rouleau. Dictée anglaise—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Pierre Descombes; 1er acc Jules Ferland, 2 Alfred Blanchet. Analyse anglaise—1er pr Fortunat Rouleau, 2 Alfred Blanchet; acc Jules Ferland.

## ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Excellence—1er prix Joseph Maltais et Thomas Duchesne, 2 Zéphirin Bergeron; 1er acc Célestin Giroux, 2 Ludger Pérusse, 3 Evagre Côté. Instruction religieuse—1er pr Zéphirin Bergeron, 2 Joseph Maltais; 1er acc Pierre Descombes, 2 Thomas Duchesne, 3 Célestin Giroux. Pédagogie—1er pr Thomas Duchesne, 2 Zéphirin Bergeron; acc Joseph Maltais. Enseignement obligatoire—1er pr Joseph Maltais, 2 Thomas Duchesne et Jules Poliquin; 1er acc Célestin Giroux, 2 Louis Fortier et Alfred Dostaler. Dictée française—1er pr Pierre Descombes, 2 Thomas Duchesne; 1er acc Joseph Maltais, 2 Ludger Pérusse, 3 Evagre Côté. Analyse grammaticale—1er pr Thomas Duchesne, 2 Joseph Maltais; 1er acc Ludger Pérusse, 2 Louis Laroche, 3 Alfred Dostaler. Histoire Sainte—1er pr Joseph Maltais, 2 Thomas Duchesne; 1er acc Célestin Giroux, 2 Zéphirin Bergeron, 3 Pierre Descombes. Histoire du Canada. 1er pr Célestin Giroux, 2 Zéphirin Bergeron; 1er acc Joseph Maltais, 2 Arthur Turcotte, 3 Thomas Duchesne. Arithmétique—1er pr Thomas Duchesne, 2 Joseph Maltais; 1er acc Arthur Turcotte, 2 Zéphirin Bergeron, 3 Célestin Giroux. Tenue des livres—1er pr Thomas Duchesne, 2 Arthur Turcotte; 1er acc Célestin Giroux, 2 Joseph Maltais, 3 Jules Poliquin. Géographie—1er pr Célestin Giroux et Joseph Maltais, 2 Thomas Duchesne; 1er acc Zéphirin Bergeron, 2 André Miller, 3 Arthur Turcotte. Physique—1er pr Joseph Maltais, 2 Thomas Duchesne; 1er acc Célestin Giroux, 2 Ludger Pérusse, 3 Elzéar Charest. Agriculture—1er pr Thomas Duchesne, 2 Joseph Maltais; 1er acc Célestin Giroux, 2 Zéphirin Bergeron, 3 Evagre Côté. Calligraphie—1er pr Elzéar Charest et André Miller, 2 Arthur Turcotte et Alfred Dostaler; acc Louis Fortier, Pierre Descombes et Jules Poliquin. Dessin des cartes—1er pr Elzéar Charest, 2 Thomas Duchesne. Progrès remarquables—prix Célestin Giroux. Dictée anglaise—1er pr Thomas Duchesne, 2 Jules Poliquin; 1er acc André Miller, 2 Elzéar Charest, 3 Léon Dubois. Traduction de l'anglais—1er pr Thomas Duchesne, 2 Louis Laroche; 1er acc Jules Poliquin, 2 André Miller, 3 Léon Dubois.

## LES ELÈVES RÉUNIS.

Langage correct—prix Alfred Blanchet; acc Stanislas Fréchette et Jules Ferland. Déclamation—1er pr Alfred Blanchet et Jules Ferland, 2 Thomas Duchesne. Enseignement facultatif—1er pr Stanislas Fréchette, 2 Godefroi Bernard, Silfrid Fortin, Léon Dubois et Louis Fortier; acc J.-Bte. Gosselin et Célestin Giroux. Solfège—1er pr Louis Fortier, 2 Alfred Blanchet; 1er acc Silfrid Fortin et Jules Ferland, 2 Thomas Duchesne. Plain-chant—prix Silfrid Fortin et Louis Fortier; 1er acc Godefroi Bernard et Alfred Blanchet. Piano et harmonium—1er pr Alfred Blanchet, 2 Louis Fortier; 1er acc J.-Bte. Gosselin, 2 Thomas Duchesne et George Vien.

## DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTRICES.

## ÉLÈVES DE DEUXIÈME ANNÉE.

Excellence—1er prix Julie Noël, 2 Joséphine Larose; 1er acc Wilhelmine Couture, 2 Amaryllis Bernier, 2 Olympe Fortin. Instruction religieuse—1er pr Soulange Leclerc, 2 Calixte Gagné; 1er acc Marcelline Ethier, 2 Olympe Fortin, 3 Joséphine Larose. Pédagogie—1er pr Mary Ahern, 2 Olympe Fortin; 1er acc Julie Noël, 2 Joséphine Larose, 3 Ludvine Paré. Enseignement—1er pr Olympe Fortin, 2 Mary Ahern et Julie Noël; acc Wilhelmine Couture. Dictée française—1er pr Julie Noël, 2 Amaryllis Bernier; 1er acc Joséphine Larose, 2 Wilhelmine Couture, 3 Calixte Gagné. Analyse grammaticale.—1er pr Julie Noël, 2 Wilhelmine Couture; 1er acc Olympe Fortin, 2 Amaryllis Bernier, 3 Joséphine Larose. Analyse logique—1er pr Julie Noël, 2 Joséphine Larose; 1er acc Olympe Fortin, 2 Wilhelmine Couture, 3 Calixte Gagné. Littérature—1er pr Julie Noël, 2 Mary Ahern; 1er acc Amaryllis Bernier, 2 Joséphine Larose, 3 Wilhelmine Couture. Mythologie—1er pr Joséphine Larose, 2 Julie Noël; 1er acc Mary Ahern, 2 Ludvine Paré, 3 Amaryllis Bernier. Histoire du Canada—1er pr Wilhelmine Couture, 2 Julie Noël; 1er acc Olympe Fortin, 2 Joséphine Larose, 3 Soulange Leclerc. Histoire de France—1er pr Julie Noël, 2 Wilhelmine Couture; 1er acc Mary Ahern, 2 Olympe Fortin et Ludvine Paré. Histoire d'Angleterre—1er pr Julie Noël, 2 Amaryllis Bernier; 1er acc Mary Ahern, 2 Wilhelmine Couture, Olympe Fortin et Ludvine Paré. Arithmétique—1er pr Julie Noël, 2 Wilhelmine Couture; 1er acc Joséphine Larose, 2 Olympe Fortin et Joséphine Paré. Tenue des livres—1er pr Wilhelmine Couture, 2 Julie Noël; 1er acc Joséphine Larose, 2 Amaryllis Bernier, 3 Ludvine Paré et Mary Ahern. Algèbre—1er pr Julie Noël, 2 Wilhelmine Couture; 1er acc Joséphine Larose et

Ludvine Paré, 2 Anne Lacroix. Toisé—1er pr Julie Noël, 2 Wilhelmine Couture; 1er acc Joséphine Larose, 2 Ludvine Paré, Amaryllis Bernier. Géographie et Globes—1er pr Jules Noël, 2 Joséphine Larose; 1er acc Wilhelmine Couture, 2 Mary Ahern, 3 Olympe Fortin et Anne Lacroix. Calligraphie—1er pr Anne Lacroix et Wilhelmine Couture, 2 Julie Noël et Calixte Gagné; acc Joséphine Larose, Amaryllis Bernier et Ludvine Paré. Dessin des cartes—1er pr Julie Noël et Wilhelmine Couture, 2 Joséphine Larose et Ludvine Paré; 1er acc Mary Ahern, 2 Amaryllis Bernier, 3 Anne Lacroix. Agriculture—1er pr Olympe Fortin, 2 Amaryllis Bernier; 1er acc Lumina McDonald, Mary Ahern, 3 Soulange Leclerc.

## ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE.

Excellence—1er pr Agnès Morisset, 2 Elmire Gosselin; 1er acc Alvine Ratté, 2 Eugénie Genest, 3 Léonille Bernard. Instruction religieuse—1er pr Philomène Bilodeau, 2 Eugénie Létourneau; 1er acc Anne Richard, 2 Olympe Dick. Pédagogie—1er pr Elise Gosselin, 2 Eugénie Létourneau; Georgiana Langlois, 2 Agnès Morisset. Enseignement—1er pr Caroline Langlois, 2 Anne Richard; 1er acc Henriette Côté, Eugénie Létourneau et Philomène Bilodeau, 2 Alvine Ratté et Agnès Morisset. Dictée française—1er pr Elmire Gosselin, 2 Elise Gosselin; 1er acc Ernestine Deschênes, 2 Camille Reny, 3 Henriette Côté. Analyse grammaticale—1er pr Agnès Morisset, 2 Léda Cantin; 1er acc Elmire Gosselin, 2 Léonille Bernard, 3 Léda Lafond et Alvine Ratté. Histoire Sainte—1er pr Georgiane Langlois, 2 Henriette Côté; 1er acc Léonille Bernard, 2 Olympe Dick. Histoire du Canada—1er pr Eugénie Genest, 2 Elmire Gosselin; 1er acc Agnès Morisset, 2 Ernestine Deschênes. Arithmétique—1er pr Alvine Ratté, 2 Eugénie Genest; 1er acc Elmire Gosselin et Agnès Morisset, 2 Éléonore Boulet, 3 Léonille Bernard. Tenue des livres—1er pr Léonille Bernard et Florentine Côté, 2 Elmire Gosselin; 1er acc Léda Cantin, 2 Alvine Ratté, 3 Eugénie Létourneau. Géographie—1er pr Alvine Ratté, 2 Agnès Morisset; 1er acc Léonille Bernard, 2 Léosa Lafond, 3 Eugénie Genest. Calligraphie—1er pr Elmire Gosselin et Éléonore Boulet, 2 Eugénie Genest et Léda Cantin; acc Henriette Côté, Gertrude Urquhart et Augustine Ballantyne. Dessin des cartes—1er pr Léosa Lafond, 2 Eugénie Genest; 1er acc Philomène Bilodeau, 2 Eugénie Létourneau, 3 Virginie Turgeon, Anne Richard, Malvina Couture, Emma Simard, Céline Caron, Olympe Dick et Agnès Morisset. Progrès remarquables—prix Angéline Lebel.

## LES ÉLÈVES RÉUNIES.

Langage correct—1er prix Calixte Gagné, 2 Julie Noël; acc Joséphine Larose. Dictée anglaise—1ère classe—1er pr Mary Ahern, 2 Gertrude Urquhart et Marceline Ethier; 1er acc Julie Noël, 2 Maria McAvee. 2de classe—1er pr Henriette Côté, 2 Anne Richard et Emélie Chabot; 1er acc Léda Cantin, 2 Florentine Côté. Analyse anglaise—1er pr Mary Ahern, 2 Julie Noël et Elizabeth Coughlin; 1er acc Alvine Ratté, 2 Camille Reny. Dessin—1er pr Éléonore Boulet, 2 Léonille Bernard; 1er acc Eugénie Létourneau, 2 Wilhelmine Couture. Piano—1er pr Calixte Gagné, 2 Eugénie Létourneau; 1er acc Anne Richard, 2 Lumina McDonald, 3 Ludvine Paré, 4 Henriette Côté. Musique vocale—1er pr Eugénie Létourneau, 2 Calixte Gagné; 1er acc Georgiane Langlois, 2 Lumina McDonald. Fleurs artificielles—1er pr Soulange Leclerc, 2 Maria McAvee.

Prix fondé par S. A. R. le Prince de Galles, Dlle. Julie Noël.

## ECOLE MODELE LAVAL.

## CLASSE FRANÇAISE DES GARÇONS.

## Division des Grands.

Excellence—1er prix Théophile Bélanger, 2 Nérée Déroche; 1er acc Charles Langlois, 2 Léon Ratté. Instruction religieuse—Premier Groupe: 1er pr Théophile Bélanger, 2 Louis Marquis; 1er acc Pierre Lépine, 2 Louis Guay. Deuxième Groupe—1er pr Charles Lagacé, 2 Philéas Blouin; 1er acc Charles Langlois, 2 Charles Lacroix. Bonne conduite—1er pr Théophile Bélanger, 2 Charles Langlois; 1er acc Nérée Déroche, 2 Louis Marquis, Pierre Lépine. Assiduité—1er pr Théophile Bélanger, 2 Louis Marquis; 1er acc Philéas Blouin, 2 Nérée Déroche, Pierre Lépine. Grammaire française—Dictée—Premier Groupe: 1er pr Nérée Déroche, 2 Théophile Bélanger; acc John Wallace. Second Groupe—1er pr Napoléon Matthieu, 2 Charles Langlois; 1er acc Léon Ratté, 2 Louis Marquis. Troisième Groupe—1er pr Odina Cloutier, 2 Charles Lacroix; 1er acc Alphonse Fré-

chet, 2 Louis Guay. Quatrième Groupe—1er pr Samuel Bornstein, 2 Hippolyte Cloutier; 1er acc Jules Rouillard, 2 Edouard Guay, Chs. Eusèbe Martel. Cinquième Groupe—1er pr Maurice Enright, 2 Herbert Langlois; 1er acc James Brennan, 2 James Langlois. Analyse grammaticale—Premier Groupe: 1er pr Nérée Déroche, 2 John Wallace; acc Théophile Bélanger. Second Groupe—1er pr Napoléon Matthieu, 2 Léon Ratté; 1er acc Philéas Blouin, 2 Louis Marquis. Troisième Groupe—1er pr Philippe Carrier, Charles Lacroix, 2 Odina Cloutier; 1er acc Louis Guay, 2 Alphonse Fréchet. Quatrième Groupe—1er pr Hippolyte Cloutier, 2 Samuel Bornstein; 1er acc Jules Rouillard, 2 Charles Eusèbe Martel. Cinquième Groupe—1er pr Herbert Langlois, 2 Maurice Enright; 1er acc Patrick Gray, 2 James Brennan. Arithmétique et calcul mental—Premier Groupe: 1er pr Pierre Lépine, 2 Théophile Bélanger, Léon Ratté; 1er acc Odina Cloutier, 2 J. Bte. Roy. Second Groupe—1er pr Charles Lacroix, 2 Alphonse Fréchet; 1er acc Philippe Rouillard, 2 Arthur Marcotte. Troisième Groupe—1er pr Alphonse Lemieux, 2 Alphonse Dionne, Charles Eusèbe Martel; acc Louis Crépault. Tenue des livres—1er pr Théophile Bélanger, Pierre Lépine, 2 Louis Marquis, Léon Ratté; 1er acc Charles Langlois, 2 Charles Lacroix. Géographie—Premier Groupe: 1er pr Théophile Bélanger, 2 Nérée Déroche; 1er acc Pierre Lépine, 2 Louis Marquis. Second Groupe—1er pr Alphonse Fréchet, 2 Louis Guay; 1er acc Charles Lacroix, 2 André Routier. Troisième Groupe—1er pr Arthur Marcotte, 2 Charles Eusèbe Martel; 1er acc Philippe Rouillard, 2 Hippolyte Cloutier. Usage des globes—1er pr Nérée Déroche, 2 Théophile Bélanger; 1er acc Louis Marquis, 2 Hugh Kain. Histoire Sainte—Premier Groupe: 1er pr Théophile Bélanger, 2 Charles Langlois; 1er acc Nérée Déroche, 2 Léon Ratté. Second Groupe—1er pr Pierre Lépine, 2 Charles Lacroix; 1er acc Louis Guay, 2 André Routier. Troisième Groupe—1er pr Marc Lapointe, 2 Philippe Rouillard; 1er acc Arthur Marcotte, 2 Jules Rouillard. Histoire du Canada—1er pr Théophile Bélanger, 2 Nérée Déroche; 1er acc Charles Langlois, 2 Léon Ratté. Art épistolaire—1er pr Théophile Bélanger, 2 Nérée Déroche, Louis Marquis; 1er acc Charles Langlois, 2 Pierre Lépine. Progrès—Prix Louis Marquis. Calligraphie—1er pr Hugh Kain, 2 Bernard Kain; 1er acc Samuel Bornstein, 2 Théophile Bélanger.

#### Division des Petits.

Instruction religieuse—Premier Groupe: 1er pr Odina Cloutier, 2 Marc Lapointe; 1er acc Charles Eusèbe Martel, 2 Philippe Rouillard. Second Groupe—1er pr Alphonse Lemieux, 2 F. X. Paradis, Charles Eusèbe Lemieux; 1er acc Emile Caron, 2 George Patoine. Grammaire française—Premier Groupe: 1er pr Alphonse Lemieux, 2 Oscar McAvoy, George Patoine; 1er acc F. X. Paradis, 2 Charles Eusèbe Lemieux. Lecture française—Premier Groupe: 1er pr Alphonse Lemieux, 2 George Patoine; 1er acc Oscar McAvoy, 2 F. X. Paradis. Second Groupe—1er pr Joseph Vandry, Louis Renaud, 2 Alfred Légaré; 1er acc Félix Roy, 2 Eugène Fournier. Troisième Groupe—Épellation: 1er pr George Fréchette, 2 Daniel McClory; 1er acc Eugène Guay, 2 C. de Salaberry. Arithmétique—Premier Groupe: 1er pr Louis Lambert, 2 Charles Eusèbe Lemieux; 1er acc Oditas Jalbert, 2 Louis Renaud. Second Groupe—1er pr G. Chateaugay de Salaberry, 2 Daniel McClory; 1er acc Philippe Picard, 2 George Fréchette. Histoire Sainte—1er pr Louis Renaud, Alphonse Lemieux, 2 Ed. Caron, F. X. Paradis; 1er acc Charles Eusèbe Lemieux, 2 Louis Lambert.

### CLASSE ANGLAISE DES GARÇONS.

#### Division des Grands.

Instruction religieuse—Premier Groupe: 1er prix John Wallace, 2 Hugh Kain, 1er acc Bernard Kain, 2 John Conrick. Second Groupe—1er pr Jeremiah Nolan, 2 Maurice Enright; 1er acc James Brennan, 2 Louis Nolan. Traduction (anglais en français)—Premier Groupe: 1er pr John Wallace, 2 Nérée Déroche; 1er acc Bernard Kain, 2 Hugh Kain. Second Groupe—1er pr Théophile Bélanger, 2 Léon Ratté; 1er acc Cléophas Pageau, 2 Louis Marquis, 3 Pierre Lépine. Troisième Groupe—1er pr Charles Langlois, 2 André Routier; 1er acc Arthur Marcotte, 2 Philéas Blouin, 3 Alphonse Fréchet. Quatrième Groupe—1er pr Chs. Lagacé, 2 Chs. Lacroix; 1er acc Louis Guay, 2 Alexandre Lambert, 3 Philippe Rouillard. Cinquième Groupe—1er pr Hippolyte Cloutier, 2 Edouard Guay; 1er acc Chs. Martel, 2 Marc Lapointe. Traduction (français en anglais)—Premier Groupe: 1er pr John Wallace, 2 Bernard Kain; 1er acc Nérée Déroche, 2 Hugh Kain, 3 Samuel Bornstein. Second Groupe—1er pr Louis Marquis, Pierre Lépine, 2 Théophile Bélanger; 1er acc Cléophas Pageau, 2 Napoléon Matthieu. Troisième Groupe—

1er pr Chs. Lagacé, 2 Chs. Lacroix; 1er acc Louis Nolan, 2 Jeremiah Nolan, 3 Alexandre Lambert. Quatrième Groupe—1er pr Philéas Blouin, 2 Chs. Langlois; 1er acc André Routier, 2 Arthur Marcotte, 3 Alphonse Fréchet. Lecture—Premier Groupe: 1er pr Léon Ratté, 2 Cléophas Pageau; 1er acc Théophile Bélanger, 2 Napoléon Matthieu, 3 Louis Marquis. Second Groupe—1er pr Charles Langlois, 2 Arthur Marcotte; 1er acc Philéas Blouin, 2 Philippe Rouillard, 3 Alphonse Fréchet. Dictionnaire anglaise—Premier Groupe: 1er pr John Wallace, 2 Hugh Kain; 1er acc Bernard Kain, 2 Samuel Bornstein, 3 Nérée Déroche. Second Groupe—1er pr Léon Ratté, 2 Cléophas Pageau; 1er acc Théophile Bélanger, 2 Napoléon Matthieu, 3 Louis Marquis. Troisième Groupe—1er pr Louis Nolan, 2 Jeremiah Nolan; 1er acc Maurice Enright, 2 Charles Lacroix, 3 Charles Lagacé. Quatrième Groupe—1er pr Charles Langlois, 2 Philéas Blouin; 1er acc Arthur Marcotte, 2 P. Carrier, 3 Alphonse Fréchette. Grammaire anglaise—Premier Groupe: 1er pr John Wallace, 2 Nérée Déroche; 1er acc Hugh Kain, 2 Bernard Kain. Second Groupe—1er pr Pierre Lépine, 2 Théophile Bélanger; 1er acc Cléophas Pageau, 2 Louis Marquis, 3 Napoléon Matthieu. Troisième Groupe—1er pr Louis Nolan, 2 Charles Lacroix; 1er acc Louis Guay, 2 Jeremiah Nolan, 3 Maurice Enright. Quatrième Groupe—1er pr Philéas Blouin, 2 André Routier; 1er acc Charles Langlois, 2 Alphonse Fréchette, 3 Arthur Marcotte. Géographie—Premier Groupe: 1er pr John Wallace, 2 Hugh Kain; 1er acc Bernard Kain, 2 Maurice Enright, 3 Herbert Langlois. Second Groupe—1er pr James Langlois, 2 James Brennan; 1er acc Edmond Langlois, 2 Thomas Lynch, 3 Patrick Gray. Histoire du Canada—1er pr John Wallace, 2 Hugh Kain; 1er acc Bernard Kain, 2 Samuel Bornstein. Histoire Sainte—1er pr Herbert Langlois, 2 James Langlois; 1er acc Louis Nolan, 2 Edmond Langlois. Arithmétique—Premier Groupe: 1er pr Hugh Kain, 2 John Wallace; 1er acc Bernard Kain, 2 Nérée Déroche, 3 Charles Langlois. Second Groupe—1er pr Louis Marquis, 2 Cléophas Pageau; 1er acc Maurice Enright, 2 André Routier, 3 Louis Guay. Troisième Groupe—1er pr Philéas Blouin, 2 Marc Lapointe; 1er acc Edouard Guay, 2 Alexandre Lambert. Tenue des livres—1er pr Hugh Kain, 2 Bernard Kain; 1er acc John Wallace, 2 Nérée Déroche, 1 John Conrick. Toisé—1er pr Hugh Kain, 2 John Wallace; 1er acc Bernard Kain, 2 Nérée Déroche.

#### Division des Petits.

Instruction religieuse—prix John Hannon; 1er acc Patrick Gray, 2 Henry McCauley. Épellation—Lecture et Dictionnaire—Premier Groupe: 1er pr John Hannon, 2 Oscar McAvoy; 1er acc Emile Caron, 2 Daniel McClory, 3 George Patoine. Second Groupe—1er pr Alphonse Lemieux, 2 Charles Eusèbe Lemieux; 1er acc Alphonse Dionne, 2 François Paradis, 3 Louis Renaud. Troisième Groupe—1er pr George Fréchette, 2 Joseph Vandry; 1er acc Eugène Fournier, 2 Félix Roy, 3 Pierre Roy. Traduction—Premier Groupe: 1er pr Oditas Jalbert, 2 Oscar McAvoy; 1er acc George Patoine, 2 Emile Caron, 3 Daniel McClory. Second Groupe—1er pr Alphonse Lemieux, 2 Charles E. Lemieux; 1er acc François Paradis, 2 Alphonse Dionne, 3 Louis Lambert.

### CLASSE FRANÇAISE DES FILLES.

#### Division des Grandes.

Excellence—Prix Marie Lemieux; 1er acc Zoé Larose, 2 Léa Drolet. Bonne conduite—Premier Groupe: 1er pr Joséphine Genest, 2 Marie Letellier. Second Groupe—Prix Marie Lemieux; 1er acc Mabilis Blanchette, 2 Adèle Malouin. Troisième Groupe—1er pr Zoé Larose, 2 Louise Guirard; 1er acc Délina Rousselle, 2 Ludvine Tessier. Instruction religieuse—Premier Groupe: 1er pr Rose Béland, 2 Joséphine Rousselle; 1er acc Léa Drolet, Lætitia Clavet. Second Groupe—1er pr Octavie Lefrançois, 2 Louise Guirard; 1er acc Marie Lemieux, 2 Marie Marceau. Troisième Groupe—1er pr Oméline Guirard, 2 Léda Marcoux; 1er acc Rosalie Amiot, 2 Lætitia Lortie. Assiduité à l'école—1er pr Rose Béland, 2 Joséphine Rousselle; 1er acc Léda Larose, 2 Léa Drolet. Grammaire française—Premier Groupe: 1er pr Margaret Wilkinson, Léa Drolet, 2 Joséphine Genest, Léda Larose; 1er acc Joséphine Rousselle, 2 Bridget Reynolds. Second Groupe—1er pr Zoé Larose, 2 Louise Guirard; 1er acc Adèle Marois, 2 Ludvine Tessier. Analyse Grammaticale—1er pr Léa Drolet, Margaret Wilkinson, 2 Joséphine Rousselle, Léda Larose; acc Rose Béland, Henriette Blanchette. Histoire du Canada—Premier Groupe: 1er pr Léda Larose, 2 Léa Drolet; 1er acc Lætitia Clavet, 2 Alexina Robitaille. Second Groupe—1er pr Marie Lemieux, 2 Joséphine Genest; 1er acc Joséphine Rousselle, 2 Marie Marceau. Arithmétique—Premier Groupe: 1er pr Joséphine Genest, 2 Délina Pageau; 1er acc Joséphine Rousselle, 2 Hélène Pageau. Second

Groupe—1er pr Adèle Marois, 2 Ludivine Tessier; 1er acc Victoria Déry, 2 Louise Guirard. Géographie—Premier Groupe: 1er pr Margaret Wilkinson, 2 Léa Drolet; 1er acc Léda Larose, 2 Henriette Blanchette. Second Groupe—1er pr Joséphine Rousselle, 2 Catherine Tanswell; 1er acc Lætitia Clavet, 2 Louise Guirard. Troisième Groupe—1er pr Zoé Larose, 2 Marie Marceau; 1er acc Marie Lemieux, 2 Lætitia Lortie. Ecriture—1er pr Délima Pageau, 2 Philomène St. Laurent; 1er acc Hélène Pageau, 2 Léa Drolet. Lecture anglaise—Premier Groupe: 1er pr Alexina Robitaille, 2 Louise Guirard; 1er acc Flore Gingras, 2 Philomène St. Laurent. Second Groupe—1er pr Zoé Larose, 2 Marie Pelletier; 1er acc Délima Pageau, 2 Hélène Pageau. Grammaire anglaise—1er pr Louise Guirard, 2 Alexina Robitaille; 1er acc Joséphine Genest, 2 Marie Lemieux. Lecture française—1er pr Marie Marcoux, 2 Georgiana Nadeau; 1er acc Mary Ann Reynolds, O. Lefrançois, 2 Ludivine Tessier. Histoire Sainte—1er pr Zoé Larose, 2 Ludivine Tessier; 1er acc Flore Gingras, 2 Lætitia Lortie.

*Division des Petites.*

Bonne conduite—1er prix Anna Légaré, 2 Eugénie Renault; 1er acc Eugénie Leprohon, 2 Alexina Soucy. Instruction religieuse—1er pr Eugénie Leprohon, 2 Philomène Pinault; 1er acc Léda Guirard, 2 Alexina Soucy. Grammaire française—1er pr Philomène Pinault, 2 Alexina Soucy; 1er acc Victoire Renault, 2 Rosanna Gagné. Lecture française—1er pr Joséphine Fortin, 2 Anna Légaré; 1er acc Philomène Pinault, 2 Alexina Soucy. Histoire Sainte—1er pr Anna Légaré, 2 Victoire Renault; 1er acc Joséphine Fortin, 2 Philomène Pinault. Arithmétique—1er pr Alexina Soucy, 2 Léda Guirard; 1er acc Rosanna Gagné, 2 Victoire Renault. Géographie—1er pr Alexina Soucy, 2 Joséphine Fortin; 1er acc Anna Légaré, 2 Philomène Pinault. Ecriture—1er pr Eugénie Leprohon, 2 Alexina Soucy; 1er acc Victoire Renault, 2 Anna Légaré. Lecture anglaise—1er pr Philomène Pinault, 2 Ernestine Robitaille; 1er acc Joséphine Fortin, 2 Anna Légaré.

CLASSE ANGLAISE DES FILLES.

*Division des Grandes.*

Excellence—Prix Margaret Wilkinson; 1er acc Annie Clancy, 2 Agnes Trumble. Bonne conduite—1er pr Margaret Wilkinson, 2 Agnes Trumble; 1er acc Mary Nolan, 2 Margaret Trumble. Instruction religieuse—1er pr Agnes Trumble, 2 Margaret Trumble; 1er acc Annie Clancy, 2 Mary Kelly. Assiduité à l'école—Prix Margaret Wilkinson; acc Annie Clancy. Analyse grammaticale—1er pr Margaret Wilkinson, 2 Bridget Reynolds, Annie Clancy; 1er acc Ellen Johnston, 2 Mary Ann Walsh. Dictée anglaise—1er pr Margaret Wilkinson, 2 Ellen Johnston; 1er acc Bridget Reynolds, 2 Annie Clancy. Lecture anglaise—1er pr Margaret Wilkinson, 2 Bridget Reynolds; 1er acc Annie Clancy, 2 Mary Kelly. Géographie—1er pr Ellen Johnston, 2 Mary Nolan; 1er acc Annie Clancy, 2 Mary Ann Walsh. Ecriture—1er pr Annie Clancy, 2 Margaret Trumble; 1er acc Margaret Wilkinson, 2 Bridget Reynolds. Lecture française et Vocabulaire—1er pr Jane Harding, 2 Mary Kelly; 1er acc Agnes Trumble, 2 Mary Ann Walsh. Dictée et analyse française—1er pr Mary Kelly, 2 Agnes Trumble; 1er acc Mary Fitzpatrick, 2 Mary Collins. Arithmétique—1er pr Mary Ann Walsh, 2 Mary Nolan; 1er acc Ellen Johnston, 2 Bridget Reynolds. Histoire du Canada—1er pr Margaret Wilkinson, 2 Annie Clancy; 1er acc Mary Kelly, 2 Bridget Reynolds. Traduction—Prix Margaret Wilkinson; acc Bridget Reynolds. Deuxième Groupe—Assiduité à l'école: Prix Catherine Nolan; acc Catherine Hetherington. Grammaire et dictée anglaise—1er pr Catherine Nolan, 2 Catherine Hetherington; 1er acc Frances Dobbin, 2 Mary Jane McNamara. Histoire Sainte—1er pr Catherine Nolan; 2 Mary Jane McNamara; Mary Ann Fullerton, 2 Ellen Johnston. Traduction—1er pr Mary Nolan, 2 Léa Drolet; 1er acc Mary Jane McNamara, 2 Bedilia McNamara. Lecture anglaise—1er pr Frances Dobbin, 2 Mary Fitzpatrick; 1er acc Catherine Nolan, 2 C. Hetherington. Ecriture—1er pr Frances Dobbin, 2 Mary Ann Collins; acc Sarah McCawley. Grammaire française—1er pr Mary Ann Quinn, 2 Mary McEnry; 1er acc Ellen Johnston, 2 Mary Nolan. Arithmétique—1er pr Annie Nolan, 2 Catherine Nolan; 1er acc Emma Trumble, 2 Mary Ann Quinn. Lecture française—1er pr Mary Ann Quinn, 2 Catherine Nolan; 1er acc Mary Nolan, 2 Ellen Johnston. Géographie—1er pr Annie Nolan, 2 Mary Ann Fullerton; 1er acc Mary Fitzpatrick, 2 Catherine Hetherington. Troisième Groupe—

Instruction religieuse: 1er pr Annie Nolan, 2 Ellen Ryan; 1er acc Mary McEnry, 2 Bedilia McNamara. Lecture anglaise—1er pr Bridget Lawlor, 2 Annie Nolan; 1er acc Sarah Newton, Mary Ann Hilliar. Histoire Sainte—1er pr Annie Nolan, 2 Jane Swalwell; 1er acc Ellen Ryan, 2 Sarah Newton. Arithmétique—1er pr Ellen Ryan, 2 Sarah Newton; 1er acc Mary Newton, 2 Mary McEnry. Géographie—1er pr Ellen Ryan, 2 Mary Ann McEnry; 1er acc Mary Ann Quinn, 2 Bridget Lawlor.

*Division des Petites.*

Premier Groupe—Bonne conduite: 1er prix M. Ann O'Malley, 2 Julia O'Malley; 1er acc Sophia Ross, 2 Kate Clancy. Instruction religieuse—1er pr Mary Ryan, 2 M. Ann O'Malley; 1er acc Alice Ryan, 2 Margaret McNamara. Assiduité—Prix Sophia Ross; acc Margaret McNamara. Lecture anglaise et Orthographe—1er pr Mary Ryan, 2 Sophia Ross; 1er acc Julia McEnry, 2 M. Ann O'Malley. Grammaire anglaise—Prix Kate Clancy; acc M. Ann O'Malley. Lecture française—1er pr M. Ann O'Malley, 2 Julia McEnry; acc Sophia Ross. Géographie—1er pr Sophia Ross, 2 Bridget Hawley, Julia McEnry; 1er acc Mary Ryan, M. Ann O'Malley, 2 Kate Clancy. Histoire Sainte—1er pr Mary Ryan, 2 Kate Clancy; 1er acc M. Ann O'Malley, 2 Sophia Ross. Deuxième Groupe—Lecture anglaise et Orthographe: Prix Julia O'Malley; acc M. Jane Brennan. Arithmétique—Prix M. Ann Brennan; acc M. Jane Brennan. Géographie et Histoire Sainte—Prix Agnes McDonell; acc Sarah Cambridge. Ecriture—1er pr Julia McEnry, 2 M. Jane Brennan; acc Julia O'Malley. Troisième Groupe—Lecture anglaise: Prix Margaret McNamara; acc Alice Ryan. Arithmétique et Histoire Sainte—Prix Alice Ryan; acc Margaret McNamara.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

TROISIÈME ANNÉE.

(Il n'y a pas eu de prix spécial; mais l'un des élèves finissant s'est surtout distingué dans les études littéraires, et l'autre dans les études scientifiques.)

Prix, M. Joseph Godin, M. Narcisse Bessette.

SECONDE ANNÉE.

Excellence—1er prix Félix Alphonse Valois, 2 Napoléon Nolin; 1er acc Julien Provost, 2 Félix Lalonde et H. Dostaler, ex-æquo. Langue française—Grammaire et Orthographe—1er pr F. A. Valois, 2 F. Lalonde; 1er acc Raymond Savignac, 2 Julien Provost. Versions anglaises—1er pr F. A. Valois, 2 Napoléon Nolin; 1er acc R. Savignac, 2 Hyacinthe Dostaler. Thèmes anglais—1er pr F. A. Valois, 2 N. Nolin; 1er acc H. Dostaler et Félix Lalonde, ex-æquo, 2 J. Provost. Lecture et prononciation anglaise—1er pr F. A. Valois, 2 N. Nolin; 1er acc F. Lalonde, 2 H. Dostaler. Epellation et dérivation—1er pr F. A. Valois, 2 N. Nolin; 1er acc F. Lalonde, 2 Achille Fleury et J. Provost. Histoire générale—prix F. A. Valois; 1er acc N. Nolin, 2 J. Provost. Algèbre—1er pr J. Provost, 2 F. A. Valois; 1er acc F. Lalonde, 2 H. Dostaler. Géométrie et Trigonométrie—1er pr F. A. Valois, 2 H. Dostaler; 1er acc N. Nolin, 2 J. Provost. Physique—1er pr F. A. Valois, 2 N. Nolin; 1er acc H. Dostaler, 2 F. Lalonde.

PREMIÈRE ANNÉE.

Excellence—1er prix L. Charbonneau, 2 Napoléon Boire; 1er acc Henri Tétrault, 2 Alphonse Ferland, 3 Onézime Gauthier. Langue française—1er pr A. Ferland, N. Boire; 1er acc Alexis Fréchette, 2 J. O. Pelletier, 3 Eusèbe Désormault. Versions anglaises—1er pr Léon Charbonneau, 2 Arthur Cassegrain; 1er acc Henri Tétrault, 2 A. Ferland, 3 Beaudin. Thèmes anglais—1er pr Léon Charbonneau, 2 A. Ferland; 1er acc Henri Tétrault, 2 N. Boire, 3 Eusèbe Désormault. Lecture et prononciation anglaise—1er pr N. Boire, 2 Léon Charbonneau; 1er acc H. Tétrault, 2 Léopold Pelland, 3 A. Ferland. Epellation, dérivation et analyse—1er pr N. Boire, 2 L. Charbonneau; 1er acc L. Pelland, 2 Henri Tétrault. Géographie—1er pr N. Boire,

2 Alexis Fréchette; 1er acc L. Charbonneau, 2 A. Cassegrain, 3 L. Pelland et O. Gauthier. Arithmétique pratique—1er pr H. Tétrault, 2 O. Gauthier; acc A. Cassegrain. Calcul mental—1er pr O. Gauthier, 2 L. Charbonneau; 1er acc A. Fréchette, 2 H. Tétrault, 3 N. Boire. Tenue des livres—1er pr O. Gauthier, 2 H. Tétrault; 1er acc L. Charbonneau, 2 Edouard Bellerose, 3 A. Ferland. Histoire du Canada—1er pr L. L. Verner, 2 L. Charbonneau; 1er acc N. Boire, 2 Eusèbe Désormault et L. Pelland, 3 O. Dostaler et O. Gauthier.

## CLASSES RÉUNIES.

Instruction religieuse—Première classe—1er pr F. A. Valois, 2 J. Godin; 1er acc V. Harman, 2 N. Nolin, 3 J. Provost. Deuxième classe—1er pr Napoléon Boire, 2 Léopold Pelland; 1er acc Léon Charbonneau et J. O. Pelletier, 2 Edouard Bellerose, 3 Léandre Verner. Enseignement à l'École Modèle—Première division—Prix J. Godin; acc V. Harman. Deuxième division—1er pr H. Dostaler, 2 Napoléon Nolin et A. Valois, ex-æquo; 1er acc A. Fleury, 2 F. Lalonde. Troisième division—1er pr O. Gauthier et J. O. Pelletier, ex-æquo, 2 A. Beaudin; 1er acc H. Tétrault, 2 Napoléon Boire, 3 L. Charbonneau. Histoire naturelle—Géologie—(Pas de première division)—Deuxième division—1er pr A. Valois, 2 J. Provost; 1er acc N. Nolin, 2 R. Savignac et H. Dostaler. Troisième division—1er pr A. Cassegrain, 2 J. O. Pelletier; 1er acc E. Désormault, 2 A. Beaudin, 3 A. Fréchette. Musique instrumentale—Piano—Prix N. Bessette; 1er acc J. Godin, 2 A. Valois. Chant—Première division—1er pr N. Bessette, 2 A. Fleury. Deuxième division—1er pr N. Nolin, 2 H. Dostaler; acc O. Pelletier. Troisième division—1er pr F. A. Valois, 2 Léandre Verner; 1er acc O. Gauthier, 2 L. Pelland.

## Liste des Prix de l'École Modèle Jacques-Cartier.

## CLASSES FRANÇAISES ET ANGLAISES RÉUNIES.

Bonne conduite—1er prix John McLoughlin, 2 John Daly Piercell, 3 Joseph Octave Drouin; 1er acc Alfred Marien, 2 Joseph Marien, 3 Pierre Bourque, 4 Ernest Lacaille. Assiduité—1er pr ex-æquo Joseph Dominique Gélase Boudrias, Joseph Octave Drouin, 2 John Campbell, 3 Michael Keating; 1er acc ex-æquo Henri Sénécal et Joseph Poulin, 2 Alfred Sylvestre, 3 Napoléon Poulin, 4 Daniel Hewitt. Instruction religieuse—quatrième classe, 1ère partie—Prix Napoléon Poulin; 1er acc Pierre Bourque, 2 Aimé Rey. Instruction religieuse—quatrième classe, 2de partie—1er pr Thomas McLoughlin, 2 Fabien Barbeau; 1er acc John Daly Piercell, 2 Joseph Orsali, 3 Charles Crossan. Instruction religieuse—seconde division, 1ère partie—prix Henri Lamontagne; 1er acc Joseph Lauzon, 2 Joseph Dagenais. Instruction religieuse—seconde division, 2me partie—prix Joseph Pont; 1er acc Michael Kelley, 2 Frédéric Waitt. Instruction religieuse—seconde division, 1ère partie—1er prix J. D. Gélase Boudrias, 2 Frédéric Sénécal; 1er acc Louis Napoléon Beaudoin, 2 Paul Blouin, 3 David Bélaïr. Instruction religieuse—seconde division, 2de partie—prix John Mansfield; 1er acc Michael Keating, 2 Christophe Colomb Mollinelli. Instruction religieuse—première division—1er pr Henri Sénécal, 2 Eusèbe Sénécal; 1er acc Francis Tessier, 2 Charles Ed. Robin, 3 J. O. Drouin. Musique vocale—troisième classe—1er pr Charles Crossan, 2 Napoléon Poulin, 3 John Campbell; 1er acc Pierre Bourque, 2 Alfred Sylvestre, 3 J. O'Hara, 4 James Kelley. Musique vocale—seconde classe—prix Henri Lamontagne; 1er acc Joseph Pont, 2 Edouard Brankin. Musique vocale—première classe—1er pr J. D. Gélase Boudrias, 2 Alfred Marien, 3 Napoléon Pattenau, 4 Pierre Drouin; 1er acc Francis Gagnon, 2 Frédéric Sénécal, 3 Daniel Hewitt, 4 Alfred Cadotte, 5 ex-æquo Elie Mayer, Louis Napoléon Beaudoin. Arithmétique pratique—septième classe—1er pr Théodore Madden, 2 Thomas McLoughlin; 1er acc Thomas Donohue, 2 Patrick Cuddihy, 3 Charles Crossan. Arithmétique pratique—sixième classe—1er pr ex-æquo J. D. Gélase Boudrias et John Mansfield, 2 Vital Allard; 1er acc John McLoughlin, 2 John Campbell, 3 Fabien Barbeau. Arithmétique pratique—cinquième classe—prix Pierre Bourque; 1er acc Napoléon Poulin, 2 Henri Lamontagne. Arithmétique pratique—quatrième classe—prix Napoléon Papineau; 1er acc Frédéric Sénécal, 2 Alfred Marien. Arithmétique pratique—troisième classe—1er pr Cléophas Meunier, 2 Joseph Orsali; 1er acc Napoléon Pattenau, 2 David Bélaïr, 3 Louis Nap. Beaudoin. Arithmétique pratique—seconde classe—1er pr Paul Blouin, 2 Ernest Lacaille; 1er acc Francis Tessier, 2 Victor Benoit, 3 Zotique Thibaudau. Arithmétique pratique—première classe—prix Thadé Gourde;

1er acc Joseph Marien, 2 Charles Edmond Robin. Calcul mental—septième classe—1er pr Thomas McLoughlin, 2 Charles Crossan; 1er acc Théodore Madden, 2 John McCann, 3 Charles Gordon. Calcul mental—sixième classe—1er pr J. D. Gélase Boudrias, 2 John Mansfield; 1er acc Vital Allard, 2 John Campbell, 3 Joseph Lauzon. Calcul mental—cinquième classe—prix Pierre Bourque; 1er acc Napoléon Poulin, 2 Henri Lamontagne. Calcul mental—quatrième classe—prix Napoléon Papineau; 1er acc Alfred Marien, 2 Frédéric Sénécal; Calcul mental—troisième classe—1er pr Cléophas Meunier, 2 Napoléon Pattenau; 1er acc Joseph Orsali, 2 Louis Nap. Beaudoin, 3 David Bélaïr. Calcul mental—seconde classe—1er pr Paul Blouin, 2 Ernest Lacaille; 1er acc Zotique Thibaudau, 2 Francis Tessier, 3 Victor Benoit. Calcul élémentaire—première classe—prix Thadé Gourde; 1er acc Joseph Marien, 2 Charles E. Robin. Traduction française—troisième classe—1er pr John Daly Purcell, 2 Charles Crossan; 1er acc Patrick Cuddihy, 2 Thomas McLoughlin, 3 Thomas Donohue. Traduction française—seconde classe—1er pr Pierre Bourque, 2 John Campbell, 3 Aimé Rey; 1er acc Alfred Sylvestre, 2 Octave Varin, 3 Henri Lamontagne, 4 Vital Allard. Traduction française—première classe—prix J. D. G. Boudrias; 1er acc Frédéric Sénécal, 2 Elie Mayer. Ecriture—troisième classe—1er pr Théodore Madden, 2 James Keiley, 3 Pierre Bourque, 4 John Day, Purcell; 1er acc Claude Orsali, 2 Octave Varin, 3 Fabien Barbeau, 4 Napoléon Poulin, Charles Crossan. Ecriture—seconde classe—1er pr Clovis Perreault, 2 J. D. G. Boudrias, 3 Napoléon Pattenau; 1er acc Elie Mayer, 2 Alfred Marien, 3 Joseph Gagnon, 4 Frédéric Waitt. Ecriture—première classe—prix Thomas Cuddihy; 1er acc Paul Blouin, 2 Charles E. Robin.

## CLASSE FRANÇAISE—3ÈME DIVISION.

Lecture et épellation—1er pr J. D. Gélase Boudrias, 2 pr Octave Varin; 1er acc ex-æquo Pierre Bourque et Aimé Rey, 2 Vital Allard, 3 Alfred Sylvestre. Mémoire—1er pr Aimé Rey, 2 J. D. Gélase Boudrias; 1er acc Pierre Bourque, 2 John Daly Purcell, 3 Napoléon Poulin. Langue française—1er pr ex-æquo J. D. Gélase Boudrias et Pierre Bourque, 2 Vital Allard; 1er acc Aimé Rey, 2 Alfred Sylvestre, 3 John Daly Purcell.

## 2DE DIVISION—2DE PARTIE.

Lecture—1er prix Patrick Cuddihy, 2 Alfred Marien; 1er acc John McCann, 2 John McLoughlin, 3 Joseph Pont. Epellation—1er pr Patrick Cuddihy, 2 John McCann; 1er acc John McLoughlin, 2 Alfred Marien, 3 Théodore Madden. Mémoire—1er pr John McLoughlin, 2 Alfred Marien; 1er acc Henry Dillon, 2 Patrick Cuddihy, 3 John McCann. Langue française—1er pr Patrick Cuddihy 2 John McLoughlin; 1er acc Alfred Marien, 2 Henry Dillon, 3 John McCann.

## 2DE DIVISION—1ÈRE PARTIE.

Lecture—1er prix Napoléon Pattenau, 2 Ernest Lacaille; 1er acc Frédéric Sénécal, 2 Francis Gagnon, 3 Arsène Bernard. Epellation—1er pr Napoléon Pattenau, 2 Ernest Lacaille; 1er acc Francis Gagnon, 2 Francis Letourneau, 3 Arsène Bernard. Mémoire—1er pr Joseph Poulin, 2 Napoléon Pattenau; 1er acc Ernest Lacaille, 2 Frédéric Sénécal, 3 Michael Keating. Langue française—1er pr Ernest Lacaille, 2 Napoléon Pattenau; 1er acc Frédéric Sénécal, 2 Joseph Poulin, 3 Michael Keating.

## 1ÈRE DIVISION—2DE PARTIE.

Lecture—1er prix Paul Blouin, 2 Joseph Marien; 1er acc David Bélaïr, 2 John Kavanagh, 3 Alfred Cadotte. Epellation—1er pr David Bélaïr, 2 Joseph Marien; 1er acc Paul Blouin, 2 John Kavanagh, 3 Alfred Cadotte.

## 1ÈRE DIVISION—1ÈRE PARTIE.

Lecture et épellation—1er prix ex-æquo J. Octave Drouin et Charles E. Robin, 2 Jean Géline; 1er acc Moïse Gagnon, 2 Philippe Géline, 3 Uldéric C. Dupras.

Prix d'accessits—Alfred Marien, Pierre Bourque, Alfred Sylvestre, Napoléon Poulin, Frédéric Sénécal, David Bélaïr, Charles Edmond Robin, John McCann.